

## SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 12 FÉVRIER 2018

### PROCÈS VERBAL

L'an deux mil dix-huit, le douze février à 19 heures 05, les membres du Conseil Municipal de la Ville de SABLE/SARTHE se sont réunis au lieu habituel de leurs séances, salle de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Marc JOULAUD, Maire, sur convocation adressée le 6 février 2018.

#### ETAIENT PRÉSENTS

MM. Marc JOULAUD, Alain LAVOUÉ, Mme Anne-Marie FOUILLEUX, M. Claude PERRINELLE, Mme Maryline CHAUDET, M. Alain TESSIER, Mme Annie BONNAUD, MM. Laurent FOURNIER, Antoine ARTHUS-BERTRAND, Sullivan DELANDE, Mmes Marie-Paule FREMONT, Flavie GUIMBERT, M. Frédéric HARDOUIN, Mmes Danielle HOCDÉ, Michèle MARREAU, M. Philippe MERCIER, Mme Marie-Claire PELLERIN, MM. Yves RENOULT, Loïc SAUCET, Freddy TESSIER, Mme Paulette TONNELIER, MM. Rémi MAREAU, Bernard JOURNET, Gérard FRETILLIERE.

#### ETAIENT ABSENTS OU EXCUSÉS

Mme Andrée CASTEL, M. Jean-René BEAUVAIS, Mmes Ghislaine BODARD-SOUDÉE, Catherine CAILLEAU, Marie-Laure DA SILVA FERREIRA, MM. Nicolas LEUDIERE, Bernard TARIN, Mmes Bédia AOK, Marie-Claire KLEIN.

Madame Andrée CASTEL donne procuration Monsieur Marc JOULAUD

Monsieur Jean-René BEAUVAIS donne procuration à Monsieur Laurent FOURNIER

Madame Ghislaine BODARD-SOUDÉE donne procuration à Monsieur Alain TESSIER

Madame Catherine CAILLEAU donne procuration à Madame Anne-Marie FOUILLEUX

Madame Marie-Laure DA SILVA FERREIRA donne procuration à Monsieur Alain LAVOUÉ

Monsieur Nicolas LEUDIERE donne procuration à Monsieur Frédéric HARDOUIN

Monsieur Bernard TARIN donne procuration à Monsieur Claude PERRINELLE

Madame Bédia AOK donne procuration à Monsieur Gérard FRETILLIERE

---

#### L'ordre du jour suivant a été examiné :

- 1) Désignation des secrétaires de séance
- 2) Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 4 décembre 2017
- 3) Adoption des attributions déléguées
- 4) Rapport d'Orientations Budgétaires 2018
- 5) Intégration dans le domaine communal des voiries, réseaux divers, espaces verts de l'ensemble immobilier situé dans le quartier des anciennes serres de la Chartrie – Rue Lino Ventura à Sablé-sur-Sarthe
- 6) Acquisition de terrains situés rue Saint Nicolas à Sablé-sur-Sarthe
- 7) Vente par la commune de Sablé-sur-Sarthe d'un bâtiment industriel situé 33 rue St Blaise à Sablé-sur-Sarthe au profit de la Communauté de communes de Sablé-sur-Sarthe
- 8) Avenant à la convention de mise à disposition entre le Service Associatif d'Appui Judiciaire et la Commune de Sablé-sur-Sarthe
- 9) Avenant à la convention de mise à disposition de locaux sis 25 bis rue Pasteur à Sablé-sur-Sarthe au Conciliateur judiciaire
- 10) Modification de l'effectif budgétaire

- 11) Convention de reprise du Compte Epargne Temps dans le cadre d'une mutation
- 12) Convention de mise à disposition de personnel communal entre la Ville de Sablé et l'association "Entracte"
- 13) Subventions 2018 aux associations et autres organismes
- 14) Subventions compensatrices – Soldes 2017
- 15) Gestion patrimoniale – Imputation des dépenses en immobilisations – Exercice 2018
- 16) Ajustement de l'inventaire du patrimoine et régularisation de comptes à comptes-Exercice 2018
- 17) Gestion patrimoniale – Sortie de l'actif des biens de faible valeur
- 18) Renouvellement de l'adhésion à la plateforme Sarthe Marchés publics
- 19) Actualisation du règlement intérieur relatif aux marchés publics
- 20) Demande de subvention accueil vélo-Conseil Régional Pays de la Loire-Camping de l'Hippodrome
- 21) Information au Conseil Municipal : Listing des marchés publics passés en 2017

⇒ Monsieur JOULAUD : "Alors, sur le déroulé de la séance, sur l'ordre du jour, vous avez reçu les délibérations, il n'y a pas d'ordre du jour modifié."

### **1) DÉSIGNATION DES SECRÉTAIRES DE SÉANCE**

⇒ Monsieur JOULAUD : "Comme secrétaires de séance. Oui, Monsieur FRETILLIERE. Pardon. D'accord, Monsieur FRETILLIERE et Monsieur TESSIER, s'il est d'accord."

*En application de l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est proposé au Conseil Municipal de nommer comme secrétaires de séance :*

Monsieur Freddy TESSIER  
Monsieur Gérard FRETILLIERE

Délibération adoptée à l'unanimité.

### **2) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 DÉCEMBRE 2017**

⇒ Monsieur JOULAUD : "Alors, le point numéro 2 sur le procès-verbal de la séance du 4 décembre, est-ce que vous avez des observations formulées."

*Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'approuver le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 4 décembre 2017*

⇒ Monsieur JOULAUD : "Non. Pas de remarque."

Je vous remercie."

Le Conseil Municipal a approuvé ledit procès-verbal.

⇒ Monsieur JOULAUD : "Alors, ensuite, le point 3 sur les attributions déléguées."

### **3) ADOPTION DES ATTRIBUTIONS DÉLÉGUÉES**

*Le Conseil Municipal a ouï les décisions du Maire et sur sa proposition,*

*- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2122-22 et L 2122-23*

*prend acte des décisions municipales suivantes :*

**N° 135 – 2017** : *Reconstruction du site Madeleine Marie : avenants*

**N° 136 – 2017** : *Stages et sorties sportifs, culturels et de loisirs – Tarifs à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2017*

**N° 137 – 2017** : *Activités "Sports-Loisirs" – Convention de prestations de service avec le Centre Hospitalier Spécialisé de la Sarthe*

**N° 138 – 2017** : *Activités "Sports-Loisirs" – Convention de prestations de service avec l'établissement Public en Santé Mentale (EPSM)*

**N° 139 – 2017** : *Accompagnement labellisation Cit'ergie : avenant*

**N° 140 – 2017** : *"Vie Associative et Citoyenne" – Marché de Noël – Contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle avec la société MAGEIS EVENTS*

**N° 141 – 2017** : *"Vie Associative et Citoyenne" – Marché de Noël – Contrat de cession d'un spectacle avec la Compagnie LELAMAYI*

**N° 142 – 2017** : *Règlement de sinistre (Dégradation de plates-bandes rond-point du champ de Foire, le 17 octobre 2017)*

**N° 143 – 2017** : *Activités "Sport Adapté" – Convention commune de Sablé / Centre de Pré Orientation – Centre de Réadaptation Professionnelle (ARPS) de Sablé-sur-Sarthe*

**N° 144 – 2017** : *Démolition de bâtiments rue de la Chartrie et rue Saint Nicolas – Attribution du marché*

**N° 145 – 2017** : *Mercredis loisirs – Convention de prestations de service avec la Compagnie EXODUS*

**N° 146 – 2017** : *Location des salles municipales – Tarifs à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018*

**N° 147 – 2017** : *Marché de maintenance du système de sécurité incendie pour le site du CFSR-CREPS – Attribution du marché*

**N° 148 – 2017** : *Prestation de conseil et d'assistance permanente en assurances avec le Cabinet Protectas*

**N° 149 – 2017** : *Activités "Sports-Loisirs" – Convention de prestations de service avec la Mission Locale Sarthe et Loir*

**N° 150 – 2017** : *Réalisation de travaux paysagers – Attribution du marché*

**N° 151 – 2017** : *Marché de prestation de service d'assurance – Dommages aux biens et risques annexes – Attribution du marché*

**N° 152 – 2017** : *Prestation d'assurances pour les besoins de la Ville : avenant*

**N° 153 – 2017** : *Reconstruction du site Madeleine Marie : avenants*

**N° 154 – 2017** : *Location de locaux situés 24 rue de l'Île à Sablé-sur-Sarthe*

**N° 155 – 2017** : *Fourniture de produits d'entretien et d'hygiène – Bâtiments municipaux – Attribution des marchés*

**N° 156 – 2017** : *Règlement de sinistre (Désordres sur la salle Henri BONNET, le 6 janvier 2017)*

**N° 157 – 2017** : *Démolition de bâtiments rue de la Chartrie et rue Saint Nicolas : Mission SPS – Attribution du marché*

**N° 158 – 2017** : *"Vie Associative et Citoyenne" – Marché de Noël – Contrat pour la mise en place de manèges*

**N° 159 – 2017** : *"Vie associative et Citoyenne" – Marché de Noël – Contrat de location avec chauffeur "Les Petits Trains du Val de Loire"*

**N° 160 – 2017** : *Contrat de maintenance du logiciel sPAIEctacle avec la société GHS*

**N° 161 – 2017** : *Contrat de maintenance d'équipements de fermeture motorisée : avenant 4 au lot 2*

- N° 162 – 2017** : Réhabilitation de la chaufferie de la salle G. Mention et de la salle M. Marie : Mission de contrôle technique
- N° 163 – 2017** : Vente d'un lot de matériel de musculation au Lycée Raphaël Elizé de Sablé/Sarthe
- N° 164 – 2017** : Location de locaux situés 46 rue Fleury-sur-Orne à Sablé-sur-Sarthe
- N° 165 – 2017** : Camping municipal – Location de chalet "Eco Nature" – Tarifs à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018
- N° 166 – 2017** : Camping municipal – Vente de guide de randonnées – Tarifs à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018
- N° 167 – 2017** : Fourniture et pose d'installations de recharge pour véhicules électriques – Attribution du marché
- N° 168 – 2017** : Changement des menuiseries à la capitainerie – Attribution du marché
- N° 169 – 2017** : Travaux de mise en accessibilité des ERP dans le cadre des travaux liés à l'ADAP – Attribution du marché
- N° 170 – 2017** : Extension du réseau d'éclairage public – Route de Laval – Attribution du marché

⇒ Monsieur JOULAUD : "Donc, là aussi, est-ce qu'il y a des sujets sur lesquels vous souhaitez revenir ? Monsieur JOURNET !"

⇒ Monsieur JOURNET: "Une simple petite remarque. Nous souhaiterions que sur chaque attribution déléguée, vous mettiez des chiffres soit en Hors Taxes à tout le monde, sur toutes les sommes ou soit en Toutes Taxes comprises sur toutes les sommes. On ne sait pas faire la différence. Sur certaine c'est en TTC, sur d'autres c'est en hors TTC. Donc, ça serait quand même mieux qu'on parle toujours le même langage. Probablement dans vos comptes, il y a plusieurs pourcentages qui sont attribués sur les sommes. Voilà. C'est une simple remarque. Si c'est possible !"

⇒ Monsieur JOULAUD : "D'accord, Monsieur JOURNET.

Monsieur MAREAU. Oui."

⇒ Monsieur MAREAU : "Oui. Donc, je voudrais avoir juste une explication sur la 139. Alors, c'est plutôt positif. On a un avenant qui est de – 2 650 €. Je voudrais juste avoir une explication."

⇒ Monsieur JOULAUD : "Laurent. Oui."

⇒ Monsieur FOURNIER : "En fin de compte, l'avenant, Monsieur MAREAU est juste dû à la prolongation du délai pour obtenir le niveau de la labellisation Citer'gie 1. Voilà ! Comme on a atteint la labellisation Citer'gie , le coût est moindre et donc, on a une prolongation de délai. Cette somme sera certainement réutilisée pour atteindre le niveau de labellisation Citer'gie 1 mais avec un délai supplémentaire."

⇒ Monsieur MAREAU : "D'accord. Je vous remercie de ces explications. On est étonné sur la 146. On avait beaucoup, on n'avait pas autant d'explications, on n'avait pas, comment dire de détails, les autres années. On se demandait pourquoi, cette fois-ci on en avait beaucoup plus. Ça fait quasiment 3 pages. Est-ce qu'on pourrait avoir une explication là-dessus ? Si vous en avez une ! Peut-être que...Oui, oui, pour une fois, on a remarqué que tout y était, ce qui est très bien. On vous dit quelque chose de positif. Peut-être qu'il n'y a rien à dire !"

⇒ Monsieur JOULAUD : "Non, non, c'est une précision, qui n'était peut-être pas apportée les fois précédentes et qui l'est cette fois-ci."

⇒ Monsieur MAREAU : "Tant mieux. C'est tant mieux. On vous le précise. Après sur la 147, c'est dans le titre, on a été étonné que le mot CREPS existe encore. Je croyais que l'on s'était arrêté au CFSR. Est-ce que le mot CREPS existe encore ?"

⇒ Madame FOUILLEUX : "Oui CFSR – CREPS - Les Rives de Sablé."

⇒ Monsieur MAREAU : "Donc, on peut encore utiliser les deux termes."

⇒ Madame FOUILLEUX : "Oui."

⇒ Monsieur MAREAU : "D'accord."

⇒ Madame FOUILLEUX : "Puisqu'il est affilié au CREPS Pays de la Loire."

⇒ Monsieur MAREAU : "Ah, c'est pour cela. D'accord. A la 154, on l'avait déjà vue au mois décembre, cette attribution déléguée, sur un local de la rue de l'Ile, pourquoi elle repasse ? C'est sur le local commercial qui avait été ...."

⇒ Monsieur JOULAUD : "La première attribution déléguée concernait la location et là ça concerne la sous-location."

⇒ Monsieur MAREAU : "D'accord. C'est un détail important. Je vous remercie. Après, j'avais la 156, en commission, j'avais demandé d'avoir des détails que je n'avais pas eus ! On m'a dit qu'on me les donnerait plus tard. Est-ce que le jour du conseil, on peut avoir les explications de ces 12 909,59 € ? "

⇒ Madame FOUILLEUX : "C'est sur le sinistre de la salle Henri BONNET. Il y a eu trois opérations. Il y a 12 909,59 € qui vont être versés, plus un complément de 499 € et je pense que Laurent peut peut-être donner la nature des dommages."

⇒ Monsieur FOURNIER : "Suite à la construction de la salle Henri BONNET, en fin de compte, il y a eu une déclaration qui a été faite en juin 2017 suite à différents constats. On avait constaté un décollement de carrelages, des fissures, des infiltrations d'eau. Donc, il y a eu des expertises de faites et il y a eu des réparations faites par différentes entreprises suite à ces problèmes de décollement de carrelages, d'infiltration. Une entreprise est intervenue pour une mauvaise position de l'évacuation d'eau. Cela représentait un coût de 2 497 € parmi les 12 909,59 €. Une autre entreprise est intervenue sur la partie ravalement de façade. Il y a dû y avoir une intervention, pour un montant de 5 907 €, plus une réparation de fissures qui représentait 2 663 € et puis comme je vous l'avais indiqué en avant-propos, qu'il y avait un décollement de carrelage, il a fallu refaire le carrelage intérieur mural soit pour une somme de 1 841 €, ce qui représente quand on fait le cumul les 12 909 €. Voilà."

⇒ Monsieur MAREAU : "D'accord. Je vous remercie. Après la 168. Non, la 167 d'abord. Donc juste pour préciser, on parle bien de 6 bornes électrique. Je crois que c'est Monsieur FOURNIER qui avait déjà répondu une fois, juste pour confirmer, 119 994,48 € pour l'entreprise Bouygues Energies et services, c'est toujours pour 6 bornes."

⇒ Monsieur FOURNIER : "Nous serons sur 4 bornes avec 8 points de chargement. D'accord, c'est 4 bornes avec 8 points de chargements."

⇒ Monsieur MAREAU : "J'étais resté à 6 bornes en février dernier."

⇒ Monsieur FOURNIER : "Je ne pense pas mais ce n'est pas très grave."

⇒ Monsieur MAREAU : "J'ai relu le procès-verbal pour vous dire cela."

⇒ Monsieur FOURNIER : "Il y a peut-être confusion entre points de chargement et bornes puisque chaque borne que l'on va mettre en place, il y a 4 lieux où on pourra mettre des bornes et chaque borne permet de recharger deux véhicules en parallèle."

⇒ Monsieur MAREAU : "D'accord."

⇒ Monsieur FOURNIER : "On peut dire qu'il y a 8 bornes, si vous voulez. Au départ, on était parti effectivement sur 6 points de chargement, on est passé à 8."

⇒ Monsieur MAREAU : "D'accord."

⇒ Monsieur FOURNIER : "On en a rajouté en fin de compte à l'arrière de l'Hôtel de ville sur le parking, rue Michel Vielle."

⇒ Monsieur MAREAU : "D'accord."

⇒ Monsieur FOURNIER : "Voilà."

⇒ Monsieur MAREAU : "Ça me semble clair. Donc, ensuite, j'avais la suivante, la 168. Je voulais juste savoir, puisqu'il y a eu des erreurs de faites dans le passé, dans le secteur historique qui est en cause, la capitainerie étant juste en face du château, ce n'est pas de votre faute, il y a déjà des boiseries, appelons cela des boiseries qui sont en PVC sur des bâtiments historiques. Je pense que les services de l'Etat, à l'époque n'ont pas fait leur travail et je voulais savoir si sur ces boiseries-là, ce sera du PVC ou du bois puisqu'on est dans un secteur historique donc avec des normes à tenir."

⇒ Monsieur FOURNIER : "Je vais vous répondre, Monsieur MAREAU. Ce ne sera ni bu bois, ni du PVC mais de l'alu."

⇒ Monsieur MAREAU : "Et ça rentre dans les normes ?"

⇒ Monsieur FOURNIER : "Oui, tout à fait. Avec l'arbitrage de l'architecte des bâtiments de France avec lequel nous avons travaillé depuis le départ, vous verrez que la physionomie de la capitainerie va complètement changer parce que c'est complètement différent de ce qui est actuellement, à la fois en termes de forme et en termes de couleur. Mais je vous laisserai découvrir cela puisque les travaux vont démarrer très prochainement donc pour permettre aux deux exploitants, que ce soit le Sablésien ou le port de pouvoir démarrer leur activité estivale dans de meilleure condition avec des menuiseries toutes neuves."

⇒ Monsieur MAREAU : "D'accord. Avec plaisir. Je vous remercie. Et la dernière, la 170, est-ce que cela rentre... On découvre que l'entreprise SPIE Citynetworks pour un contrat de 29 661,60 € TTC, on parle donc d'éclairage public. Est-ce que cela rentre dans le PPP ou pas ? Il ne me semble pas."

⇒ Monsieur FOURNIER : "Je vous rappelle que lorsque l'on fait des extensions, le PPP c'est pour la gestion de l'éclairage public. D'accord ! Lorsqu'on lance des appels pour des nouveaux aménagements, là, on est dans un nouvel aménagement, route de Laval. On lance un nouvel appel d'offres auquel peut répondre la société CITEOS mais auquel peut répondre aussi d'autres sociétés. En l'occurrence là, c'est la société SPIE qui a remporté le marché. Par contre, une fois l'aménagement réalisé et le délai d'un an passé qui correspond à la garantie assurée par l'entreprise, on verra un avenant qui rentrera dans la gestion dans le cadre du PPP, mais pour l'instant ce n'est pas dans le cadre du PPP."

⇒ Monsieur MAREAU : "Vous avez répondu parfaitement à ma question. Je vous remercie. C'est tout pour moi."

⇒ Monsieur JOULAUD : "Merci. Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Non."

Je vous propose de poursuivre en passant au point 4 qui concerne le Rapport d'Orientations Budgétaires 2018 dont vous avez reçu le document. Je vous propose qu'on commence à le parcourir ensemble."

#### **4) RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2018**

*Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de se prononcer sur le présent Rapport d'Orientations Budgétaires 2018 et d'en prendre acte.*

*L'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, dans sa version actuelle et modifiée par l'article 107 de la loi du 7 août 2015 relative à la Nouvelle Organisation Territoriale de la République, dispose que, "dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.... Dans les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport ... comporte en outre, une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Ce rapport précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail.... ».*

*Destiné à favoriser l'information des élus et des citoyens sur la vie municipale, le Rapport d'Orientations Budgétaires (R.O.B) 2018 s'inscrit dans les attendus de la nouvelle rédaction de l'article L 2312-1 du CGCT en précisant certains aspects destinés à mettre en cohérence les objectifs de la Ville et les moyens d'y parvenir. Il importe en effet de tenir compte du contexte général (I) et d'effectuer des choix, après avoir hiérarchisé les priorités (II). De la sorte, les actions municipales pour 2018 pourront être détaillées (III).*

⇒ Monsieur JOULAUD : "D'abord, vous avez en page 1, un rappel sur le contexte qui a été celui de 2017. D'abord, au niveau macro-économique, sur la situation économique et financière, vous avez un certain nombre de rappels sur l'année 2017, un rappel sur le taux de croissance au niveau de la zone mondiale et de la zone euro, le rappel de la croissance telle qu'elle a pu exister dans notre pays de moins de 2 % en 2017 avec des perspectives qui restent correctes pour l'année 2018 puisque les prévisions sont autour de 1,7 % de croissance avec une évolution du taux de chômage en baisse puisqu'il passerait de 9,6 % en 2017 à un peu moins de 9 % en 2018, une inflation qui progresse légèrement, 1,2 % en 2017 qui sera sur la même évolution au cours de l'année 2018 notamment dû à la montée des cours des matières premières."

#### **I - LE CONTEXTE GÉNÉRAL POUR 2017**

##### **A – LA SITUATION ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE**

*L'année 2017 a permis de restaurer les conditions d'une croissance mondiale vigoureuse (3,6 %) et tous les pays de la zone euro ont renoué avec une croissance positive et ont profité de l'accélération de l'activité.*

*La croissance française devrait nettement augmenter à 1,9 % en 2017 (moyenne annuelle), après trois années de croissance plus modérée (entre 1 % et 1,1 %). Elle reste soutenue par la*

demande intérieure, grâce notamment à l'investissement plus dynamique des particuliers et des entreprises, face à une consommation des ménages plus faible. Elle bénéficie en outre du rebond des exportations portées par la demande mondiale. Les enquêtes de confiance atteignent fin 2017 des niveaux très élevés. Pour exemple, le climat des affaires selon l'Insee retrouve son niveau d'avant crise à 111, comme en janvier 2008.

En 2018, la croissance française devrait donc rester solide (1,7 %), toujours portée par les exportations. La hausse de l'activité économique combinée au niveau très bas des taux d'intérêts devraient soutenir l'investissement des entreprises. Toujours selon les projections de la Banque de France, le taux de chômage (9,6 % en 2017), devrait poursuivre sa décrue pour atteindre 8,8 % à l'horizon 2020. Les gains de pouvoir d'achat liés à la progression des revenus salariaux soutiendraient quant à eux la consommation des ménages.

Le regain de l'inflation (1,2 % en 2017 contre 0,3 % en 2016), s'explique par la remontée des prix de l'énergie, notamment des cours du pétrole. En novembre dernier, les pays membres de l'OPEP et la Russie ont annoncé en effet la prolongation de leur accord historique visant à réduire la production jusqu'à fin 2018 (1,8 millions de barils par jour). Après un bref passage au-delà de la barre des 70 dollars du baril de Brent en janvier (plus haut depuis 2014), le baril devrait se stabiliser à 60 dollars en moyenne sur 2018. L'inflation française devrait être proche de son niveau de 2017 pour les deux prochaines années.

⇒ Monsieur JOULAUD : "Page suivante, rappeler que les taux d'intérêts devraient rester bas ou en tout cas sur le moyen et le long terme."

Les taux d'intérêts courts devraient rester bas à court et moyen terme et permettre aux emprunteurs dont les budgets sont contraints de payer moins de frais financiers. La reprise de la croissance et dans une moindre mesure de l'inflation, devraient quant à elles se traduire par une remontée très progressive des taux longs.

Les perspectives générales pour 2018 apparaissent toujours marquées par un contexte global qui incite toujours à la prudence.

Pour relancer la croissance durable, la France reste encouragée à engager des réformes structurelles visant à améliorer la compétitivité coût et hors coût, à stimuler l'investissement, à fluidifier le marché du travail et à réduire les dépenses publiques.

## **B – LES PERSPECTIVES POUR LES COLLECTIVITÉS LOCALES**

⇒ Monsieur JOULAUD : "En ce qui concerne les collectivités locales, la loi de Finances qui a été voté pour 2018, la loi de programmation pluriannuelle 2018-2022 a elle aussi été votée par le Parlement. Elle prévoit, c'est un point important du projet de programmation des Finances publiques, un effort de 13 milliards d'euros pour le secteur public et notamment pour certaines collectivités locales qui vont plus que d'autres contribuer à l'effort de réduction du déficit public. Cette objectif de réduction de 13 milliards de réduction des déficits publiques prévoit en effet un mécanisme de contractualisation auquel seront obligés un certain nombre de collectivités locales, les régions, les collectivités locales de Corse, Martinique et Guyane, les départements, la Métropole de Lyon et puis l'ensemble des structures intercommunales dont les dépenses de fonctionnement sont supérieures à 60 millions d'euros. Ce dispositif de contractualisation avec 340 collectivités ne concerne pas bien sûr la Ville de Sablé, ni d'ailleurs la Communauté de communes."

Outre la Loi de Finance pour 2018, le Parlement a également adopté la Loi de Programmation des Finances publiques (LPFP) 2018-2022.

Cette loi fixe un cadre pluriannuel à la trajectoire des finances publiques, déclinée au travers d'objectifs chiffrés sur la période. Elle prévoit un effort de 13Mds€ pour le secteur public local, au travers d'une contractualisation pour les collectivités qui ont les dépenses de fonctionnement les plus importantes. Ces collectivités verront également leur ratio de désendettement placé sous surveillance.

L'article 3 de la LPFP 2018-2022 fixe les objectifs de réduction du déficit et de baisse de la dette publique (en point de PIB) suivants :

	<u>2017</u>	<u>2018</u>	<u>2019</u>	<u>2020</u>	<u>2021</u>	<u>2022</u>
Déficit public (en point de PIB)	-2,9	-2,8	-2,9	-1,5	-0,9	-0,3
Dette des administrations publiques (en point de PIB)	96,7	96,9	97,1	96,1	94,2	91,4

L'article 13 prévoit que « les collectivités territoriales contribuent à l'effort de réduction du déficit public et de maîtrise de la dépense publique » au travers d'un objectif d'évolution des dépenses de fonctionnement.

Afin d'atteindre cet objectif de 13Md€ la loi prévoit un mécanisme de contractualisation entre l'Etat et les collectivités. Celui-ci est fixé à + 1,2 % par an sur la période, en valeur et à périmètre constant. L'inflation est comprise dans ce taux de progression, ce qui signifie que si l'inflation française est de 1,5 %, les dépenses des collectivités concernées devront diminuer de 0,3 %. Cette évolution, comparée à une évolution tendancielle de + 2,5% par an constatée sur la période 2009-2014, doit permettre de diminuer le besoin de financement des collectivités de 2,6Md€ par an, soit 13Md€ sur la période 2018-2022.

Le besoin de financement se définit comme suit : épargne brute + recettes réelles d'investissement hors emprunt – dépenses réelles d'investissement hors emprunt. En cas de résultat positif, ce besoin de financement devient une capacité de financement pour la collectivité.

Cette définition permet de déterminer le volume d'emprunt nécessaire, hors utilisation des excédents passés. Dans le cadre de la contractualisation, le besoin de financement sera déterminé comme le solde net d'emprunt sur l'exercice (emprunt réalisé moins le remboursement de la dette).

#### Contractualisation : qui est concerné ?

Pour atteindre cet objectif de maîtrise des dépenses de fonctionnement sur la période 2018-2022, l'art.29 de la LPFP prévoit une contractualisation entre l'Etat et les 340 collectivités suivantes :

- Les régions
- Les collectivités de Corse, Martinique et de Guyane
- Les départements
- La Métropole de Lyon
- Les communes et EPCI dont les dépenses réelles de fonctionnement du budget principal sont supérieures à 60 M€ en 2016

### Contractualisation : champs d'application

*La signature des contrats devra avoir lieu avant le 30 juin 2018, ils porteront sur une durée de 3 ans à savoir sur les exercices 2018, 2019 et 2020.*

*A partir du périmètre du budget principal, les contrats déterminent :*

- *Un objectif d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement*
- *Un objectif d'amélioration du besoin de financement*
- *Une trajectoire d'amélioration de la capacité de désendettement des collectivités dépassant le seuil de référence en 2016 de 9, 10 et 12 ans pour respectivement les régions et collectivités territoriales uniques, les départements et la métropole de Lyon et le bloc communal.*

*Seul le non-respect de l'objectif d'évolution des dépenses réelle de fonctionnement (DRF), déclenchera un mécanisme de reprise financière. Pour l'ensemble des collectivités, seuls les comptes de classe « 6 » sont pris en compte. Les reversements du chapitre « 014 » seront donc exclus de l'objectif de contractualisation.*

### **C – LA SUPPRESSION PROGRESSIVE DE LA TAXE D'HABITATION**

⇒ Monsieur JOULAUD : "L'année 2018 qui sera marquée par la suppression de la Taxe progressive de la Taxe d'Habitation puisque ce dégrèvement va se mettre en place sur les trois prochaines années pour 80 % des ménages. Vous avez rappelé dans la note page 3 et page 4, le mécanisme qui va permettre la mise en œuvre progressive de ce dispositif sachant au final en termes d'impact pour les collectivités et pour la Communauté de communes et pour la Ville de Sablé, que le produit qui était reçu, sera en 2018 le même que celui qui était versé en 2017 sans qu'il y ait maintenant la possibilité de faire jouer une éventuelle évolution des taux qui ferait varier le produit reçu par la Collectivité. Donc, il y a une photographie qui est faite à un moment donné de la somme perçue par la collectivité et qui est garantie jusqu'à preuve du contraire pour les années futures."

*La loi de finances pour 2018 est venue confirmer les annonces formulées par le Président de la République lors de la Conférence Nationale des territoires du 17 juillet 2017 avec la mise en place d'une mesure phare : la réforme de la taxe d'habitation qui prévoit un dégrèvement progressif sur 3 ans de la taxe d'habitation pour 80 % des ménages.*

#### ***La réforme de la taxe d'habitation***

*La disparition progressive de la taxe d'habitation pour 4 Français sur 5 faisait partie du programme du candidat à la présidentielle Emmanuel Macron. Cette promesse de campagne s'est matérialisée à l'article 3 du projet de loi de Finances pour 2018 présenté au Parlement en septembre 2017. Après de longs débats parlementaires durant l'automne, la procédure parlementaire s'est terminée le 30 décembre 2017 par l'adoption définitive par le Parlement de la Loi de Finances initiale pour 2018. Qualifiée d'injuste pour plusieurs raisons (fondée sur des bases obsolètes, insuffisante prise en compte de la capacité contributive des ménages, importantes disparités géographiques), la taxe d'habitation fera désormais l'objet d'un dégrèvement pour 80 % des Français en ce qui concerne leur résidence principale d'ici 2020.*

### 1. Les modalités d'application du nouveau dispositif

#### ▪ Une mise en place progressive

L'objectif du nouveau dégrèvement est d'exonérer 80 % des ménages de TH au titre de leur habitation principale. Néanmoins, compte tenu du coût de la mesure, de l'ordre de 10 milliards d'euros, il a été décidé d'échelonner son entrée en vigueur sur trois années, entre 2018 et 2020. Ainsi, la contribution au titre de la taxe d'habitation de 80 % des Français sera abattue de 30 % en 2018, 65 % en 2019 puis 100 % en 2020. Ce nouveau dégrèvement intervient après l'application du plafonnement en fonction du revenu (art. 1414 A du CGI), qui sera supprimé à compter de 2020 – le champ des redevables bénéficiant du dégrèvement proposé étant plus large que celui des redevables relevant du plafonnement.

#### ▪ Les ménages bénéficiaires (art.1417 du CGI)

Ce nouveau dégrèvement concerne les foyers dont les ressources n'excèdent pas 27 000 € de revenu fiscal de référence (RFR) pour une part, majoré de 8 000 € pour les deux demi-parts suivantes, soit 43 000 € pour un couple, puis 6 000 € par demi-part supplémentaire. D'après les éléments de la commission des finances de l'Assemblée Nationale, compte tenu des seuils de RFR retenus, se trouveraient dans le champ de la mesure 80 % des ménages, soit plus de 22 millions de foyers.

#### ▪ Une volonté de limiter les effets de seuil

Pour limiter les effets de seuil, un dégrèvement dégressif est appliqué en fonction du RFR et selon le nombre de parts. Ainsi, les bénéficiaires sont ceux qui remplissent les conditions suivantes :

- Jusqu'à 28 000 € pour la première part - + 8 500 € pour chacune des deux premières demi-parts soit 45 000 € pour un couple.

- + 6 000 € pour chaque demi-part supplémentaire à compter de la troisième. Il s'agit d'éviter les effets de seuil qui résulteraient d'un dégrèvement applicable seulement en deçà d'un plafond de RFR donné. En effet, en l'absence d'un mécanisme de lissage, un foyer dont le RFR serait proche du plafond conditionnant l'éligibilité en année N et qui verrait son RFR augmenter à la marge en année N+1, perdrait totalement le bénéfice du dégrèvement en année N+1, et devrait s'acquitter de la totalité de la TH.

### 2. Le taux global 2017

Le taux de référence pris en compte par les services fiscaux pour le calcul du dégrèvement correspond au « taux TH global 2017 ». Il correspond à la somme du taux TH communal + TH intercommunal + TH syndicat + impact du taux GEMAPI + TSE. C'est ce taux dit « global » qui, appliqué à la base d'un contribuable, donne le montant de sa contribution TH pour l'année N

Enfin, le gouvernement a annoncé qu'un « mécanisme de limitation des hausses de taux décidées ultérieurement par les collectivités et de prise en charge de leur conséquence sera discuté dans le cadre de la Conférence nationale des territoires de manière à garantir un dégrèvement complet en 2020 pour les foyers concernés » (commentaires de l'article 3 du PLF).

Toutefois, ce mécanisme n'est pas connu à ce jour d'une part et d'autre part, le Président de la République continue d'annoncer une grande réforme fiscale pour 2020.

### 3. Quel impact pour les contribuables ? Pour les collectivités ?

L'objectif de la réforme est double : il s'agit d'un côté de redonner du pouvoir d'achat à 80 % des contribuables à la taxe d'habitation et de l'autre côté ne pas pénaliser les collectivités en mettant en

*place une réforme fiscalement neutre. Ainsi, progressivement les contribuables concernés par les seuils de RFR verront leur cotisation TH diminuer de 30 % en 2018, 65 % en 2019 et 100 % en 2020 toute chose étant égale par ailleurs. Les 20 % exclus des seuils de RFR continueront eux à supporter la cotisation TH de manière classique. Si le calcul du dégrèvement exclut toutes décisions politiques qui auraient pour effet d'augmenter les taux ou baisser les abattements, le produit perçu par les collectivités reste le même.*

## **D – LES DOTATIONS**

⇒ Monsieur JOULAUD : "Pour ce qui concerne les dotations, un certain nombre d'évolutions ou de changements puisque la loi de Finances pour 2018 prévoit le principe de la fin de la baisse des dotations avec malgré tout quelques corrections ou quelques bémols à proposer puisqu'il y a des évolutions tout de même."

*La loi de finances pour 2018 prévoit également la fin de la baisse des dotations.*

*Cela dit la progression de la péréquation est envisagée moins importante que les années passées et son financement, notamment via les variables d'ajustement est modifié. Autant d'éléments qui impactent les collectivités.*

⇒ Monsieur JOULAUD : Tout d'abord pour ce concerne la dotation globale de fonctionnement qui est versée à la commune, la dotation évoluera de manière négative, certes moins négative que par le passé mais négative tout de même puisqu'on aura une amputation de l'ordre de 120 000 euros.

### ***La DGF du bloc communal***

*La DGF regroupe plusieurs dotations et notamment 4 concernant les communes, 2 fléchées vers les EPCI, elles-mêmes déclinées en plusieurs parts.*

*La loi de finances apporte diverses modifications à ces dotations, dont la fin notable de la contribution au redressement des finances publiques. En conséquence, la péréquation verticale se voit abonder de façon moins importante mais contribue à la hausse de l'enveloppe.*

*D'autres mesures (dont le détail est décrit ci-dessous) viennent également impacter à la hausse cette enveloppe, d'où la conservation des mécanismes d'écrêtement, d'une part, et des variables d'ajustement, d'autre part. Ces dernières sont cependant modifiées en loi de finances. Sans exclure pour autant le mécanisme d'écrêtement au sein de l'enveloppe.*

### ***Fin de la contribution au redressement des finances publiques (CRFP)***

⇒ Monsieur JOULAUD : "Pour ce qui concerne la fin de la contribution au redressement aux Finances publiques. C'est un processus qui était mis en place depuis 2014. Ce processus est pour l'instant gelé."

*Depuis 2014, les collectivités (régions, départements, villes et EPCI) participent à l'objectif de réduction du déficit de l'Etat via une baisse de leurs dotations. Cette mesure a grandement impacté la dotation forfaitaire (DF) des communes et la dotation d'intercommunalité (DI) des EPCI. Le plan d'économie lancé par la mandature Hollande, a lissé la contribution (CRFP) sur quatre exercices comptables. Ainsi, sur la période 2014-2017, les collectivités auront vu leurs dotations progressivement réduites. Cela a permis au gouvernement de réaliser une économie totale de 11,5 milliards d'euros.*

## ***Le Fonds National de Péréquation des Recettes Fiscales Intercommunales et Communales (FPIC)***

⇒ Monsieur JOULAUD : "Et puis, troisième point qui concerne le Fonds National de Péréquation des Recettes Fiscales Intercommunales et Communales. Ce fonds est mis en place lui aussi depuis quelques années, depuis 2012 en l'occurrence, il a bien sûr été maintenu au cours des années suivantes, 2015, 2016, 2017 et il sera maintenu pour 2018. Il vous est rappelé que la Ville de Sablé a été contributrice à hauteur de plus de 340 000 € en 2018. Vous avez le rappel des sommes qui ont été reversées par la Ville au cours des années passées. Au total, depuis 2014, au titre de ce fonds de péréquation, la Ville a reversé un peu plus de 1,250 millions d'euros."

*Le Fonds National de Péréquation des Recettes Fiscales Intercommunales et Communales (FPIC), entré en vigueur en 2012, se poursuit aussi avec un prélèvement net porté à 1 Milliard d'euros en 2016, maintenu en 2017, puis 2018. Calculé sur la base du potentiel financier agrégé des communes et groupements de communes auquel sont appliqués des coefficients correcteurs, certains territoires sont contributeurs et d'autres bénéficiaires du fonds.*

*La Ville de Sablé a été contributrice pour 340 152 € en 2018 (270 345 € en 2016, 156 282 € en 2015 et 105 642 € en 2014).*

*La charge nette du FPIC en 2018 devrait encore augmenter du fait des modalités de calcul qui prennent en compte l'écart par rapport à la moyenne du potentiel financier agrégé qui a tendance à baisser du fait du regroupement des intercommunalités résultant des dispositions de la loi NOTRe.*

## **E – LES CHARGES DE PERSONNELS**

⇒ Monsieur JOULAUD : "Page suivante, les charges de personnels de manière globale qui vont évoluer par rapport à un certain nombre de paramètres, qui vont eux-mêmes bouger. D'abord, le relèvement du taux de CSG déductible qui est relevé d'un 1,7 point, le montant horaire brut du SMIC qui lui aussi est porté à 9,88 €, le taux patronal de cotisation à la CNRACL qui est stable par rapport à 2017. Rappeler que l'année 2018, est également marqué par le rétablissement d'un jour de carence dans la Fonction publique Territoriale et puis enfin, on a déjà eu l'occasion d'en parler, que l'année 2018 sera marqué par la diminution du nombre d'emplois aidés décidée et amorcée au cours de l'année 2017 sachant que nous sommes peu ou pas concernés par cette évolution.

*La réglementation en matière de charges de personnels devrait évoluer comme suit :*

☞ *A compter du 1er janvier 2018, le taux de CSG déductible est relevé de 1,7 point pour atteindre 6,8 % (au lieu de 5,1 %).*

*Une indemnité compensatrice est mise en place à cette même date afin de pallier l'augmentation de la CSG.*

*Le Gouvernement a décidé la compensation intégrale de cette indemnité pour que cette opération soit neutre pour les finances des employeurs territoriaux et hospitaliers.*

*Cette compensation prend la forme d'une baisse de 1,62 point du taux de cotisation employeur maladie sur les fonctionnaires de la FPT et de la FPH, qui passe ainsi de 11,5 % à 9,88 %.*

☞ *Le nouveau montant horaire brut du SMIC est porté à 9,88 € au 1er janvier 2018 (contre 9,76 € au 1er janvier 2017).*

⚡ Le taux patronal de cotisation à la C.N.R.A.C.L. est stable par rapport à 2017 soit 30,65 %. De même le taux patronal de cotisation au CNFPT restera à 0,90 % en 2017 (1 % en 2015)

⚡ A noter le report d'une année de la mise en œuvre du protocole PPCR ce qui conduit au décalage des revalorisations de traitement, au report d'une année de la seconde partie du transfert primes/points prévu pour la catégorie A, le report également de la réforme des cadres d'emplois à caractère éducatif et du décalage d'un an des créations d'échelons supplémentaires.

⚡ A noter aussi le rétablissement d'un jour de carence dans la fonction publique.

*Dans l'objectif de « concourir à résorber les absences pour raison de santé de courte durée dans les administrations publiques », la LFi instaure un jour de carence pour les agents de la fonction publique. Ainsi, « les agents publics civils et militaires en congé de maladie ne bénéficient du maintien de leur traitement ou de leur rémunération, ou du versement de prestations en espèces par l'employeur qu'à compter du deuxième jour de ce congé. »*

⚡ Enfin, la diminution du nombre d'emplois aidés amorcée l'été dernier, se poursuit en 2018.

*Très utilisés par les collectivités, les emplois aidés avaient déjà vu leur nombre diminuer en 2017. Ce sera encore le cas en 2018 avec un nombre passant de 310 000 en 2017 à 200 000 emplois aidés en 2018. Les communes qui souhaiteront pérenniser ces emplois en 2018 devront alors prendre à leur charge des dépenses complémentaires et moins de recettes.*

## **F – LE CONTEXTE ÉCONOMIQUE SABOLIEN**

⇒ Monsieur JOULAUD : "Page 7, vous avez un rappel du contexte économique sabolien puisqu'il est évidemment lié à la manière dont se prépare le budget de la Collectivité de la Communauté de communes et de la Ville. Les tendances qui avaient été observées au cours de l'année 2017 se confirment sur le bassin sabolien pour l'année 2018 avec des perspectives positives, favorables avec un certain nombre de projets dont on a déjà eu l'occasion de parler qui se développeront ou se concrétiseront au cours de l'année 2018. Vous connaissez les projets de LDC qui sont importants sur le secteur de St Laurent, des projets développés également par la société IONISOS, par SABLÉ INJECTION, on a déjà eu l'occasion d'en parler par l'entreprise POSSON, par un certain nombre d'autres sociétés, je pense à BUISARD ou MECACHROME."

*L'année 2017 confirme la tendance observée en 2016. Les défaillances d'entreprises reculent et les prévisions de croissance sont tirées par l'investissement. Ce mouvement général se confirme sur le bassin sabolien où les projets de développement sont nombreux.*

*LDC confirme ses investissements sur le site de Saint-Laurent puisque 35 millions devaient y être injectés. MARIE continue de faire évoluer son site pour augmenter sa capacité de production.*

*IONISOS va augmenter sa capacité de stockage sur site et SABLÉ INJECTION a achevé ses travaux d'extension, le site sera opérationnel début 2018.*

*POSSON PACKAGING s'étend à proximité de son site. Toujours sur le secteur de OUEST PARK, le garage FERRAND va prochainement s'installer.*

⇒ Monsieur JOULAUD : "Pour ce qui concerne les zones d'activités, l'année 2018 sera marqué par la mise en commercialisation et la concrétisation d'un certain nombre de ventes de terrains sur les Séguinières 2. Et puis, en matière de commerce et d'artisanat, la situation est plus contrastée puisqu'on voit un certain nombre de vacance notamment dans la rue de l'Ile et puis on voit parallèlement une certaine embellie sur notamment, je pense à la place de la mairie avec les arrivées qu'on a pu connaître au cours de l'année 2017 et puis plus récemment la reprise du Belem ou encore la reprise prochaine de l'ancienne Mie Caline."

*La commercialisation de la zone d'activités des Séguinières 2 a été engagée courant 2017. La première phase est entièrement commercialisée mais néanmoins la Mission économique devra accompagner les investisseurs dans leurs projets.*

*En matière d'économie résidentielle (Commerces et Artisanat) la situation est beaucoup plus contrastée avec le développement de la vacance dans la rue de l'Ile et le départ de l'INTERSPORT (rue Carnot). Malgré cela, on recense un certain nombre d'ouvertures de commerces dans le centre-ville : LA SABLESIENNE ; La Maison DRANS (reprise de la Maison du Sablé), la GOURMANDISE (Rue de l'Ile), CHOCOLIGNY et plus récemment le SOFTAIL (ex-Belem). En périphérie : OPTICAL CENTER, GEMO, ZEEMAN, O PETIT MARCHE SARTHOIS.*

⇒ Monsieur JOULAUD : "La Ville va poursuivre son travail et l'accompagnement de Sablé Action à travers un certain nombre d'initiatives, la dernière a été celle de la prise en charge par la collectivité du marché de Noël. Nous allons en 2018, on y reviendra bien sûr, poursuivre le dispositif de location, de sous-location dont on a parlé tout à l'heure et qui avait été lancé en 2017 avec l'objectif d'aller sur un second local et de continuer à développer ce système.

*La Ville a poursuivi l'accompagnement de l'association des commerçants & artisans, Sablé Action : la collectivité soutient la mise en œuvre des animations organisées par celle-ci. La Mission économique est en étroite relation avec le bureau collégial. A la demande de Sablé Action, la Ville a, cette année, pris en charge l'organisation du marché de Noël et les animations qui s'y sont déroulées.*

*La commune a mené l'opération d'embellissement des rues (rue de l'Ile et rue Carnot) pour l'été avec l'installation de fanions pour la période estivale.*

*En 2017, afin de lutter contre la vacance qui se développe rue de l'Ile, un état des lieux des locaux vacants a été effectué, avec identification des propriétaires et contacts avec certains d'entre eux.*

*La Ville a ensuite développé le concept de boutique éphémère. Une boutique est prise en location par la commune, au 24 rue de l'Ile, afin de permettre, via une sous-location, à un porteur de projet de tester son idée de commerce dans un local vacant. Ce local a accueilli un groupement d'artisans d'art pendant la période des fêtes de fin d'année et la Mission économique travaille aujourd'hui à l'installation d'un repreneur sur le plus long terme dans le cadre du dispositif « Boutique Tremplin ». Des réflexions sont en cours pour que la commune prenne un second local rue de l'Ile.*

⇒ Monsieur JOULAUD : "Et puis, en 2018, la Ville, il y a quelques jours, quelques semaines tout juste d'ailleurs, posé sa candidature à un plan national qui a été développé et proposé par le gouvernement au cours du mois de décembre dernier qui est destiné au ville moyenne pour que ces villes contractualisent avec l'Etat pour des opérations de redynamisation et de revitalisation des territoires et principalement des centres-urbains. Il avait été annoncé à l'occasion de ce lancement par l'Etat du fait pour environ 200 villes qui ont des vocations de centralité, 200 villes moyennes seraient retenues. Nous avons déposé notre candidature. J'ai évoqué le sujet avec le Préfet encore récemment. Nous aurons réponse sans doute avant le printemps sur les choix qui seront faits au niveau national sur ce dossier."

*En 2018, La Ville va postuler au plan national destiné aux villes moyennes ayant un rôle de centralité (Action Cœur de Ville). Il s'agira de mettre en place un contrat sur mesure entre l'Etat et la collectivité devant déboucher sur une Opération de Revitalisation de Territoire.*

*Le taux de chômage sur la zone d'emploi de Sablé est en baisse depuis 4 trimestres à 8,3 %, taux inférieur à la moyenne nationale.*

⇒ Monsieur JOULAUD : "On poursuivra bien sûr le travail qui est mené par la mission économique. Le travail qui est mené avec le cabinet Strate avec lequel on est en relation depuis plusieurs années maintenant pour des efforts de prospections et puis bien sûr le travail avec le Club de développement, le club des entreprises pour travailler sur un certain nombre de thématiques notamment un projet de bâtiment économique sur le secteur de la gare et encore la réflexion sur la signalétique et l'organisation de la signalétique sur les zones d'activités."

*La Mission économique a accompagné 63 nouveaux prospects (création, extension, reprise) en 2017 (52 en 2016). 24 projets accompagnés par la Mission économique ont pu se concrétiser en 2017 (19 en 2016). La Communauté de Communes a poursuivi en 2017 ses efforts de prospection de nouveaux projets, appuyé dans cette tâche par le Cabinet STRATE qui travaille auprès de la Mission économique.*

*Avec le Club de développement, la Mission économique poursuit son travail d'animation du tissu économique local au travers des différents ateliers thématiques.*

*Information, formation, forums, communication mobilisent les chefs d'entreprises et leurs collaborateurs. Des groupes de travail vont être constitués pour participer à la réflexion qui s'engagera début 2018 en vue de déboucher sur la réalisation d'un espace de coworking et prenant en compte les nouveaux besoins de collaboration et de coopération, à proximité de la gare, mais aussi réfléchir à la modification de la signalétique des zones d'activités.*

\* \* \*  
\* \*  
\*

⇒ Monsieur JOULAUD : "Voilà, le contexte dans lequel se dessine ces orientations budgétaires qui est marqué certes par un niveau moindre mais la poursuite de la baisse des dotations. Concernant les tarifs de manière générale, ils seront reconduits au niveau de ceux de 2017 en prenant parfois en compte l'évolution de l'inflation et puis 2018, j'y reviendrai continuera à être marqué par d'autres volonté de maîtriser bien sûr la progression de nos dépenses et notamment des dépenses de fonctionnement."

*C'est donc dans ce contexte global toujours incertain qu'ont été élaborées les orientations budgétaires de la Ville de Sablé-sur-Sarthe pour 2018.*

*Nos recettes d'exploitation enregistreront à nouveau une baisse.*

*La baisse de la dotation globale de fonctionnement, par la mesure de l'écrêtement, va de nouveau pénaliser la commune pour une somme évaluée à 120 000 € pour 2018.*

*Concernant les tarifs, et de manière générale, ils sont reconduits à leur niveau précédent, ou en légère progression afin de tenir compte de l'évolution de l'inflation.*

*Des choix seront encore indispensables pour tenir compte de nos capacités financières et surtout des perspectives toujours peu favorables en ce qui concerne l'évolution des recettes de fonctionnement.*

*2018 verra se poursuivre le programme de contrôle et maîtrise des dépenses de fonctionnement engagé en 2015.*

*Ces efforts, demandés à tous, élus comme services, constituent la réponse aux contraintes particulièrement fortes imposées par l'Etat et ils doivent nous mobiliser pour dans le même temps préserver un service public de qualité.*

\* \* \*  
\* \*  
\*

## **II - LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES DE SABLÉ**

*Face aux contraintes financières qui sont imposées par l'État, le ROB 2018 doit poursuivre l'inflexion commencée en 2015 quant à la diminution de nos dépenses de fonctionnement.*

*Des arbitrages sont encore à réaliser afin de respecter l'engagement pris auprès des saboliens de ne pas augmenter les taux d'imposition au cours du présent mandat. Les taux saboliens de taxes d'habitation et taxes foncières restent parmi les plus bas du Grand Ouest et n'augmenteront pas en 2018.*

*En 2018, les transferts de compétences résultant de l'application de la loi NOTRe, notamment en matière d'action économique (les zones d'activités communales, les bâtiments à vocation purement économique, ...) seront finalisés entre les communes, dont la Ville de Sablé-sur-Sarthe, et la Communauté de communes.*

*Le travail sur la mutualisation se terminera en 2018 et de nombreux services communs seront opérationnels prochainement.*

## A - LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

### 1 – LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

⇒ Monsieur JOULAUD : "Sur la page suivante, la page 9, la section de fonctionnement, les recettes de fonctionnement, tout d'abord. Ces recettes en fonctionnement sont estimées à 19 218 000 euros. Les produits de la fiscalité indirecte représentent la majorité de ces recettes, une part 52,39 % et à l'intérieur de ce montant, l'attribution de compensation est prévue pour 9 390 000 euros au même montant que 2017."

*Les recettes réelles de fonctionnement sont estimées à 19 218 000 €. Les produits de la fiscalité indirecte restent majoritaires avec une part représentant 52,39 %. Dans ce montant, l'attribution de compensation 2018 est actuellement prévue à presque 9 390 000 € (comme en 2017).*

#### **1.1. LES RESSOURCES FISCALES ET COMPENSATIONS**

⇒ Monsieur JOULAUD : "S'agissant des recettes fiscales et des compensations, les bases fiscales pour 2018 ne sont pas encore connues. L'attribution de compensation versée par la Communauté de communes, je le disais est stable à 9 390 000 euros. Signaler que nous avons avec Sarthe Habitat signé une convention, je vous le rappelle en 2015 dans le cadre de la politique de la Ville. Elle prévoit un abattement de 30 % de la taxe foncière sur les immeubles qui sont compris dans le périmètre du contrat de ville et cette perte de ressources est à nouveau estimé à un peu près 60 000 euros pour la Ville pour 2018 de telle sorte que le produit des contributions directes auquel s'ajoute l'attribution de compensation devrait se situer en 2018 à 13 321 000 euros, légèrement supérieure à ce qui était prévu au budget 2017. Je rappelle que s'agissant des taux d'imposition et conformément à l'engagement qui avait été le nôtre, notre objectif est de ne pas augmenter les taux d'imposition au cours de l'année 2018 et je rappelle que les taux d'imposition de la taxe d'habitation, de la taxe foncière restent pour Sablé parmi les plus bas des villes de taille comparable dans le grand ouest, des pays de Loire et de la Bretagne."

*Les bases fiscales pour 2018 ne sont pas encore connues. La réévaluation forfaitaire des bases, servant de base aux impôts directs locaux, est fixée à + 1,2 % pour les taxes d'habitation et taxes foncières. Cette revalorisation nominale des bases foncières et la croissance physique des bases (nouvelles constructions taxables) font que le produit fiscal des contributions directes devrait évoluer modérément.*

*La Contribution Économique Territoriale (CET), dont est bénéficiaire la Communauté de communes suite à la mise en œuvre de la Fiscalité Professionnelle Unique (FPU), est effective depuis 2011. Depuis cette date, la Communauté de communes verse une attribution de compensation à chaque commune, estimée pour Sablé à 9 390 000 €. Cette compensation sera diminuée dans les mois à venir, notamment pour le transfert de la compétence GEMAPI.*

*La convention signée avec Sarthe Habitat, suite à la délibération du 7 décembre 2015, prévoit un abattement de 30 % de la taxe foncière des immeubles compris dans le périmètre du Contrat de Ville. Cette perte de ressources est à nouveau estimée à un peu plus de 60 000 € pour l'exercice 2018.*

*De la sorte, le produit des contributions directes auquel s'ajoute l'attribution de compensation, devrait se situer à 13 321 000 € (contre 13 255 000 € au BP 2017).*

## **1.2. LES DOTATIONS DE L'ÉTAT**

⇒ Monsieur JOULAUD : "Page 10, pour poursuivre sur les dotations de l'Etat, je le disais en introduction, la dotation globale de fonctionnement est estimée à 1 126 000 euros donc une évolution négative, moins 120 000 euros par rapport à 2017."

*La DGF totale attribuée à Sablé est estimée à 1 126 000 € (contre 1 351 000 € au BP 2017, et 2 507 000 € en 2013), qui, après la contribution au redressement des comptes publics, est à nouveau amputée par la nouvelle méthode de calcul de l'écrêtement (- 120 000 € prévus en 2018).*

*Dans cette enveloppe globale, la Dotation de Solidarité Urbaine (368 000 €), devrait progresser favorablement (348 591 € en 2017, 281 394 € en 2016, 272 579 € en 2013).*

## **1.3. LES RECETTES D'EXPLOITATION**

⇒ Monsieur JOULAUD : "Sur les recettes d'exploitation, les produits des services s'élèveront à un peu plus de 2 392 000 euros, sachant que les produits de la restauration scolaire sont estimés à 400 000 euros c'est-à-dire au même niveau que ceux de 2017."

*Les produits des services devraient s'établir à 2 392 000 € contre 2 387 000 € au BP 2017.*

*Dans ces produits, les recettes provenant directement de l'exploitation des services devraient être de 820 000 €, (contre 827 400 € au BP 2017), les produits de la restauration scolaire étant estimés à 400 000 €, au même niveau que celui du BP 2017.*

*Les refacturations de personnels de la Ville vers la Communauté de Communes devraient être stables également à 780 000 €.*

*Les recettes locatives économiques sont estimées à 215 000 €, contre 249 800 € au BP 2017. La cession du bâtiment rue Saint Laurent en 2017, mais aussi les deux cessions projetées en 2018 expliquent cette baisse importante de recettes.*

*Les refacturations de taxes foncières aux entreprises s'élèveront à environ 95 000 €.*

## **2 – LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT**

*Le projet de budget 2018 doit poursuivre l'action engagée pour contenir la progression des dépenses de fonctionnement. Les efforts de gestion, le travail sur les frais généraux, l'analyse des dépenses de fonctionnement, l'organisation des services, le travail sur l'hygiène et la sécurité au travail font qu'au total, les charges d'exploitation devraient s'élever autour de 15 534 000 € (contre 16 004 000 € au BP 2017).*

### **2.1. LES FRAIS GÉNÉRAUX**

⇒ Monsieur JOULAUD : "Sur les dépenses de fonctionnement, je le disais là-aussi, le projet de budget 2018 marque notre volonté de poursuivre l'action qui a été engagée depuis plusieurs années maintenant pour contenir nos dépenses de fonctionnement, notamment nos charges d'exploitation qui devraient s'élever à un peu près 15 534 000 euros contre 16 004 000 euros au BP 2017 avec d'abord les frais généraux, le but c'est de poursuivre le travail qui est engagé pour limiter la progression des frais généraux. Je voudrais rappeler que le contrat Partenariat Public Privé qui a été signé, il y a déjà plusieurs années maintenant pour l'éclairage public enregistre des résultats positifs puisque nous avons par rapport à l'année 2012 un peu plus de 50 % de baisse de consommation électrique. Pour 2018, les loyers globaux s'élèveront à un peu plus de 688 000 euros. Toujours dans le domaine de l'environnement, nous poursuivrons, on l'a évoqué tout à l'heure, les actions qui sont conduites avec le Pays Vallée de la Sarthe dans le cadre de Cit'Ergie et de manière générale sur les frais généraux, notre choix est de les contrôler en fixant un objectif à un peu plus de 3 810 000 euros contre 4 047 000 euros au budget 2017."

*Notre volonté est de poursuivre le travail engagé pour limiter la progression des frais généraux en agissant sur la consommation de fluides (contrôle des facturations, procédures de maîtrise et d'alerte sur les consommations), des télécommunications, etc...*

*Le contrat de Partenariat Public Privé (P.P.P) pour l'éclairage public enregistre des résultats positifs quant au fonctionnement du réseau (baisse de 51,88 % de la consommation énergétique par rapport à 2012 en prenant en compte l'extinction au creux de la nuit dans les quartiers résidentiels et les zones d'activités économiques). Pour 2018, les loyers globaux TTC s'élèveront à 688 856 € (hors révision) comprenant une augmentation de 24 000 € de l'enveloppe « Réparations / sinistres » (Avenant 8 à venir).*

*Les actions conduites dans le cadre de Cit'Ergie, celles menées par le Pays Vallée de la Sarthe dans le cadre du TEPCV, avec le concours de l'ADEME, doivent encore améliorer les performances énergétiques de notre patrimoine.*

*Notre choix est donc d'assurer le contrôle global des frais généraux en les portant à 3 810 000 € (contre 4 047 000 € au BP 2017).*

### **2.2. LES SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS**

⇒ Monsieur JOULAUD : "S'agissant des subventions. Les subventions dans le cadre de ces orientations budgétaires sont estimées à 3 285 000 euros. La subvention au CCAS, une subvention de 450 000 euros serait bien sûr poursuivie, la subvention à Entracte à hauteur de 480 000 euros hors bien sûr la subvention compensatrice qui concerne la mise à disposition des personnels qui s'est

élevée à 485 000 euros en 2017. Nous allons vers la mise en œuvre de la compétence GEMAPI et dans l'attente de la mise en œuvre et des transferts de compétences qui correspondent, les cotisations aux différents syndicats intercommunaux seraient stables à hauteur de 90 000 euros. De même que la contribution et la participation de la Ville au syndicat de Restauration serait stable par rapport à 2017 donc à même hauteur. Même chose pour la contribution au service de Transports Urbains à hauteur de 350 000 euros. Enfin, en ce qui concerne les subventions aux associations culturelles, aux associations sportives, associations sociales et puis aux établissements d'enseignements privés, là-aussi stabilité pour une projection financière et de participation à hauteur de 623 000 euros. C'est la même somme qu'en 2017."

*Elles sont estimées à environ 3 285 000 € au total (contre 3 340 000 € au BP 2017), sur la base du montant réalisé de 2017.*

*La subvention d'équilibre au C.C.A.S. serait de 450 000 €, pour qu'il poursuive son action en matière d'insertion et de travail auprès des personnes en difficulté mais aussi auprès des personnes âgées, tout en tenant compte, comme depuis plusieurs années, du transfert de certaines aides facultatives au C.I.A.S.*

*Pour L'ENTRACTE, la subvention passerait à 480 000 € (hors la subvention compensatrice pour la mise à disposition des personnels qui s'est élevée à 485 000 € en 2017), permettant à l'association de conduire son action en matière de programmation de la saison culturelle.*

*Dans l'attente du transfert de la compétence GEMAPI, les cotisations aux différents syndicats intercommunaux seraient stables (90 000 €).*

*La Ville apporterait une contribution d'environ 650 000 € au Syndicat Mixte de Restauration de la Région de Sablé, stable par rapport à celle prévue pour 2017. De même, la contribution au budget annexe du service de Transports urbains se situerait à 350 000 €.*

*Les subventions aux associations sportives, culturelles, sociales (hors subventions compensatrices des CFTS évaluées à 73 000 €) et aux établissements d'enseignement privés devraient être stables pour s'élever au même montant que le budget primitif 2017 à 623 000 €.*

### **2.3. LES CHARGES DE PERSONNEL**

⇒ Monsieur JOULAUD : "Sur les charges de personnel, les charges de personnel vous le savez, c'est le principal poste de dépenses avec une prévision de 8 205 000 € pour 2018. Les estimations des dépenses de personnels telles que nous les faisons pour 2018 prend bien sûr en compte un certain nombre d'effets qui sont des effets automatiques, des effets mécaniques, je pense notamment au glissement vieillesse et technicité. Vous avez en bas de page, un tableau qui rappelle les frais de personnels et leur évolution de 2015 à 2017. Page 12, vous avez un complément sur l'explication et l'évolution des frais de personnels. Peut-être vous dire parce que c'est un travail qui est déjà engagé et qui est un travail important que nous continuerons à mener ce travail de gestion prévisionnelle des emplois, des effectifs et des carrières au sein de la collectivité de la Ville et de la Communauté de communes bien sûr, à la fois pour prendre en compte les contraintes et les obligations budgétaires qui sont les nôtres mais aussi les perspectives de carrières, les perspectives d'évolution dans les compétences entre la Ville et la Communauté de communes et puis aussi les perspectives de départ en retraite d'un certain nombre de personnels sur le moyen terme c'est-à-dire sur les trois à cinq ans qui viennent."

Elles constituent le poste principal de dépenses avec une prévision de 8 205 000 € (8 195 000 € au BP 2017 dont 7 213 000 € de traitements et charges). L'estimation des dépenses de personnel de 2018 prend en compte les effets mécaniques du Glissement Vieillesse Technicité et l'impact de la mise en œuvre du protocole de modernisation des Parcours Professionnels, des Carrières et des Rémunérations.

Le tableau des frais de personnels ci-après montre les évolutions en termes de rémunérations suivant le statut des agents avec une correspondance quant à l'évolution de nombre d'Equivalents Temps Pleins par statut également. Ce tableau ne comprend pas les « opérations réciproques » avec la Communauté de communes, les charges d'intérimaires, les allocations pertes d'emploi,....)

**Tableau des frais de personnels de 2015 à 2017**

<b><u>Statuts des Agents</u></b>	<b>Charges en € par année</b>			<b>ETP par année</b>		
	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>
<b>APPRENTI</b>	68 870	35 265	37 738			
<b>CONTRACTUEL</b>	548 537	439 593	310 418	12,53	9,57	6,34
<b>CONTRAT D'AVENIR</b>	38 628	29 951	0	2,00	1,50	0,00
<b>TITULAIRE</b>	6 104 499	5 732 803	5 820 689	170,49	158,35	157,66
<b>NON PERMANENT</b>	625 241	757 197	818 685	21,47	25,35	26,91
<b><u>TOTAL GÉNÉRAL</u></b>	<b>7 385 775</b>	<b>6 994 809</b>	<b>6 987 529</b>	<b>206,49</b>	<b>194,76</b>	<b>190,91</b>

Le tableau de bord mensuel des dépenses de personnel permet de suivre l'évolution de l'exécution du budget en répartissant les dépenses suivant le statut des agents (titulaires, non titulaires, contractuels non permanents, travail temporaire, salariés en insertion).

L'évolution des rémunérations est encadrée. Les évolutions du régime indemnitaire des agents sont liées à des évolutions significatives dans les missions confiées et retracées dans les fiches de poste.

Une réflexion d'ensemble est conduite sur la gestion prévisionnelle des emplois, des effectifs et compétences prenant en compte les contraintes budgétaires imposées, les perspectives à moyen terme des départs en retraite (3 à 5 ans). Cette réflexion associe les adjoints en fonction de leurs délégations et les services pour déterminer leurs conditions d'évolution et d'organisation avec comme objectif de garantir un service public de qualité.

Des analyses poste par poste sont conduites tenant compte également des évolutions normatives (taux d'encadrement des activités par exemple). Les avancements sont déterminés dans le cadre du tableau annuel tenant compte des ratios validés par le Comité technique. Les avancements d'échelon se font sur la base d'un cadencement unique.

*Le temps de travail de l'ensemble des agents a été défini lors des négociations sur l'aménagement et la réduction du temps de travail en décembre 2001. Pour l'ensemble des agents, ce temps a été arrêté à 1 598 heures annuelles, soit en temps annualisé suivant une planification, soit calculé sur la base de 39 heures de travail hebdomadaire et 15 jours de réduction du temps de travail. Le règlement intérieur des collectivités définit par service les cas particuliers s'inscrivant dans des modalités de calculs spécifiques du temps de travail, règlement validé en Comité Technique.*

*Toutes les actions collectives touchant au management constituent une source majeure de progrès permanent pour rendre un service public de qualité (projet d'administration, politique hygiène et sécurité, plan de formation, évaluation des agents, ...).*

*Notre volonté est de poursuivre le travail engagé pour limiter la progression des frais généraux en agissant sur la consommation de fluides (contrôle des facturations, procédures de maîtrise et d'alerte sur les consommations), des télécommunications, etc...*

#### **2.4. LE FPIC**

⇒ Monsieur JOULAUD : "Un mot de retour sur le FPIC, le Fonds de Péréquation que j'ai évoqué précédemment avec en bas de page un tableau qui rappelle l'évolution de cette contribution de la Ville dans le cadre du FPIC depuis plusieurs années, depuis 2014. Une contribution, vous voyez à hauteur pour 2018 de 378 000 euros et donc un rappel que l'ensemble de ces reversements sur 5 exercices se montent à un peu plus de 1 205 000 euros.

*Le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) a été mis en place en 2012 et constitue un mécanisme national de péréquation horizontale pour le bloc communal. (communes et établissement public de coopération intercommunal à fiscalité propre (EPCI).*

*La commune a vu sa contribution évoluée ainsi sur les quatre dernières années.*

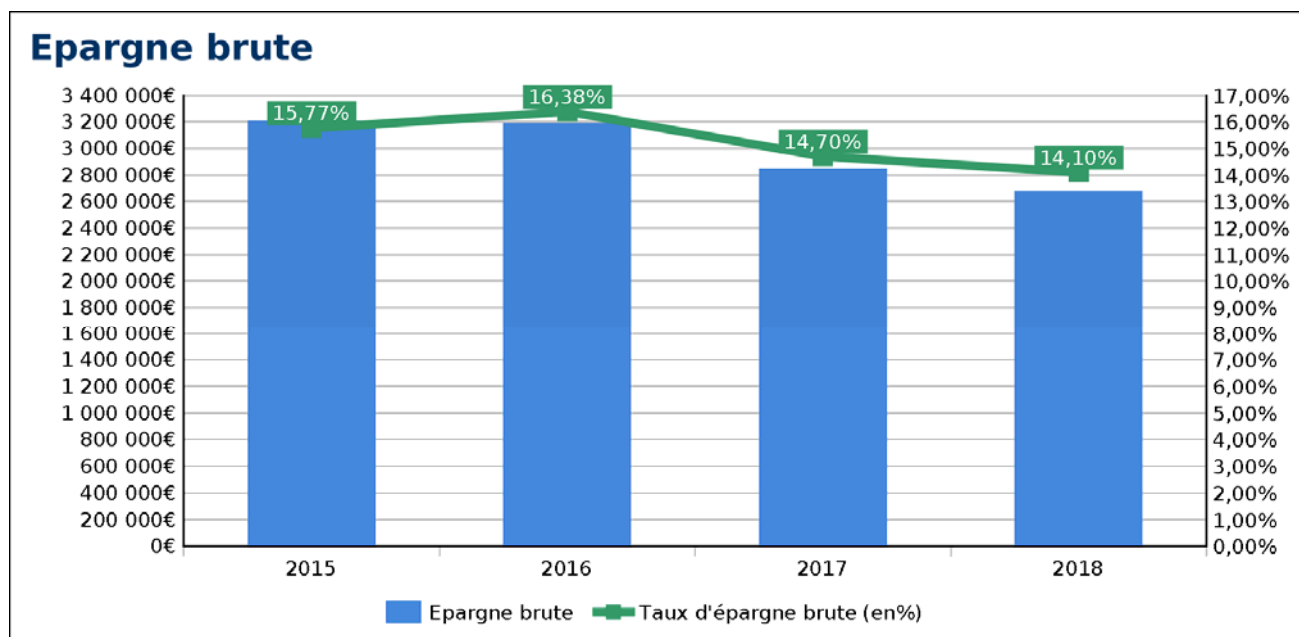
	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>
<i>FPIC en Dépenses (art 73925)</i>	- 182 174	- 261 051	- 400 344	- 456 572	- 478 000
<i>FPIC en recettes (art 7325)</i>	76 532	104 769	129 599	116 420	100 000
<b>Coût net du FPIC</b>	- <b>105 642</b>	- <b>156 282</b>	- <b>270 745</b>	- <b>340 152</b>	- <b>378 000</b>

### 3 – L'ÉPARGNE

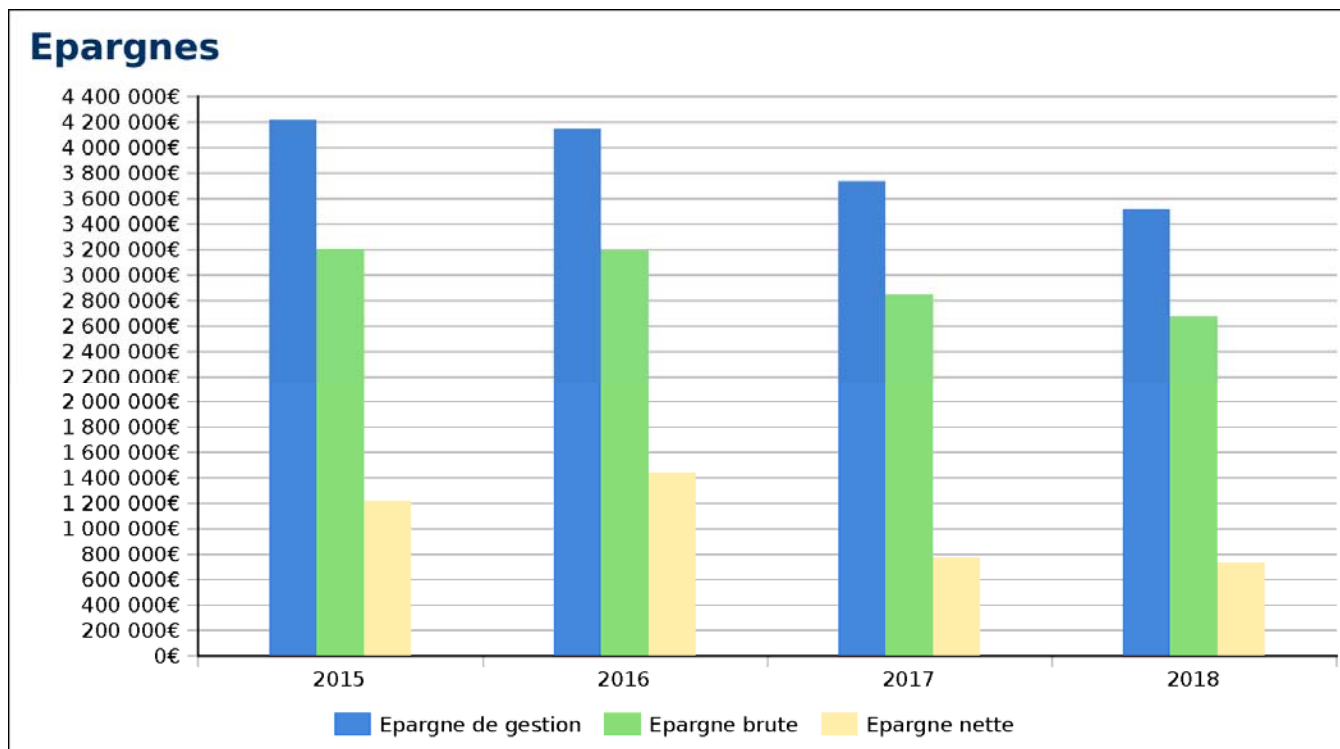
⇒ Monsieur JOULAUD : "Point 3, qui concerne l'Épargne. Vous avez des tableaux qui sont précisés page 13. Tous les éléments que j'évoquais précédemment conduisent à anticiper une évolution de notre marge brute d'autofinancement à un niveau légèrement inférieur à celle de l'an passé. Vous avez un graphique sur l'épargne brute. Une épargne brute qui diminue légèrement sous l'effet, je l'évoquais de la diminution des dotations et puis de la progression du FPIC et donc des contributions."

*Tous ces éléments combinés conduisent à estimer prévisionnellement notre marge brute d'autofinancement à un niveau un peu inférieur à celui de l'an passé (montant réalisé).*

*Les graphiques suivant illustrent l'évolution de l'épargne brute, puis celles des épargnes, et poursuit avec « l'effet de ciseau », c'est-à-dire l'évolution comparée des dépenses par rapport aux recettes.*



*Une épargne brute qui diminue sous l'effet des mesures de baisse des dotations d'État et de prélèvements, dont le FPIC.*

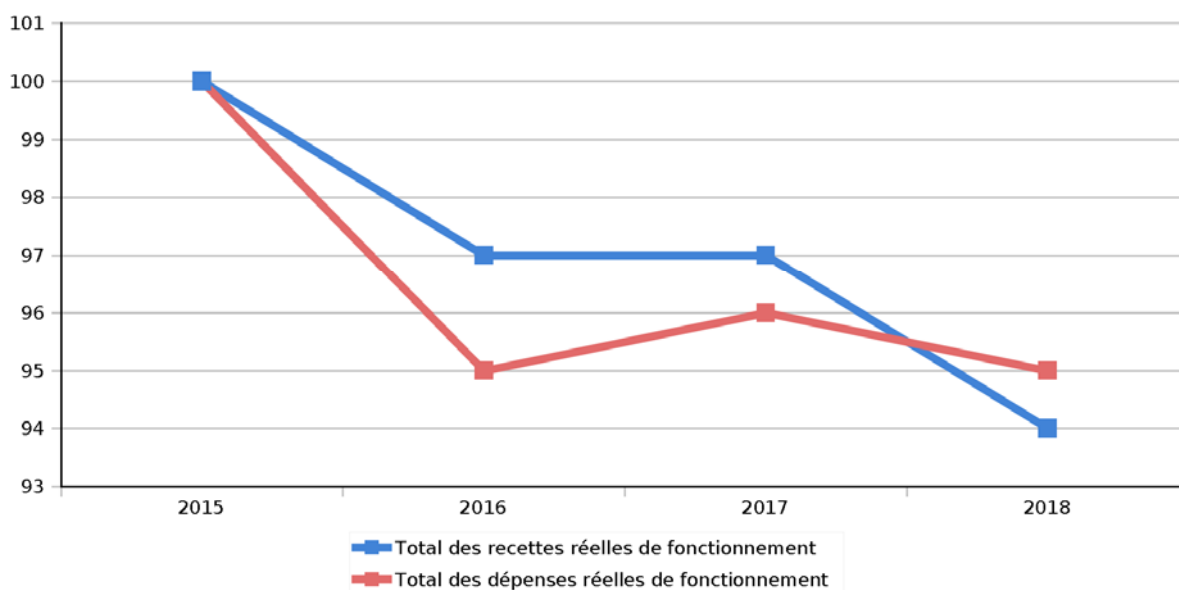


*Les différents niveaux d'épargne évoluent défavorablement, toujours sous l'effet des mesures de baisse des dotations d'État et de prélèvements, dont le FPIC.*

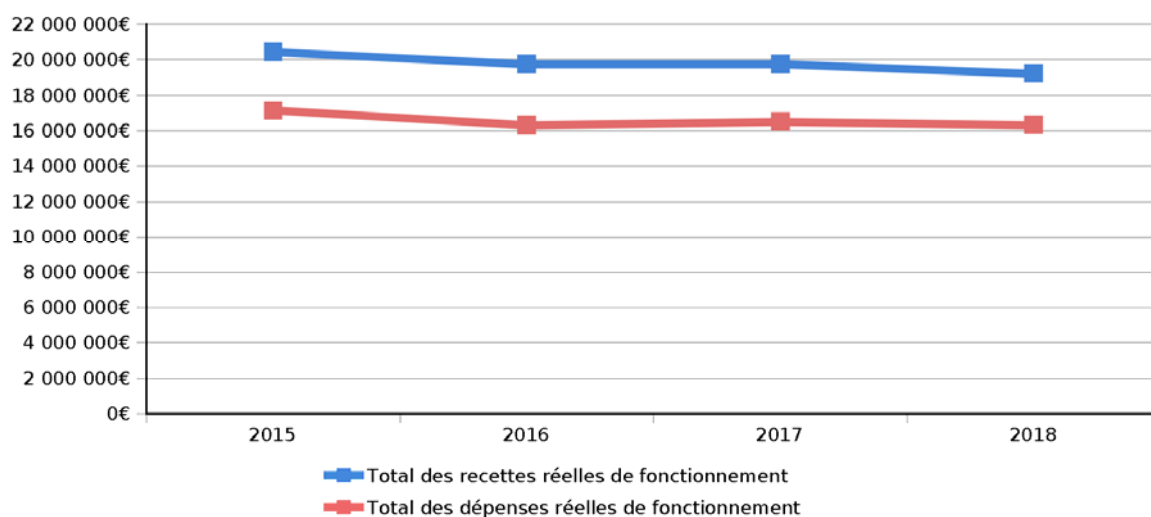
⇒ Monsieur JOULAUD : "Page suivante, vous avez un certain nombre d'éléments qui montrent que la Ville, la collectivité devra compte tenu des évolutions que j'évoquais précédemment être attentive à ce que dans la réalisation du budget 2018 sur la base des orientations budgétaires qui sont présentées aujourd'hui, l'évolution des dépenses de fonctionnement que j'évoquais tout à l'heure ne soit pas plus importante ou plus forte que l'évolution de nos dépenses. Tout ça bien entendu pour maîtriser et ne pas arriver à cet effet de ciseau qui j'allais dire peut arriver, si on ne prend pas garde à ce croisement entre les évolutions des recettes et les évolutions des dépenses de fonctionnement."

*Les deux graphiques ci-dessous illustrent l'évolution des recettes plus faible que celle des dépenses et rappelle « l'effet de ciseau ». La Ville devra être particulièrement attentive à ce que dans la réalisation du Budget 2018, l'évolution des dépenses de fonctionnement ne soit pas plus forte que celle des recettes.*

## Evolution des dépenses et des recettes



## Effet de ciseau



### **B - LA SECTION D'INVESTISSEMENT**

⇒ Monsieur JOULAUD : "Le point suivant concerne les dépenses de la section d'investissement. Au total, il vous est proposé dans le cadre de ces orientations budgétaires des dépenses totales d'équipement qui s'élèveraient à 8 825 000 euros avec 2 075 000 euros de restes à réaliser et 2 394 000 euros de reprises de crédits, donc un peu plus de 4 000 000 euros de crédits nouveaux."

*Le R.O.B 2018 prend en compte le nouveau Plan Pluriannuel d'Investissement (2016 – 2020), tenant compte de la nouvelle donne en matière de finances locales.*

*Au total, les dépenses d'équipement devraient s'élever à la somme de 8 825 000 € pour 2018, dont 2 075 000 € de restes à réaliser au 31 décembre 2017 et 2 394 000 € de reprises de crédits 2017.*

## **1 - LES CHOIX D'INVESTISSEMENT POUR 2018**

⇒ Monsieur JOULAUD : "Sur les choix d'investissement pour 2018, je les évoquerai de manière synthétique puisque les collègues les reprendront ensuite."

*(Sauf précision, les crédits sont mentionnés toutes taxes comprises).*

### **1.1. LE DÉVELOPPEMENT ET L'AMÉNAGEMENT**

*Les principales opérations envisagées pour 2018 concernent :*

⇒ Monsieur JOULAUD : "Bien sûr la reprise des travaux sur le secteur Saint Nicolas puisque la première tranche s'est achevée. Donc, l'année 2018 marquera les débuts de la seconde tranche avec une inscription de 550 000 euros pour les réseaux d'eaux pluviales et puis parallèlement le syndicat d'assainissement inscrira lui-même des dépenses à hauteur de 580 000 euros.

1) *La première tranche de travaux de rénovation du quartier Saint Nicolas (qui concerne la rue Gilles Ménage, rue des terres, rue Saint Joseph, rue Traversière des Terres et une partie de la rue de Sarthe) s'achève en ce début d'année 2018. Ainsi, un montant de 318 452 € de restes à réaliser est inscrit et une somme de 80 000 € est reprise pour terminer les travaux de voirie de la 1ère tranche. L'année 2018 sera consacrée à lancer les travaux de la 2ème tranche qui comprendra la rue Jean Bouin, la rue de l'Abreuvoir, la rue de Sarthe (2ème partie) et la rue Traversière des Terres (2ème partie). Ils porteront sur le renouvellement et la création des réseaux d'assainissement et d'eaux pluviales. Un crédit de 550 000 € est inscrit au budget pour le réseau d'eaux pluviales.*

*En parallèle, le Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Bouverie inscrira un montant de 580 000 € pour le renouvellement du réseau d'assainissement.*

⇒ Monsieur JOULAUD : "La ville engagera mais on en reparlera également les études et la préparation des travaux pour la place Raphaël Elizé pour un montant de 1,9 millions d'euros. Les syndicats intercommunaux qui concernent l'eau ou l'assainissement inscriront également, des sommes pour le renouvellement des réseaux sur l'eau et sur l'assainissement.

2) *La Ville engagera les études et les travaux pour la rénovation de la place Raphaël Elizé, pour un montant de 1,9 M€. Le SIAEP inscrira une somme de 150 000 € pour le renouvellement du réseau d'eau potable (notamment la conduite de 300 mm de diamètre qui traverse la place) et le SIA de la Bouverie, une somme de 250 000 € pour le renouvellement du réseau d'assainissement. Des premières investigations sont en cours pour connaître l'état des réseaux.*

⇒ Monsieur JOULAUD : "Les travaux de la salle Madeleine Marie qui ont débuté en 2016 s'achèvent. On aura l'occasion d'y revenir également. Et puis, rappeler, mais j'y reviendrai les conditions dans lesquelles ces travaux de construction de cette nouvelle salle ont été financés avec en parallèle des travaux qui ont concerné la salle Georges Mention."

- 3) *Les travaux de la salle polyvalente Madeleine Marie, débutés fin octobre 2016, s'achèveront en avril 2018. Cette salle disposera d'un équipement scénique et bénéficiera d'aménagements communs avec la salle Georges Mention (hall d'accueil, sanitaires, cuisine, rangements, ...).*

*Les travaux de construction de la nouvelle salle sont financés majoritairement par l'indemnité d'assurances. Ce projet bénéficie également d'une subvention de 132 160 € du Pays au titre du programme lié aux économies d'énergie et à la croissance verte, et de 302 000 € au titre du Fonds d'investissement public local.*

*Des travaux d'amélioration et de mise en accessibilité de la salle Georges Mention sont également entrepris (vestiaires et sanitaires notamment) avec un budget inscrit pour 234 000 € en 2017.*

⇒ Monsieur JOULAUD : "Le déploiement de la fibre qui va bien entendu se poursuivre sur une troisième tranche avec toujours l'objectif d'être pleinement opérationnel en 2020-2021."

- 4) *Le Déploiement par Orange de la fibre FTTH se poursuivra sur une troisième poche.*

⇒ Monsieur JOULAUD : "La poursuite du legs d'Arsène Lebrun puisque les vitraux ont été réalisés avec cette fois-ci des reprises pour la réalisation d'un livre qui présentera les vitraux et le chantier."

- 5) *Pour respecter le legs d'Arsène Lebrun, la réalisation des vitraux de Notre Dame s'est achevée en décembre 2016. Ils ont été inaugurés le 15 janvier 2017. Un crédit de 11 000 € est repris pour la réalisation d'un livre de présentation des vitraux et du chantier.*

*Un crédit de 50 000 € est aussi repris pour la réfection de meneaux et l'enlèvement des grilles de protection présentes dans l'Eglise.*

⇒ Monsieur JOULAUD : "L'installation des bornes électriques. Laurent l'a évoqué tout à l'heure. On pourra y revenir."

- 6) *Dans le cadre de la mobilité verte, la Ville installera quatre bornes de recharge électrique dans le centre-ville (restes à réaliser de 130 388 € et reprise de 20 000 €).*

⇒ Monsieur JOULAUD : "Une enveloppe de 100 000 euros qui sera inscrite pour les travaux dans les quartiers pour l'embellissement des espaces publics avec parallèlement une reprise de crédits à hauteur de 186 000 euros avec un certain nombre de travaux qui sont évoqués place de la République, sur le secteur de Gastines, route de Laval ou encore sur le secteur du Collège Anjou, rue François Mauriac."

- 7) *Une enveloppe annuelle de 100 000 € sera consacrée à des travaux dans les quartiers et pour l'embellissement des espaces publics (auxquels s'ajoutent 186 000 € de reprise). Ils porteront notamment sur la réfection des sanitaires de la place de la République, la création d'un cheminement piéton route de Laval et la réalisation d'un plateau traversant rue François Mauriac, en lien avec les travaux du collège Anjou.*

⇒ Monsieur JOULAUD : "Nous prévoyons une enveloppe de 200 000 euros pour des travaux dans les locaux économiques. "

- 8) *Au total, une enveloppe de 200 000 € (dont 126 000 € de reprise) sera dédiée aux travaux de modernisation de locaux économiques, comme POCLAIN, SUPPLEX et le CFSR.*

9) *Une somme de 87 000 € sera reprise pour satisfaire aux mesures de vigipirate et de la vidéoprotection.*

⇒ Monsieur JOULAUD : "La Ville participera également, on y reviendra, à l'installation d'un nouveau garage pour les services de la Ville et de la Communauté de communes. Il est prévu de verser un fonds de concours à la Communauté de communes pour des nouveaux locaux qui seront situés à la Fouquerie. Une participation à hauteur de 250 000 euros."

10) *La Ville participera à l'installation d'un nouveau garage, par un fonds de concours à verser à la Communauté de Communes. Il sera situé rue de la Fouquerie, près du site communautaire du Boulay et proche des ateliers municipaux de la Fouquerie, ainsi que du site des Espaces Verts, route de Parcé-sur-Sarthe. La participation est prévue à hauteur de 250 000 €, ce qui représenterait 50 % du coût net hors taxes.*

⇒ Monsieur JOULAUD : "Des travaux qui seront engagés à la fois pour les vestiaires et les sanitaires du stade Sosthène Bruneau. Il est proposé de prévoir une inscription budgétaire à hauteur de 300 000 euros."

11) *Des travaux de modernisation des vestiaires et des sanitaires du stade Sosthène Bruneau sont devenus indispensables. Une somme de 300 000 € est inscrite.*

⇒ Monsieur JOULAUD : "Et puis, des enveloppes qui seront reconduites pour la mise en accessibilité des bâtiments et pour les travaux de grosses maintenances."

12) *Des enveloppes annuelles seront reconduites pour la mise en accessibilité des bâtiments (nouveaux crédits de 200 000 € auxquels s'ajoutent 70 000 € de reprise) et pour les travaux de grosse maintenance (200 000 € auxquels s'ajoutent 72 000 € de reprise de crédits et 36 367 € de restes à réaliser 2017).*

⇒ Monsieur JOULAUD : "100 000 euros pour les jeux dans les quartiers et cette fois notamment le renouvellement d'une aire de jeu sur le parc du château."

13) *Une enveloppe de 100 000 € sera inscrite pour le renouvellement d'une aire de jeux (parc du château).*

⇒ Monsieur JOULAUD : "155 000 euros pour l'installation de dispositifs d'affichage et de communication dynamique."

14) *Une somme de 155 000 € est envisagée pour l'installation de support de communication avec affichage dynamique.*

⇒ Monsieur JOULAUD : "Et puis, une enveloppe de 50 000 euros pour des travaux de sécurisation sur les déplacements vélos."

15) *Une enveloppe de 50 000 € sera consacrée au développement du plan vélo (notamment rue François Mauriac) et à des travaux de sécurisation des déplacements en vélo.*

## **1.2. LA GESTION DU PATRIMOINE**

⇒ Monsieur JOULAUD : "Un point sur la gestion du patrimoine qui concerne à la fois le patrimoine bâti et le patrimoine non bâti hors bien sûr les compétences qui sont celles de la Communauté de communes sur la voirie avec les travaux de proximité déjà évoqués. C'est une enveloppe de 874 000 euros qui est prévue pour 2018 dont 400 000 euros de crédits nouveaux."

*Il s'agit de travaux sur le patrimoine communal bâti (bâtiments scolaires, culturels, culturels, sportifs, économiques, administratifs et techniques) et non bâti (voirie hors compétence de la Communauté de communes, réseaux eaux pluviales, espaces verts). Selon les cas, les travaux peuvent consister en de petits travaux neufs, de la maintenance "lourde" ou du simple entretien.*

*Avec les travaux de proximité figurant supra, une enveloppe globale d'environ 874 000 € serait prévue dont 400 000 € de crédits nouveaux. Cette enveloppe s'inscrit aussi dans la continuité des actions visant à privilégier la maintenance et la sécurisation du patrimoine tout en inscrivant notre démarche dans les principes du développement durable (réduction des consommations des différents fluides).*

## **1.3. LES ACQUISITIONS**

⇒ Monsieur JOULAUD : "Sur les acquisitions qui concernent aussi bien des matériels, que des logiciels ou bien des équipements, elles seront portées à 787 000 euros."

*Les acquisitions de logiciels, matériels, véhicules, participations et études diverses seront portées à 787 000 € (dont 209 000 € de reprises de crédits 2017 et 122 490 € de restes à réaliser 2017).*

⇒ Monsieur JOULAUD : "Des réserves foncières qui seraient dotées d'un crédit de 45 000 euros. Il s'agit d'une reprise de crédits."

*Les réserves foncières seraient dotées d'un crédit de 45 000 € (reprise de crédits).*

## **2 – LE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL DE L'INVESTISSEMENT 2018**

⇒ Monsieur JOULAUD : "Sur le financement tel qu'il peut être prévu pour 2018. Il serait prévu de les assurer par des subventions, par des reprises de résultats antérieurs, un autofinancement nouveau, un recours à l'emprunt à hauteur de 3 696 000 euros et puis le financement du FCTVA à hauteur de 903 000 euros."

*Il serait assuré par :*

<i>- les subventions à recevoir</i>	<i>40 000 €</i>
<i>- les résultats antérieurs au 31.12.2017 (qui financent une partie des reprises de crédits 2018)</i>	<i>1 337 000 €</i>
<i>- l'autofinancement nouveau (montant estimé)</i>	<i>774 000 €</i>
<i>- le recours à l'emprunt</i>	<i>3 696 000 €</i>
<i>- le financement du FCTVA (sous forme de prêt relais)</i>	<i>903 000 €</i>

### 3 – LA DETTE

⇒ Monsieur JOULAUD : "Un point sur la dette avant de reprendre les différents projets d'investissement pour 2018. La totalité de la dette pour la Ville de Sablé s'élève à la fin de l'année 2017 à 20 942 236,29 euros. Elle est en diminution légère par rapport à celle au 31 décembre 2016. Je rappelle que cet encours de dette reprend le Partenariat Public Privé. Vous avez le rappel des différentes conditions de l'endettement et rappeler également que l'ensemble de la dette de la Ville de Sablé ne comprend pas d'emprunts toxiques puisque l'ensemble des taux ont été consolidés à un taux fixe moyen de 4,08 %.

*La dette globale s'élève à la somme de 20 942 236 € fin 2017, en diminution par rapport à celle du 31 décembre 2016 (21 012 735 €) et à celles au 31 décembre 2015 (22 731 206 €) et 31 décembre 2014 (22 814 527 €).*

*Cet encours comprend la dette du PPP éclairage public pour un montant de 1 979 844 € (2 138 003 € fin 2016, 2 288 016 € au 31 décembre 2015 et 2 430 922 € au 31 décembre 2014).*

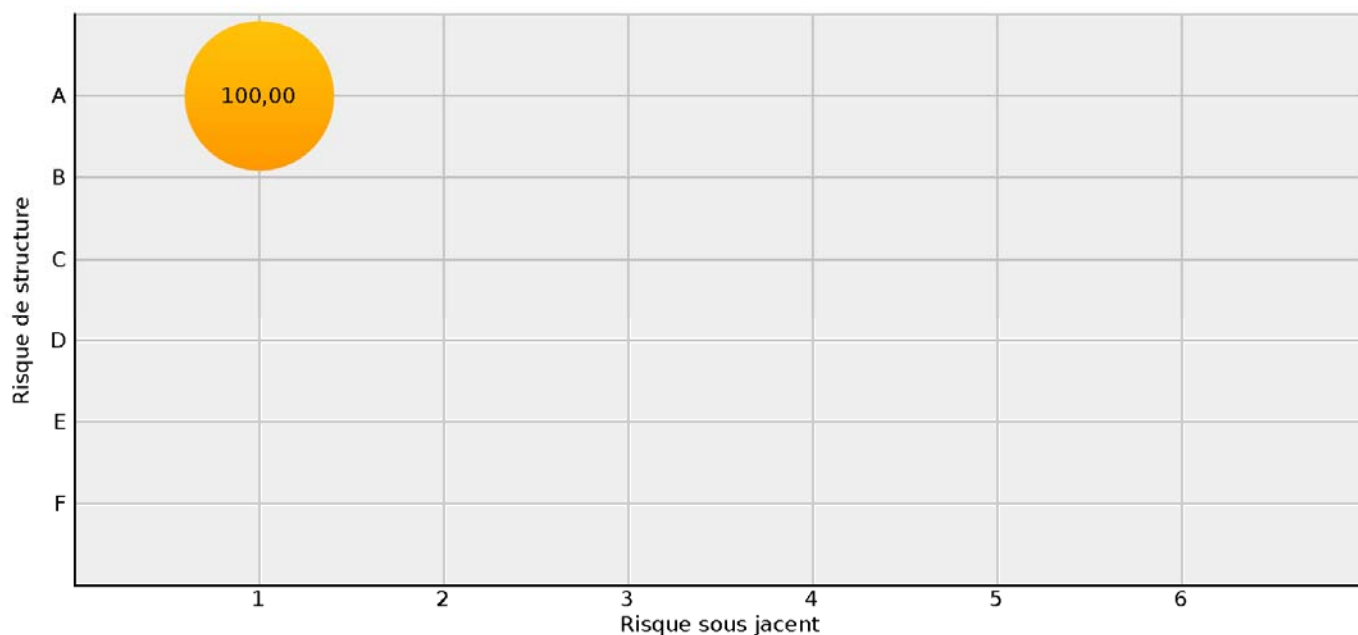
<i>Eléments de synthèse</i>	<i>Au 31/12/2017</i>	<i>Au 31/12/2016</i>
<i>La dette globale est de :</i>	20 942 236,29 €	21 012 735,38 €
<i>Son taux moyen hors swap s'élève à :</i>	4,08 %	4,19 %
<i>Sa durée résiduelle moyenne est de :</i>	14,01 ans	13,83 ans
<i>Sa durée de vie moyenne est de :</i>	7,85 ans	7,89 ans

<i>Budget</i>	<i>CRD</i>	<i>Taux Moyen avec dérivés</i>	<i>Durée résiduelle (années)</i>	<i>Durée de vie moyenne (années)</i>
<i>Dettes à Charge</i>	17 049 628,49 €	3,97 %	15 ans	9 ans
<i>PPP</i>	1 979 843,97 €	5,21 %	9 ans	5 ans
<i>Dettes Récupérables</i>	1 912 763,83 €	3,90 %	8 ans	4 ans

*Comme cela a été dit lors des années précédentes, et indiqué ci-dessous, l'endettement de la Ville ne comporte aucun emprunt à risque. Il a été consolidé, majoritairement à taux fixe, à un niveau moyen de 4,08 % (4,19 % fin 2016 contre 4,14 % au 31 décembre 2015 et 4,35 % au 31 décembre 2014).*

**Dettes selon la charte de bonne conduite (Taille de la bulle = % du CRD)**

Risque faible



Risque élevé

**Dettes par type de risque**

Type	Capital Restant Dû	% d'exposition	Taux moyen
Fixe	20 607 845,56 €	98,40 %	4,14 %
Variable	334 390,73 €	1,60 %	0,00 %
<b>Ensemble des risques</b>	<b>20 942 236,29 €</b>	<b>100,00 %</b>	<b>4,08 %</b>

**Dettes par nature**

	Capital Restant Dû	Taux moyen
Emprunts	19 898 236,29 €	4,09 %
Revolving non consolidés	0,00 €	0,00 %
Revolving consolidés	1 044 000,00 €	3,78 %
<b>Dettes</b>	<b>20 942 236,29 €</b>	<b>4,08 %</b>

⇒ Monsieur JOULAUD : "L'annuité de la dette s'élève à la somme de 2 800 000 euros en 2018 contre un peu plus de 2 958 000 euros au budget 2017."

*L'annuité de la dette (intérêts et capital) s'élèverait à la somme d'environ 2 800 000 € en 2018 contre 2 958 000 € au BP 2017.*

⇒ Monsieur JOULAUD : "Et pour 2018, le volume d'emprunt inscrit au budget est tel que proposé et s'élèvera à 3 684 000 euros avec pas de restes à réaliser. En budget nouveau des encaissements de 2018 et du préfinancement en FCTVA qui sera à encaisser pour l'année qui vient."

Pour 2018, le volume d'emprunt inscrit au Budget serait de 3 684 000 € se décomposant comme suit :

↳ En restes à réaliser 2017 : Néant

↳ En Budget nouveau, à encaisser en 2018 - 2019 : 3 684 000 € dont

↳ En préfinancement du FCTVA 2018 à encaisser en 2020 : 903 000 €

⇒ Monsieur JOULAUD : "Le remboursement de la dette en capital pour la période qui vient sur le moyen terme pour la période 2016-2020 est estimé à dix millions d'euros, ce qui équivaut globalement à 2 millions d'euros par an. C'est dans la durée, l'objectif qui est le nôtre de ne pas emprunter sur cette période pluriannuelle plus de deux millions d'euros par an."

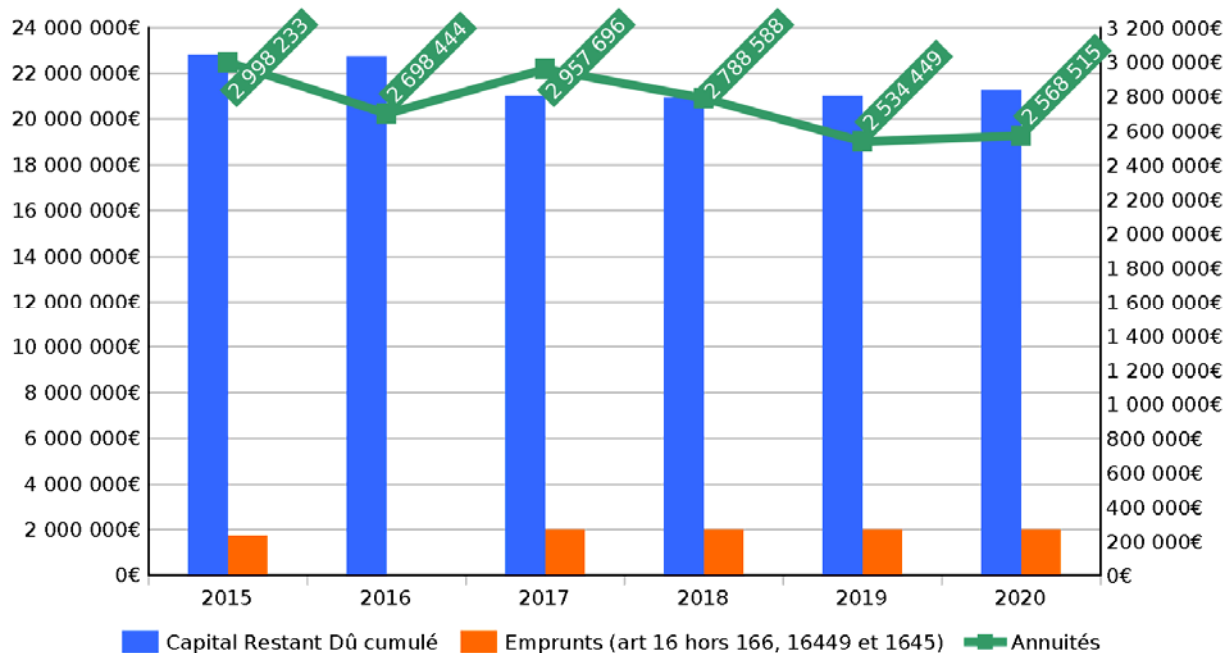
*Le remboursement de la dette en capital, pour la période 2016 -2020, est estimé à environ dix millions d'euros, ce qui équivaut environ à 2 millions d'euros par an.*

	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Annuités	2 998 233	2 698 444	2 957 696	2 788 588	2 534 449	2 568 515
Evolution n-1 (en %)	15,92 %	-10 %	9,61 %	-5,72 %	-9,11 %	1,34 %
Capital en euro	1 988 036	1 748 474	2 070 499	1 949 218	1 718 073	1 768 539
Intérêts en euro	1 010 197	949 970	887 197	839 371	816 376	799 976

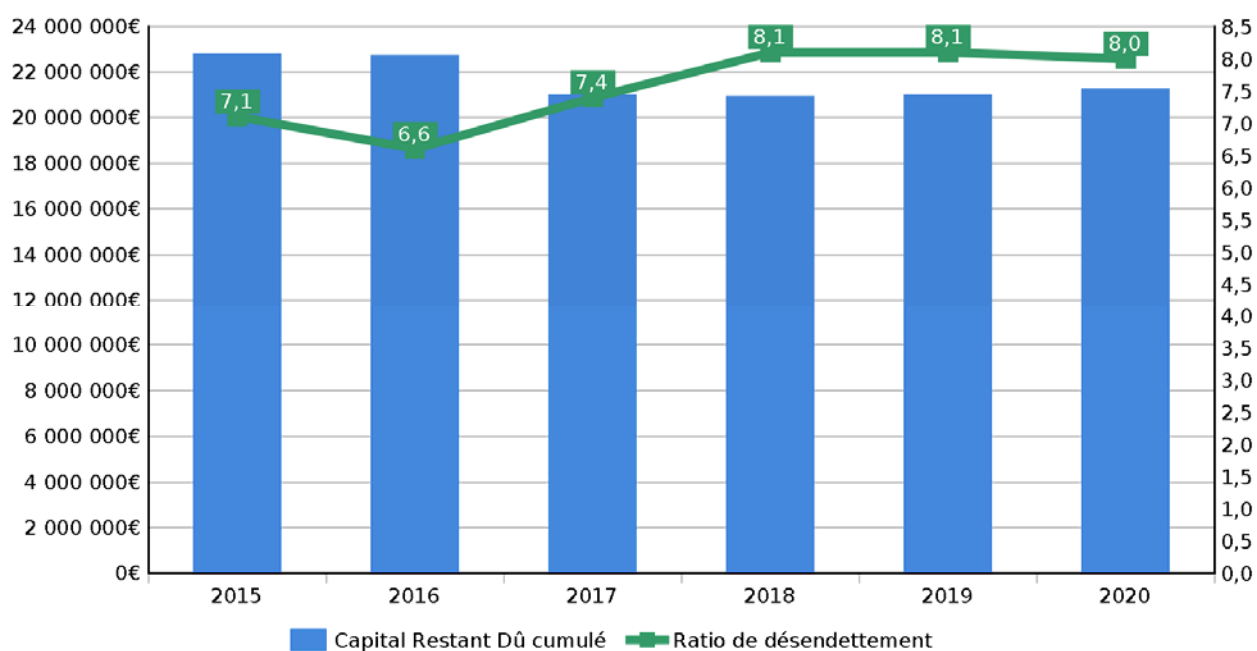
*L'objectif financier que nous nous sommes fixés est de ne pas emprunter plus que cette somme sur la période, les capacités de recours à l'emprunt sont donc déterminées par rapport à cette enveloppe.*

⇒ Monsieur JOULAUD : "Enfin, un point sur l'encours de la dette. Vous avez deux tableaux, le premier sur l'encours de la dette et le deuxième sur la capacité de désendettement. La capacité de désendettement, c'est un ratio et c'est le ratio qui permet au fonds de savoir le temps qu'il faudrait à la collectivité pour rembourser sa dette si elle devait y consacrer l'ensemble de son autofinancement. C'est un ratio classique pour les collectivités. Vous voyez que concernant cette capacité d'autofinancement, honnêtement ce ratio, nous sommes à 8 années ce qui est considéré comme un taux qui est bon par à la fois les banques et les organismes chargés de contrôler les finances des collectivités locales."

## Encours de dette



## Capacité de désendettement



*La **capacité de désendettement** est un ratio qui permet de calculer, en années, le temps qu'il faudrait à la commune pour rembourser sa dette si elle y consacrait tout son autofinancement. Ce ratio peut donc varier en fonction du niveau d'endettement et en fonction de la capacité d'autofinancement. Un niveau inférieur ou égal à 8 années est considéré comme bon.*

⇒ Monsieur JOULAUD : "Voilà, pour la présentation générale des orientations budgétaires. Je vais laisser maintenant les collègues développer par thématique les différentes propositions pour 2018. Je laisse la parole à Alain pour débiter."

### **III - LES ACTIONS MUNICIPALES POUR 2018**

*Conformément aux orientations budgétaires ci-dessus, les diverses politiques municipales se traduiraient comme suit :*

#### **1 – HABITAT, DÉVELOPPEMENT URBAIN, COMMERCE, AFFAIRES FONCIÈRES**

⇒ Monsieur LAVOUÉ : "Merci Monsieur le Maire.

*Les priorités seraient les suivantes :*

- Le point numéro 1 : *La commercialisation de la 1ère tranche du quartier Rive Sud sera poursuivie. Les premières maisons seront habitées en 2018. Des réflexions seront également engagées avec Sarthe Habitat pour la réalisation de locatifs et de logements en location accession. Par rapport aux chiffres que je vous avais communiqués au mois de décembre, les chiffres n'ont pas bougé. On est toujours en négociation avec Sarthe Habitat, en bonne voie. Par contre, pour le lot numéro 15, les personnes n'ont pas donné suite."*
- Le point numéro 2 : *Le programme de construction de 25 logements locatifs se poursuivra par Sarthe Habitat dans le quartier de Montreux (ancienne tour – Avenue de Montreux) avec une livraison des logements prévus début 2019. Toujours dans le secteur, une réflexion d'aménagement est engagée avec Sarthe Habitat sur le devenir du foyer piscine et de ses alentours. Cette étude portera sur la réalisation de logements.*
- Point numéro 3 : *L'aménagement du site des "anciennes serres" rue St Nicolas a débuté. La première tranche permettra la livraison au printemps 2019 des bureaux du Conseil Départemental et la livraison de la première tranche des logements (20 logements) fin 2019.*
- *La vente de l'ancienne gendarmerie n'a pu être menée à son terme. Le terrain doit donc faire l'objet d'une étude sur sa potentielle utilisation avant nouvelle mise en vente.*
- *Les travaux de modernisation de l'usine d'eau potable se sont achevés en 2017 et feront l'objet d'une inauguration en 2018.*
- *Le fonds d'aide aux ravalements de façade, pour inciter et aider les propriétaires au respect du règlement de la Z.P.P.A.U.P. lors de la réalisation de travaux d'entretien de leur patrimoine, sera reconduit. Nous n'avons pas eu de demandes en 2017.*
- *Les actions en matière de consommations énergétiques s'inscriront dans le programme pluriannuel. La mise en œuvre du diagnostic et du programme d'actions dans le cadre de Cit'Ergie est maintenant lancée (étude énergétique du patrimoine bâti, action de sensibilisation aux économies d'énergie, ...). Un crédit de 30 000 € sera inscrit.*

- Le point 8 : Les études pour la réalisation d'un lotissement sur le site de la "Tussonnière" seront poursuivies afin de répondre aux conditions du legs d'Arsène LEBRUN. Le crédit spécifique de 555 000 € du BP 2017 sera repris au BP 2018.
- Une étude urbaine sur le quartier allant de la gare à Montreux en passant par le centre culturel a été menée en 2017. Cette dernière, grâce à un diagnostic exhaustif (déplacement, habitat, espaces publics...), proposera un Plan guide qui, après validation en conseil municipal permettra de décliner différents outils de développement, d'aménagement et de renouvellement du quartier à plus ou moins long terme. Des premières actions de ce plan guide pourront se réaliser dès 2018 comme par exemple un aménagement du boulevard de la Primaudière. Une réunion publique aura lieu prochainement concernant cette étude urbaine.
- En partenariat avec la Caisse des dépôts une étude sera menée sur la question du commerce et de l'habitat en centre-ville. Il s'agit de bénéficier d'une connaissance fine en matière d'habitat (taux de vacance, typologie des logements, niveau de loyers...) mais également en matière de commerces (niveau de loyers, surfaces commerciales, niveau d'équipements, respect normes d'accessibilité...) afin de finaliser un plan d'action dans le cadre du plan gouvernemental "Action au cœur de ville". Comme Monsieur le Maire, vous l'a précisé, tout à l'heure
- Enfin, en matière de politique commerciale et en partenariat avec Sablé Action, nous poursuivrons les actions de soutien aux commerces de centre-ville : 15 000 € de crédits repris pour des travaux et/ou du mobilier, les animations commerciales, la formation. De plus, un plan d'action sera étudié pour ce qui concerne les questions foncières et immobilières liées à la redynamisation commerciale du centre-ville. Une action de soutien aux rénovations des façades/vitrines commerciales sera également engagée."

⇒ Monsieur JOULAUD : "Merci Alain, c'est Anne-Marie qui poursuit."

## **2 – FINANCES – ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

⇒ Madame FOUILLEUX : "

*En matière de ressources humaines, un programme de formation lié au management sera lancé. Il concernera tout l'encadrement et devra permettre de donner des outils pour améliorer le fonctionnement et l'organisation des services. Les agents bénéficieront de la formation d'intégration sur le statut de la fonction publique et les droits et devoirs du fonctionnaire.*

*Le travail sur l'hygiène, la sécurité et les conditions de travail sera poursuivi. Les deux instances de dialogue social, Comité technique et Comité d'hygiène, sécurité et conditions de travail traitent, de manière paritaire, des questions liées à la sécurité et au bien-être au travail. Le CHSCT effectuera des visites des services municipaux dans l'année comme il l'a déjà réalisé au cours de l'année 2017 et 2016 à la fréquence de deux visites par an.*

*Le travail de mise à jour du Répertoire d'Immeubles Localisés (RIL) est régulièrement renouvelé pour faciliter et fiabiliser les opérations de recensement de la population permettant de mieux déterminer la population légale. La question de la prise en compte de cette mise à jour par l'INSEE méritera attention. Les chiffres du recensement 2016 montrent le bien-fondé de cette démarche (+ 0,5 % d'augmentation de la population).*

*Le Syndicat Mixte de Restauration assure, depuis le 1er janvier 2008, la livraison des repas de restauration collective (scolaire et personnes âgées notamment) pour les collectivités adhérentes (y compris la Communauté de communes pour les CLSH). Sa durée a été prorogée jusqu'en 2018. Le service de portage de repas à domicile a trouvé son rythme de croisière et fonctionne normalement. Le SMR gère un budget de 1 786 000 € pour presque 350 000 repas produits et distribués par an.*

*Le CFSR a retrouvé un rythme d'activité normal et la Ville continuera à lui apporter son soutien. Des travaux seront engagés pour le rendre plus attractif.*

*La Ville se joindra à l'ensemble des 16 autres communes de la Communauté de communes pour mettre en place un service commun de délivrance des titres sécurisés d'identité."*

⇒ Monsieur JOULAUD : "Oui, Claude."

### **3 – POLITIQUES DE CITOYENNETÉ**

⇒ Monsieur PERRINELLE : "Merci. En ce qui concerne les politiques de citoyenneté, le renouvellement cette année des événements familiaux et temps forts d'animation y compris dans les quartiers (*cinéma en plein air, carnaval, fête de la Musique, la Cité s'anime, ...*).

*Les événements familiaux et temps forts d'animation dans les quartiers seront renouvelés tout au long de l'année (cinéma en plein air, carnaval, fête de la Musique, la Cité s'anime, ...).*

⇒ Monsieur PERRINELLE : "L'organisation du feu d'artifice du 13 juillet avec pour thématique l'Europe.

*La DVACMT organisera le feu d'artifice du 13 juillet avec une nouvelle thématique.*

⇒ Monsieur PERRINELLE : " les Points Information, le service Vie Associative et Citoyenne, le point d'accès aux droits et devoirs des familles permettent d'assurer un certain nombre de permanences. Ce point d'information devrait s'enrichir au cours de l'année d'un point d'information Europe. Il assure également un suivi des associations et un accompagnement de près de 650 manifestations organisées par ces mêmes associations.

*Tous les Points Information, le service Vie Associative et Citoyenne, le point d'accès aux droits et devoirs des familles permettent d'assurer des permanences d'une dizaine d'organismes, un suivi des associations, un accompagnement de près de 650 manifestations.*

*Le Forum des activités associatives se déroulera en septembre 2018.*

⇒ Monsieur PERRINELLE : "En matière de citoyenneté, il faut saluer le Conseil Municipal Junior qui poursuit ses travaux et qui notamment se rendra à Bückeberg pour le mois de mai 2018. La ville d'ailleurs, le l'ai cité sur le point d'information, la ville s'engagerait aussi sur la journée de l'Europe pour faire une manifestation au sens de l'Europe cette année. Voilà."

*En matière de citoyenneté, le Conseil municipal Junior va poursuivre ses travaux et se rendra à Bückeberg en mai 2018.*

*La Ville est éligible au nouveau contrat de ville décidé par l'Etat. Cette politique portée par la Communauté de communes concerne les quartiers dits prioritaires de la Rocade et Montreux.*

⇒ Monsieur PERRINELLE : "Le programme d'actions engagé sur 2017 sera poursuivi pour 2018, bien entendu, répondant aux objectifs fixés qui concernent : l'emploi et le développement économique ; la citoyenneté ; la cohésion sociale ; le cadre de vie et le renouvellement urbain. Le programme d'actions comprend une trentaine de fiches actions qui seront bientôt proposées à la Communauté de communes et avant au comité de pilotage du Contrat Politique de la Ville auquel participe des habitants qui représentent des conseils citoyens des deux quartiers. Il faut saluer la représentation de ces conseils citoyens et la participation de ces conseils citoyens dans cette démarche. Ces conseils citoyens qui seront également mis à l'honneur jeudi prochain à la préfecture pour le 40<sup>ème</sup> anniversaire de la politique de la Ville. Voilà, le contrat politique de la Ville est signé de 2015 à 2020. Il se poursuit."

*Le programme d'actions engagé sur 2017 sera poursuivi répondant aux 4 objectifs fixés qui concernent : l'emploi et le développement économique ; la citoyenneté ; la cohésion sociale ; le cadre de vie et le renouvellement urbain. Le programme d'actions comprend une trentaine de fiches touchant aux questions de scolarité, d'offre de loisirs, d'accès aux soins, de lutte contre l'isolement, de soutien à la parentalité, de tranquillité publique, d'adaptation de l'offre de logements, d'accès aux services publics, de recherche d'emploi, de développement de l'entrepreneuriat. Cette démarche nouvelle comprend différentes instances dont deux conseils citoyens rassemblant des habitants et représentants associatifs des quartiers. Le contrat de ville est signé et va se terminer en 2020.*

⇒ Monsieur PERRINELLE : "Voilà, Monsieur le Maire."

⇒ Monsieur JOULAUD : "Merci Claude. C'est Maryline qui poursuit."

#### **4 – AFFAIRES SANITAIRES SOCIALES ET INSERTION**

⇒ Madame CHAUDET : "Concernant les affaires sanitaires et sociales et d'insertion,

*Le partage des compétences entre le CCAS et le CIAS vise à rechercher et favoriser l'accompagnement des personnes pour une insertion sociale et professionnelle sur l'ensemble du territoire communautaire. Le CIAS gère depuis septembre 2016 l'ensemble du dispositif des aides individuelles facultatives.*

*Inscrite dans un partenariat de proximité, l'association du Panier du Pays Sabolien poursuivra son action sur le champ de l'aide alimentaire. Au total, en 2017, 318 familles (soit 825 personnes) de toute la Communauté de communes ont été bénéficiaires de l'action du Panier. Les services du CCAS-CIAS assurent, pour le compte de l'association, l'instruction de l'ensemble des demandes d'accès aux services de l'association.*

*La Ville de Sablé-sur-Sarthe s'est engagée dans le soutien à l'insertion professionnelle des publics en situation de précarité, par l'insertion de clauses sociales dans les marchés publics. La Ville bénéficie également des actions menées par le CISPD sur son territoire, dans le cadre d'actions concrètes de prévention, auprès des publics scolaires et des seniors, d'aides aux victimes et d'accompagnement.*

*Le CCAS gère différents services aux personnes âgées : aide et accompagnement à domicile, restauration, hébergement. 30 600 heures d'intervention d'aide à domicile ont été réalisées par le service auprès de 225 bénéficiaires. 125 saboliens ont bénéficié du service communautaire de portage de repas à domicile pour un total de 25 738 repas sur l'année 2017 (130 saboliens en 2016 pour 26 569 repas).*

*Le CCAS a accompagné, pour la dernière année, quelques 103 bénéficiaires du RSA dans le cadre du conventionnement établi avec le Conseil départemental. Ce conventionnement ne sera pas reconduit en 2018. L'accueil des demandeurs pour l'instruction administrative de leurs dossiers reste néanmoins toujours possible.*

*Le dispositif d'accompagnement des personnes âgées sur Sablé est complété par les actions du Centre Local d'Information et Coordination (CLIC), service du Conseil Départemental, la "Parenthèse" et le SSIAD. L'association Mobile IT 72 poursuit son développement d'un mode de transport solidaire au bénéfice des personnes âgées et handicapées.*

*Les Résidences autonomie (Bazinières, Fleurie, Saint-Denis) ne connaissent pas de problèmes particuliers, hormis de la vacance sur deux établissements. Engagée depuis 2016 avec les résidents du foyer La Piscine, le relogement des locataires en septembre 2018 permettra la restitution du bâtiment à son propriétaire (Sarthe Habitat) avant fin 2018.*

*Le service de restauration dans les résidences autonomie, collectif et individuel, connaît une diminution de ses fréquentations en 2017 (14 571 repas livrés soit une baisse de 10,86 % par rapport à 2016). Cette tendance s'explique principalement par la vacance des logements liée à la fermeture de la résidence La Piscine.*

*Impulsé courant 2016 et développé en 2017, l'enrichissement des animations proposées au sein des résidences sera poursuivi en 2018. Le recours à des prestataires professionnels extérieurs est rendu possible grâce au soutien financier de la Conférence des financeurs. Un focus spécifique sera apporté sur le contexte des résidents de La Piscine eu-égard à la fermeture attendue pour septembre 2018.*

*Le service « Brin de Compagnie » (visiteurs à domicile) créé en 2017, rencontre un succès croissant avec 21 bénéficiaires visités tout au long du second semestre. Le CCAS a déposé une demande de financement pour 2018 afin de permettre d'ajuster sa capacité d'action aux besoins (estimation de 50 adhérents au service).*

*Tous ces services développeront leurs actions en 2018. Le spectacle de fin d'année et le Noël du CCAS seront renouvelés ainsi que les temps de loisirs. En 2017, 97 foyers (+ 47 % par rapport à 2016), dont 154 enfants et 117 adultes ont participé au Noël. Cette action partenariale pourra être, au même titre que les loisirs familiaux, intégrée dans la Maison de proximité."*

⇒ Monsieur JOULAUD : "Merci Maryline. Alain."

## **5 – LES POLITIQUES SPORTIVES**

⇒ Monsieur JOULAUD : "Oui, pour ce qui est de la politique sportive,

*La maintenance et la sécurisation du patrimoine sportif seront poursuivies car nous avons un patrimoine important.*

*Il en sera de même pour ce qui concerne la politique conduite au travers des Centres de Formation Technique et Sportive. 17 centres de formation sont opérationnels et permettent de conduire une action très forte auprès de la jeunesse. De même, le soutien aux associations sportives sera poursuivi dans leurs subventions et leurs manifestations.*

*Les activités municipales autour des activités Graines de Sportifs (23 élèves) ; on y fait de la multi-activité ; et Gymnastique volontaire (61 adhérents), seront reconduites. Ce qui marche bien, on fait de la gymnastique volontaire.*

*Enfin, Sablé accompagnera le sport de haut niveau en soutenant différentes manifestations de renom. Elle participera de nouveau au Circuit Cycliste Sarthe – Pays de la Loire dont ce sera la 66ème édition, à hauteur de 16 600 €. La Ville sera partenaire, à nouveau, pour le maillot du meilleur grimpeur. De son côté, la Communauté de communes participera à l'étape d'arrivée qui est prévue à Sablé-sur-Sarthe le 6 avril prochain.*

*D'autres temps forts ont marqué ou marqueront l'année : le national de Cyclo-cross, le tournoi national open de fléchettes, le Trophée de Basket Sarthe Pays de la Loire, le tournoi international de football féminin organisé par le Sablé FC, Championnat de ligues de pétanque,... qui remplace le grand national et qui est sur 3 jours."*

⇒ Monsieur TESSIER : "Voilà, Monsieur le Maire."

⇒ Monsieur JOULAUD : "Merci Alain."

## **6 – POLITIQUES CULTURELLES, PATRIMOINE ET TOURISME**

⇒ Madame BONNAUD : "En matière politiques culturelles, patrimoine et tourisme,

*La Ville de Sablé-sur-Sarthe a participé à l'organisation de la "Folle Journée en Région" fin janvier 2018. Cette édition a permis à nouveau mis en avant les prestations des ensembles locaux. Dans le cadre, vous savez du soutien que l'on fait au fait au développement des pratiques amateurs, La Ville apporte un budget d'environ 25 000 € à cette action qui mobilise de nombreux services : Centre culturel, Entracte, Maison des Arts et des Enseignements, Logistique, ...*

⇒ Madame BONNAUD : "Le fonds patrimonial Pierre REVERDY qui est abrité par la médiathèque a été enrichi en 2017 par l'acquisition de la Lucarne Ovale, qui est un recueil de poèmes très connu de Pierre Reverdy pour un montant de 2 057,04 € financé pour la moitié par le FRAB (Fonds Régional d'Actions pour les Bibliothèques). En fonction des opportunités, la Ville poursuivra, cette politique d'enrichissement du fonds Reverdy.

*Le fonds patrimonial Pierre REVERDY a été enrichi en 2017 par l'acquisition de la Lucarne Ovale, recueil de poèmes pour un montant de 2 057,04 € avec le soutien du FRAB. En fonction des opportunités, la Ville poursuivra, avec le soutien du FRAB, son action d'enrichissement du Fonds Reverdy.*

⇒ Madame BONNAUD : "La médiathèque verra également son fonds enrichi par le fonds patrimonial de l'association "Les amis de POUCHÈLE" reversé à la médiathèque.

*En 2018, le fonds patrimonial « Les amis de POUCHÈLE » sera intégré à la Médiathèque intercommunale « Espace Pierre REVERDY ».*

⇒ Madame BONNAUD : "La ville participera également aussi aux journées du patrimoine qui aura lieu au mois de septembre."

*La Ville (tous services confondus) participera aux journées du patrimoine qui se dérouleront en septembre.*

⇒ Madame BONNAUD : *"La saison culturelle qui a été entamée en octobre dernier connaîtra de nouveau temps forts. La 37ème édition de Rock Ici Mêmes, mi-juillet, qui sera également suivie d'une "Nuits d'été", programmée dans la continuité des actions précédente. En 2018, la convention de scène conventionnée avec l'association Entracte sera renouvelée sur la thématique « Arts en Territoire » suivant les évolutions politique de la DRAC. Pour information, lors de la dernière saison, l'Entracte a accueilli un peu plus de 40 000 spectateurs.*

*La saison culturelle entamée en octobre dernier connaîtra quelques temps forts. La 37ème édition de Rock Ici Mêmes, mi-juillet, sera suivie d'une "Nuits d'été", programmée dans la continuité. En 2018, une convention de scène conventionnée sur la thématique « Arts en Territoire » sera signée entre la DRAC et l'association Entracte. Lors de la dernière saison, l'Entracte a accueilli près de 40 000 spectateurs.*

*La Ville poursuivra bien entendu son soutien à L'Entracte, ainsi que celui aux associations culturelles.*

*La Ville poursuivra aussi son partenariat avec les associations culturelles conventionnées : l'Éventail, Maine Sciences, La Houlala Compagnie, dans le cadre de la mise en œuvre de leur projet associatif et des conventions qui ont été signées.*

⇒ Madame BONNAUD : "En matière de tourisme, la fréquentation du camping a connu une légère hausse de sa fréquentation en nombre de campeurs bien que le nombre de nuitées ait baissé. Plus de campeurs mais moins longtemps. Je vous re-cite les chiffres surtout liés à la météo. Le site web qui permet les réservations en direct a connu, a poursuivi la hausse des réservations (85 réservations cette année contre 78 et 62 précédemment). Ça permet surtout de toucher une nouvelle clientèle. Ça c'est important. La fréquentation est passée de 2 700 campeurs, un peu plus de 2 700 campeurs pour une moyenne de 3,4 nuitées. Pardon, je vous raconte des bêtises. La moyenne des nuitées en fait est passée de 3,4 à 2,9 nuitées. Je vous ai dit qu'elle avait baissé. Par contre le nombre de campeurs a augmenté de 2 700 à 2 898 campeurs. Les recettes ont également légèrement augmentées. Cette année, on prévoit d'investir 10 000 euros pour un nouvel hébergement tente en dur dans le cadre de la labellisation de l'accueil vélo pour développer l'accueil des cyclistes."

*En matière de tourisme, la fréquentation du camping a connu une légère hausse de sa fréquentation en nombre de campeurs (presque + 200 campeurs) mais le nombre de nuitées a baissé du fait principalement de la météo qui n'a pas aidé la clientèle de passage à prolonger son séjour. Le site web et la possibilité de réserver en ligne répondent à la demande de la clientèle (85 réservations par internet contre 78 en 2016 et 62 en 2015). Ces facilités ont également permis de toucher une nouvelle clientèle. La fréquentation est passée de 2 704 campeurs pour une moyenne de 3,4 nuitées en 2016 (76 527 € de recettes) à 2 898 pour une moyenne de 2,9 nuitées en 2017 (77 523 € de recettes). Un crédit de 10 000 € est prévu pour l'installation d'hébergements de « prêt à camper ». Ce type d'hébergement répond à la demande de randonneurs à vélo ou de vacanciers de passage qui souhaitent avoir un hébergement nature réservable à la nuitée à un prix attractif et cela sans avoir les contraintes de transporter leur tente.*

⇒ Madame BONNAUD : "Voilà, Monsieur le Maire."

⇒ Monsieur JOULAUD : "Merci. Laurent qui poursuit."

## **7 – PATRIMOINE BATI, ESPACE PUBLIC, SECURITÉ**

⇒ Monsieur FOURNIER : "Oui. Donc, dans le cadre de la proximité qui reste une de nos priorités pour pouvoir répondre aux différentes demandes des saboliens que ce soit à travers le numéro vert, lors des rencontres, soit au cours de vœux ou dans les visites de quartiers qui reprendront dès le printemps prochain, toujours pour répondre à des demandes de proximité et nous renouvelerons aussi le Partenariat que nous avons aussi avec la Croix Rouge dans le cadre des chantiers d'insertion qui depuis deux ans, nous ont permis de rénover beaucoup de mobiliers urbains, repeindre, rénover etc... Ce qui a permis de remettre à niveau un certain nombre de mobiliers urbains dans différents quartiers. Ensuite, comme l'évoquait Monsieur le Maire dans ces propos tout à l'heure, dans le cadre des grands travaux que ce soit le Faubourg Saint Nicolas ou la Place Raphaël Elizé, nous continuerons à consulter la population à travers des réunions publiques ou des réunions thématiques, par exemple sur la place Raphaël Elizé avec les commerçants pour pouvoir répondre au mieux aux demandes des habitants et des usagers."

*La Proximité reste une priorité forte que ce soit avec le N° Vert, toujours aussi utilisé, ou les fiches de signalement réparties dans les différents services. Environ 200 fiches d'interventions sont enregistrées chaque année, chacune faisant l'objet d'une réponse soit immédiate, soit dans le cadre de décisions budgétaires à prendre. Pour permettre la réalisation de ces travaux de proximité, suivant un ordre de priorité fixé en fonction de l'urgence, l'enveloppe de crédits serait de 80 000 €. Dans cette enveloppe, sont également pris en compte les chantiers d'insertion, pilotés par la Croix Rouge, pour la rénovation du mobilier urbain.*

*Volonté de la Majorité Municipale, la proximité repose aussi sur les réunions régulières dans les quartiers et la concertation sur tous les projets, notamment pour le quartier St Nicolas et la place Raphaël Elizé.*

*Les travaux de maintenance et entretien dans les quartiers seront poursuivis. Un travail pédagogique avec Sarthe Habitat sera indispensable auprès des locataires pour améliorer le tri des déchets et la gestion des conteneurs semi enterrés. Certaines de ces actions figurent dans la convention conclue avec Sarthe Habitat dans le cadre de la politique de la Ville.*

*Comme chaque année, la Ville proposera, dans le cadre de l'élaboration du programme annuel de voirie de la Communauté de communes, l'exécution de revêtements de voies et trottoirs dans le cadre de la compétence voirie.*

⇒ Monsieur FOURNIER : "Concernant l'accessibilité des bâtiments, suite à un certain nombre d'appels d'offres infructueux concernant ces travaux, nous allons pouvoir en 2018 commencer vraiment les travaux qui sont souvent plein de petits travaux successifs dans différents bâtiments pour pouvoir répondre à notre agenda d'accessibilité programmé."

*Les efforts concernant l'accessibilité de l'espace public seront poursuivis dans le cadre du programme mis en œuvre par la Communauté de communes. Concernant l'accessibilité des bâtiments municipaux, après plusieurs procédures de marchés publics infructueux en 2017, l'année 2018 mettra en œuvre l'agenda d'accessibilité programmé (AD'AP)*

⇒ Monsieur FOURNIER : "Ensuite, sur la gestion des espaces publics, le schéma directeur de gestion est quasiment terminé ce qui va nous permettre de mettre en place une gestion différenciée des espaces publics. On aura l'occasion d'en reparler dans le cadre de vie et puis enfin en ce qui me concerne concernant la sécurité, la police municipale en lien avec la gendarmerie et le CISPD continueront à avoir une collaboration très fructueuse depuis de nombreuses années au service des saboliens."

*Le travail de réflexion sera poursuivi pour l'élaboration d'un schéma directeur de gestion des espaces publics en intégrant l'objectif de réduire au maximum l'utilisation des produits phytosanitaires. L'utilisation du SIG sera poursuivie.*

*En matière de sécurité, la Police Municipale poursuivra son travail de proximité et d'ilotage par une présence renforcée sur le terrain. La Police Municipale participera aux concertations régulières avec la Gendarmerie et le CISPD. L'installation du système de vidéo-protection montre quotidiennement son efficacité, permettant des recherches concourant à l'élucidation de faits de délinquance. De nouveaux points pourraient être équipés. Un crédit de 87 000 € sera repris.*

*Le Contrat de Partenariat Public Privé signé le 10 février 2012 avec la Société Citéos – Vinci Energie a permis en 3 années de reconstruire, en le sécurisant, complètement l'ensemble de notre réseau d'éclairage public et la mise en lumière du patrimoine. Ces travaux répondent aussi aux obligations en matière d'économies d'énergies (consommations réduites de 47,30 % environ) et de prévention des pollutions lumineuses (extinction de l'éclairage public de 23H00 à 6H00).*

⇒ Monsieur FOURNIER : "Voilà, Monsieur le Maire."

## **8 – L'ACCOMPAGNEMENT À LA SCOLARITÉ ET LA FAMILLE**

⇒ Monsieur JOULAUD : "Le point 8 sur la scolarité et la famille. Quelques mots en l'absence d'Andrée CASTEL avec sur la thématique scolaire une action qui sera concentrée sur plusieurs points. Tout d'abord, il y a la maintenance et l'équipement concernant les bâtiments scolaires, des questions de rénovation sur les bâtiments qui en ont le plus besoin eu attention bien sûr, on en reparlera, qui sera porté sur la question des effectifs scolaires pour la prochaine rentrée 2018, 2019. L'année 2018 qui sera également marquée par le retour de la semaine aux quatre jours que l'on prépare actuellement. Rappeler que bien sûr au niveau des services qui sont donnés par la Communauté de communes, les interventions en milieu scolaire seront poursuivies, de même que les actions qui peuvent être menées. Parallèlement, je pense notamment aux espaces leçons sur le temps périscolaire. Rappeler que toutes les actions qui sont initiées depuis plusieurs années autour de la famille, autour de la parentalité, comme la Clé des Champs, le Nid Douillet, le temps des parents dans les écoles, toutes ces opérations seront bien entendues reconduites. Et puis, rappeler que l'espace famille est disponible sur le site de la ville et de la Communauté de communes qui a été refondu et modernisé, qui permet à toutes les familles d'avoir leur propre compte pour effectuer un certain nombre de prestations ou de démarches en ligne."

*L'action scolaire se concentrera sur plusieurs points et comme par le passé, sur la maintenance des établissements scolaires, les programmes de rénovation, d'amélioration, en lien avec les différents directeurs d'établissements seront mis en œuvre.*

*Une attention particulière sera portée sur les effectifs scolaires pour la rentrée 2018-2019.*

*La rentrée scolaire 2018-2019 sera marquée par le retour de la semaine à 4 jours.*

*Les interventions en milieu scolaire portées par les services communautaires seront renouvelées en lien avec la Direction académique.*

*Un accent sera également mis sur le matériel et le mobilier des offices de restauration.*

*Les actions d'animation et d'éducation (espaces leçons) sur le temps périscolaire, dans toutes les écoles, seront poursuivies. Elles restent un temps important pour observer les difficultés des enfants, les accompagner et imaginer de nouveaux dispositifs ou de nouvelles méthodes de soutien.*

*Le Contrat Enfance Jeunesse pour la période 2015 – 2018 prend en compte désormais une participation de la CAF supérieure avec le subventionnement d'une partie d'un poste de coordination périscolaire pour un montant de 11 500 €. Le contrat Enfance Jeunesse est à renouveler au 1er janvier 2019.*

*Toutes les actions initiées depuis plusieurs années autour de la famille et de la parentalité seront également poursuivies, comme la Clé des Chants, le Nid Douillet, la participation au réseau PeSEL, le Temps des Parents dans les écoles. Ces actions innovantes connaissent d'ailleurs un réel succès et sont un encouragement à les poursuivre.*

*L'Espace Famille est disponible sur le site web de la Ville et de la Communauté (<http://sablesursarthe.espace-famille.net>). Il permet aux familles d'avoir accès à leur compte, d'effectuer leurs formalités en ligne ainsi que leurs paiements. Au total, en 2017, 2 492 familles se sont connectées à ce système, pour un total de 45 468 connexions.*

*Toutes les actions seront aussi inscrites dans le cadre des différents contrats conclus entre nos collectivités, la Caisse d'Allocations Familiales ou la Direction départementale et de la Cohésion Sociale.*

⇒ Monsieur JOULAUD : "Voilà, les points que je voulais rappeler. Et, je laisse Claude conclure le point 9."

## **9 – POLITIQUE D'ANIMATION/JEUNESSE**

⇒ Monsieur PERRINELLE : "Sur la politique d'animation et de jeunesse, la poursuite d'animation sur le temps périscolaire du mercredi puisque je rappelle que tous les accueils de loisirs sans hébergement sont repris par la Communauté de communes sauf celui du mercredi. Il ne reste que cela à la Ville. Ils seront poursuivis notamment dans le cadre du retour à la semaine scolaire de 4 jours."

*La ville poursuivra sa politique d'animation sur le temps périscolaire le mercredi suite au retour à la semaine scolaire de 4 jours.*

⇒ Monsieur PERRINELLE : "Les tickets sport loisirs qui sont là aussi du domaine de la ville de Sablé seront poursuivis. Il faut rappeler que 2 109 présences ont été comptabilisées en 2017."

*Les tickets sport loisirs connaissent une fréquentation notable. En 2017, 178 jeunes ont adhéré au Pass « Tickets Sports Loisirs », pour 2 109 présences de jeunes saboliens comptabilisées. Ils seront reconduits.*

⇒ Monsieur PERRINELLE : "Et puis, sur l'espace Henri Royer qui est toujours très attendu et beaucoup fréquenté par les familles, de nouveaux travaux seront faits cette année. Notamment sur toute la partie sanitaire et puis nous allons faire un effort pour proposer de nouvelles attractions : paddle géant, bubble sur la sarthe, un certain nombre de nouveaux équipements qui devraient soutenir la fréquentation. Voilà et on part sur un renouvellement de la gérance pour la partie restauration."

*Après avoir rénové la partie restauration, il est prévu sur 2018 de réhabiliter les sanitaires de l'Espace Henri Royer. De nouvelles animations seront également proposées aux familles : paddle géant, bubble sur la Sarthe. Ce lieu est particulièrement bien fréquenté, les familles venant en nombre pour profiter du site et des jeux d'eau. La mise en gérance de l'activité restauration sera reconduite sur 2018 pour une recette de 2 000 €.*

⇒ Monsieur JOULAUD : "Merci Claude."

\* \* \*  
\* \*  
\*

**Telles sont les grandes orientations du projet de budget pour 2018. Elles sont conformes au programme municipal.**

**Le Plan Pluriannuel d'Investissement planifie nos projets d'investissements sur la période 2016 – 2020. Il tient compte de nos marges de manœuvre contraintes du fait des décisions de l'État sur les finances publiques. Cette situation nous impose une maîtrise de nos frais de gestion. Cet effort sera poursuivi en 2018, concernant nos dépenses de fonctionnement et de personnel notamment.**

**Ces orientations sont encore, comme à l'habitude, volontairement prudentes car des incertitudes fortes pèsent sur le contexte économique, financier et fiscal national. Toutefois, nous souhaitons confirmer la non augmentation des taux d'imposition.**

**L'équipement de notre ville est essentiel pour assurer le lien social et le mieux vivre. Il est indissociable de l'action conduite de son côté par la Communauté de communes en matière de développement économique mais aussi autour d'équipements fédérateurs.**

**Le développement de Sablé-sur-Sarthe doit se poursuivre pour apporter un service public de qualité à nos concitoyens. Les projets de la Ville viendront compléter les projets que la Communauté de communes portera et identifiera dans le cadre de l'établissement, en 2018, de son projet pour le territoire.**

⇒ Monsieur JOULAUD : "Voilà, pour la présentation des orientations budgétaires 2018. Vous voyez que ce sont des orientations qui sont d'abord marquées par un contexte ou un environnement qui est bien sûr toujours contraint au niveau financier et au niveau budgétaire notamment même si c'est à un niveau moindre par les contraintes qui viennent de la réduction des dotations ou de la montée des contributions. Des orientations qui se veulent résolument sérieuses en termes de gestion, en termes de maîtrise des dépenses de fonctionnement et de maîtrise de la dette et puis en même temps des orientations qui sont marquées par un investissement important, plus de 8 millions d'euros avec un peu plus de 4 millions d'euros en crédits nouveaux. Et puis, enfin des orientations qui s'articulent et qui se complètent pleinement avec l'action qui est menée parallèlement par la Communauté de communes notamment en termes de développement économique bien sûr mais aussi en termes de grands équipements ou de services donnés à la population par rapport aux compétences qui sont celles de la Communauté de communes. Voilà, maintenant je vous laisse la parole pour réagir à ces propositions d'orientations. Qui souhaite intervenir en premier ? Monsieur MAREAU."

⇒ Monsieur MAREAU : " Oui. Donc je vais commencer, je prends dans l'ordre des pages comme vous l'avez fait. Premier questionnement, on a pu lire IONISOS va augmenter sa capacité de stockage sur site. Je rappelle que IONISOS, ce n'est pas rien puisque dans un périmètre assez large, c'est un des rares endroits qui a des matériaux radioactifs. Donc, avec les normes et les risques qui vont avec. Donc cela aurait été intéressant de développer un petit peu plus pour savoir ce que va faire IONISOS qui n'est pas une entreprise comme les autres.

Ensuite, on a pu voir à la page 7 sur les commerces, vous avez marqué Chocoligny. Alors, la Sablésienne, la maison DRANS ou la Gourmandise, rue de l'Ile, d'accord. Mais Chocoligny, je ne crois pas que ce soit un commerce pérenne, durable. Je suis étonné que ce soit dans la liste des nouveaux commerces de la Ville. Chocoligny qui a duré jusqu'au moment de Noël, pendant quelques semaines.

Ensuite, sur la mission économique, il y a 63 nouveaux prospects. C'est plutôt positif, c'est très bien par rapport au 52 qu'il y avait l'année d'avant. Par contre, là où cela pêche un peu plus, c'est sur les projets qui ont pu se concrétiser. On tombe de 63 prospects à 24 projets concrétisés. On est encore loin des 30 projets qui avaient été concrétisés en 2015 ou des 78 qui avaient été concrétisés en 2012. Donc, il y a encore du travail à faire.

Je continuerai sur la page 9, donc là on arrive dans les finances. Vous avez marqué "de la sorte que le produit des contributions directes auquel s'ajoute l'attribution de compensation devrait se situer à 13 321 000 contre 13 255 000 au BP 2017" cela fait seulement plus 166 000 euro, c'est bien de le noter. Alors qu'en janvier 2017, nous perdions 42 000, donc nous sommes encore loin des 245 000 que nous avions en janvier 2016. Donc, encore du travail à faire de ce côté-là aussi.

Sur la DGF, vous avez marqué "la DGF totale attribuée à Sablé est estimée à 1 126 000 contre 1 351 000 au BP 2017, 2 507 000 en 2013, qui après la contribution au redressement des comptes publics est à nouveau amputée par la nouvelle méthode de calcul de l'écrêtement – 120 000". Là, c'est où je ne comprends pas les moins 120 000, il faudrait expliquer, passant de 1 351 000 à 1 126 000, ça fait – 225 000. Donc, je peux comprendre que les – 120 000 viennent de quelque part mais ça ce n'est pas très clair dans la manière dont c'est écrit.

Toujours page 10, vous avez écrit "dans cette enveloppe globale, la Dotation de Solidarité Urbaine 368 000 euros devrait progresser favorablement, 348 591 € en 2017, 281 394 en 2016" et donc là apparemment, on va avoir une grosse dotation puisqu'il y a de marqué 272 579 000 euros, je pense qu'il y a trois 0 de trop. A vérifier mais ça fera beaucoup. Sinon, on sera très heureux d'avoir cette somme. Et, si on enlève ces trois 0 ça fait seulement 20 000 euros de plus. Donc, ce n'est pas beaucoup.

Ensuite, vous avez écrit aussi "les produits des services devraient s'établir à 2 392 000 contre 2 387 000 au BP 2017". On a noté que cela ne fait que 5 000 euros en plus, on est encore loin des 2 470 000 € de 2016.

Dans les produits de recettes provenant directement de l'exploitation des services devaient être de 820 000 euros contre 827 400 euros au BP 2017. Cela ne fait que 7 000 euros en moins et on est toujours loin des 864 000 euros de 2016.

Pour les produits de la restauration estimés à 40 000 euros, on est toujours inférieur au 445 000 € de produits qui avaient été produits en 2016 mais bon, tant qu'on ne descend pas, c'est déjà ça.

"Les recettes locatives économiques sont estimées à 215 000 euros contre 249 800 au BP 2017. La cession du bâtiment Saint Laurent en 2017 mais aussi les deux cessions projetées en 2018 expliquent cette baisse importante de recettes" soit une baisse de 34 000 euros, alors que les recettes locatives pouvaient nous apporter en 2016, 264 000 euros. Je rappelle que 215 000 euros par rapport à 264 000 euros, cela fait une baisse de 49 000 euros et si on revient en 2013, c'était 312 000 euros, donc ça n'arrête pas de baisser dans les recettes locatives.

Ensuite, "les refacturations de la taxe foncière aux entreprises s'élèveront à 95 000 euros" est-ce que l'on parle de la CFE ? Je ne sais pas. C'est une nouvelle taxe ? Ce n'est pas expliqué dans le document. Ce n'était pas dans les ROB ou les DOB qu'il y avait précédemment. Donc cela aurait été bien d'avoir une explication sur ces 95 000 euros.

Ensuite, sur les tableaux que nous avons, je pense que tout le monde a dû le remarquer. Ceux qui sont attentifs. L'effet ciseau n'est pas écrit au bon endroit, je pense que l'effet ciseau est sur le premier tableau et non pas sur le deuxième. Voilà pour la petite erreur de frappe.

J'ai presque fini, ne vous inquiétez pas. Sur la dette, nous pouvons voir sur le tableau des éléments de synthèse. Nous constatons que nous sommes désendettés seulement de 70 499 sur une dette de plus de 20 millions. Cela fait très peu. Alors même que cette année, à la page 17, nous pouvons lire que nous empruntons 3 696 000 euros et qu'à la page 19, le chiffre de l'emprunt est de 3 684 000 €. Lequel des deux est bon ? Je vous l'accorde, ça ne fait que 12 000 euros de différence, mais il est bien d'avoir le bon chiffre. Donc, nous remboursons une annuité en 2018 de 2 788 000 déduit au 3 684 000 que nous empruntons, ce qui fait que nous nous endettons de 896 000 euros en plus et nous sommes encore loin de votre objectif de seulement 2 millions d'emprunts par an avec les 3 684 000 €. Ensuite, sur le tableau de l'encours de la dette, les chiffres écrits dans les années 2015 et 2016 ne sont pas les mêmes que ceux qui avaient été écrits sur le même tableau les autres années. Je parle des années 2015 à 2016. Bizarrement, j'ai vérifié, les chiffres ne sont pas les mêmes. En 2018, ça a changé.

A la page 21, ensuite, nous constatons que cette année, nous allons avoir cinq études. Nous trouvons que l'usage de l'étude est un petit peu excessif et nous serons quand même heureux de pouvoir les lire. Même si pour une des études, on pourra constater que c'est la Caisse des Dépôts qui on l'espère règlera la note même si c'est de l'argent public.

A la page 22, plus 0,5 % d'augmentation de la population. J'ai vérifié, depuis deux ROB, l'année dernière et l'année d'avant, on était déjà en augmentation de 0,5 %. Apparemment, nous n'avons pas les mêmes chiffres de l'INSEE. Depuis trois ans, la ville augmente d'après vos écrits.

Je terminerai sur les chiffres du camping, une positivité relative. Oui, effectivement, nous sommes passés à 2 898 campeurs en 2017. Nous ne sommes toujours pas remontés à 3 065 de 2015 ce qui fait une augmentation de 7,2 % alors qu'en recette nous ne faisons une augmentation que de 1,3 % avec 77 523 €.

Et, un étonnement, nous sommes passés de 2015 à 4 nuitées, 2017 à 3,4 et maintenant en dessous des 3 nuitées puisqu'on est à 2,9 nuitées. Donc, les gens restent de moins en moins longtemps au camping, dépensent de moins en moins, tout en ayant un chiffre un peu près stable dans le nombre de campeurs. Tout cela est à analyser et à voir d'où vient le problème.

Voilà pour mon analyse personnelle. Je vous remercie".

⇒ Monsieur JOULAUD : "Merci Monsieur MAREAU. Qui souhaite intervenir ? Monsieur JOURNET."

⇒ Monsieur JOURNET : "Moi, je vais intervenir sur mon éternel questionnement à Monsieur FOURNIER concernant le patrimoine espace public et sécurité. En commençant par la page 7. Il est écrit "la commune a mené l'opération d'embellissement des rues de l'île et rue Carnot" et vous omettez de prévoir dans vos investissements d'amélioration 2018, la finition du chantier de la place Dom Guéranger pour son carrelage qui se décolle de plus en plus et qui est toujours dans un état de délabrement. Donc, ça, je ne vois encore nulle part cette année que vous allez mettre en œuvre la réparation et la finition du chantier définitivement.

Même chose, même remarque, sur l'espace public au niveau sécurité du jardin public de la rue Michel Vielle, on voit que les grillages qui ont été mis en 2014, 2015, 2015 je crois, sont de plus en plus délabrés, les affiches de vos décrets qui sont collées dessus n'existent plus. Ils sont complètement détachés, le muret se dégrade de plus en plus. Depuis trois ans, il n'y a eu aucun effort d'amélioration et de reconstruction pour la sécurité de ce site. A savoir que Monsieur PERRINELLE parlait tout à l'heure qu'il y avait de plus en plus de monde qui allait à l'espace Henri Royer, ce qui est une bonne chose et en même temps, il y a de plus en plus de monde de cet espace qui monte l'après-midi se promener là-haut dans la colline où se trouvent les murs et les problèmes de sécurité que je viens de citer. Donc, je voudrais une réponse de votre part pour savoir si ces deux chantiers vont se finir avant la fin de votre mandature. Voilà c'est tout."

⇒ Monsieur FRETILLIERE : "Oui, je vais commencer par votre conclusion, vous parlez de budget contraint. Effectivement, c'est plus que des contraintes puisque depuis quelques années, je dirai même depuis une bonne dizaine d'années, il y a un processus d'étranglement des finances locales et on peut dire même que le principe de libre administration des communes est de plus en plus remis en cause. Je ne parle pas de la loi NOTRe qui oblige un certain nombre de Communautés de communes à prendre en charge un certain nombre de compétences mais également le fait qu'on supprime la taxe d'habitation mais en même temps, on bloque la possibilité d'augmenter les taux ce qui fait qu'en définitive la marge de manœuvre au point de vue des recettes des communes est de plus en plus réduite.

Ensuite, je veux revenir sur un mot que vous aviez employé à plusieurs reprises, c'est attractivité. Effectivement, tout le monde est d'accord pour que la ville soit plus attractive. Or, il est vrai, on a eu entre 1960 et 2000, un doublement de la population. Depuis 1999, qui était le maximum, la population monte, descend. C'est en fait une stabilisation. La question est de savoir, est ce que c'est un drame, est ce qu'en définitive, c'est la situation de la commune et qu'il faut éviter effectivement qu'il y ait une perte non seulement à Sablé mais aussi dans la Communauté de communes ? Ce qui est le plus embêtant, c'est la modification de la composition de la population. On a une population qui vieillit. On a moins de naissance. On a aussi une population qui est relativement pauvre puisqu'il y a deux quartiers qui ont été choisis par la politique de la ville. Et par conséquent, ça a des conséquences importantes, d'abord, plus de dépenses à caractère social et puis une baisse des effectifs dans les écoles. Alors, tout le monde a lu qu'il y a un projet, j'espère que cela ne se réalisera pas, de fermeture encore cette année de trois classes dans les écoles publiques. Et là, c'est un point sur lequel j'ai déjà insisté, je crois qu'il faut y revenir.

Cette baisse des effectifs dans les écoles publiques est liée à une mobilité de la population, liée à une baisse de la natalité, moins d'enfants, mais aussi à un exode d'une part croissante des élèves vers l'enseignement privé dont la part est de plus d'un tiers des élèves. Et, c'est un problème qui nous concerne puisqu'il y a un problème d'attractivité de l'enseignement public à Sablé mais aussi parce qu'on a fait des travaux dans les écoles et qu'on a des classes qui risquent de se vider.

Bon, je voudrais aussi parler des transports. On a inauguré au mois de juillet, la nouvelle ligne à grande vitesse et la fameuse virgule. Pour l'instant, ça ne fonctionne pas mais je crois qu'il faut effectivement se pencher à nouveau sur les conséquences que cette virgule aura quand elle fonctionnera, on l'espère le plus tôt possible. J'avais contacté la région à ce sujet, j'ai appris qu'il y avait une étude. On n'en a pas parlé. Et puis, un autre point quand même, c'est les nouveaux horaires en particulier entre le Mans et Sablé et le soir qui sont aberrants et ce serait bien quand même que la municipalité intervienne là-dessus comme l'on fait les communes comme la Suze ou Noyen.

Alors, en ce qui concerne, les constructions, vous avez prévu d'engager des programmes de construction. Vous soutenez des programmes privés mais c'est vrai que globalement, les possibilités de construction, les réserves foncières s'amenuisent même s'il y en a encore, y compris des potentiels, un exemple récent, c'est le foyer de la piscine, vous ne nous avez pas dit ce qu'il va en être. Ça fait quand même une zone intéressante. Mais, il y a aussi quand même le problème des logements vides dont le ratio est plus important qu'ailleurs. Et il me semble, et vous l'aviez fait d'ailleurs, ce serait intéressant de lier la vacance des commerces et la vacance des logements. Alors, pour le commerce, vous dites à juste titre qu'il y a un certain frémissement. C'est très vrai pour la place Raphaël Elizé. Il n'y a apparemment plus aucun commerce qui est vide. C'est une très bonne chose. La rue de l'Ile, c'est quand même plus embêtant. Il y a une foule de problème à régler. Il y a le loyer en particulier mais il y a aussi le fait que le rez-de-chaussée étant occupé par un commerce, et des fois on ne peut pas accéder à l'étage sauf en passant par le commerce, ce qui pose problème. Donc, il faut effectivement poursuivre la réflexion mais il faudrait une étude extrêmement fine. Dans certaines communes, il y a eu le remaniement des bâtiments pour faire des commerces plus larges et accéder à l'étage etc.... Ce sont quelques idées. Le lien aussi entre logement et commerce, c'est aussi sensible à Montreux. Vous n'en avez pas parlé. J'ai lu dans les journaux qu'il y avait un projet associatif. C'était une bonne chose. Ça avait été mis un peu de côté. Il y a d'autres projets que nous, on avait mis en avant pour le commerce à Montreux, il est évident que si on ne résout pas rapidement le problème du commerce à Montreux, il va y avoir des vacances de logements dans ce quartier puisque c'est un quartier qui est bien près de la gare, d'accord, mais qui est sans commerce. C'est un quartier qui est moins attractif.

Rapidement, en ce qui concerne la culture, la subvention à Entracte, j'y reviens pas.

Par contre, il y a quand même un point qui nous a interrogés, c'est le fait qu'il y a eu un peu plus de 2 300 spectateurs à la Folle journée, la ville a engagé 25 000 euros, alors je sais qu'on ne peut pas faire le calcul comme ça mais en gros ça fait quand même plus de 10 euros par spectateur. Donc, il faudrait peut-être renégocier notre contribution avec le Directeur de la Folle journée.

Bon, je laisse de côté les subventions. Et aussi, juste quand même un point, c'est en ce qui concerne le personnel communal. Il y a eu des transferts vers la Communauté de communes qui expliquent la baisse des équivalents temps plein. Il y a quand même une baisse importante entre 2015 et 2017 et donc j'avais demandé il y a quelques temps, d'avoir un tableau de l'évolution du personnel en ETP de la Ville sur une dizaine d'années en laissant de côté les transferts de compétences.

Je vais terminer par les travaux parce qu'il y a un certain nombre de questions. D'abord, les travaux sont prévus Sosthène Bruneau, il était prévu quand même une somme importante et franchement je ne vois pas trop à quoi cela correspond. Alors, je ne sais pas si vous avez lu ça dans les journaux mais le Club de Sablé, le Club numéro 1 qui est en national 3 marche très bien et il a déjà commencé dans la presse à dire, il nous faudra ceci ou cela et donc est-ce que on ne pourra peut-être pas revoir les priorités ? Je laisse de côté les problèmes que cela peut poser pour les finances si le club monte.

Bon, il y a des sommes qui me semblent un peu curieuse par exemple 100 000 euros pour le renouvellement des aires de jeux dans le parc du château, si c'est seulement là, ça fait beaucoup pour un renouvellement. 400 000 euros de travaux d'eau et d'assainissement prévus pour la place Raphaël Elizé, alors que la place n'a que 30 ans, ça me paraît aussi beaucoup et la somme de 1,9 millions que vous avez budgétée, je pense que cela va être pour plusieurs années parce qu'on ne va pas dépenser 1,9 millions cette année puisque le projet sera fini tout juste à la fin de l'année.

Enfin, dernier point, qui concerne le plan Vélo. Il était resté, il y a eu un démarrage à un moment et je fais partie d'une commission. Mais pour l'instant, on a l'impression que c'est un peu au point mort. Si cela redémarre, c'est bien. Mais dans un premier temps, outre ce que vous avez prévu, il y a un certain nombre de points noirs importants qu'il faudra régler et ça je pense ne grèveraient pas beaucoup les finances de la Ville."

⇒ Monsieur JOULAUD : "Merci Monsieur FRETILLIERE. Est-ce qu'il y a d'autres demandes d'intervention ?

Alors, quelques mots, je laisserai aussi les collègues bien sûr commencer à répondre. Tout d'abord, sur un certain nombre de points qu'a évoqué Monsieur MAREAU. J'évoquais un certain nombre d'entreprises qui ont des projets de développement. Vous comprendrez que je laisserai aux entreprises la primeur d'expliquer et de présenter les projets qui sont les leurs sur l'année 2018 et au-delà. En tout cas, je me félicite que cette entreprise comme d'autres est des projets d'évolution favorable quant à leur activité.

Sur la mission économique, je rappelle simplement que l'année 2017 a été une année de mutation au sein de la mission économique avec le départ d'Hubert LECUYER, l'arrivée de Jean-François THOUVIGNON. En plus, aucune année ne se ressemble en la matière puisque ce sont forcément des activités qui évoluent et qui sont changeantes. En tout cas, notre confiance et notre souhait que la mission économique travaille pleinement à l'accompagnement du tissu économique local et à la prospection notamment avec STRATE reste entier pour l'année 2018 et on ne peut que se féliciter en tout cas du travail qui est mené par la mission économique à la fois dans ce domaine mais aussi dans l'accompagnement du tissu local, notamment du tissu des commerçants.

Revenir simplement sur un point, vous en avez évoqué beaucoup qui était d'ailleurs plus des commentaires que des questions. Un point sur la dette pour vous redire, Monsieur MAREAU que nous n'avons pas contrairement à ce que vous dites ou ce que vous écrivez, parce que vous l'écrivez, nous n'avons pas une dette qui plombe le budget de la Ville. Je vous réinvite à lire le document, à reprendre quel est l'endettement de la ville, à la fois en capital mais surtout c'est ça au fond qui est important, quelle est notre capacité de désendettement c'est-à-dire la capacité, le nombre d'années qu'il faudra à la collectivité pour rembourser sa dette si elle devait le faire en y consacrant l'ensemble de son autofinancement ? Vous avez la preuve que ce ratio est à 8 et que c'est un ratio qui est bon puisqu'on considère qu'une collectivité dès lors que ce ratio est à 8 a une situation d'endettement qui est bonne. Donc, je vous corrige pour vous dire que la dette plombe le budget de la Ville est une contre vérité.

Le point sur lequel je voulais revenir, c'est sur l'évolution aussi de la population qui rejoint ce qu'évoquait l'intervention de Monsieur FRETILLIERE, une intervention d'ailleurs que je retrouve en lisant votre blog en partie puisque vous avez écrit tout récemment un long article qui pour une large part reprend ou anticipe l'intervention qui est la vôtre ce soir et qui d'ailleurs est une contribution intéressante à la fois à la réflexion sur la situation et l'avenir de la région sabolienne mais aussi par les sujets et les enjeux qu'elle pose. Je ne vais pas revenir sur les raisons que vous évoquez sur tout l'historique de l'évolution de la population sabolienne à la fois en termes quantitatifs et puis en termes de composition de la population. Vous évoquez un certain nombre de conséquences notamment en termes de scolarité, d'effectifs dans les écoles, je ne vais pas reprendre les propos qui sont les vôtres, sur public, privé, ce n'est pas le sujet. En tout cas, soyez certain que je peux la partager, que c'est un vrai souhait pour nous, de faire notre possible à la fois avec les écoles, avec les directeurs auprès des parents pour que nous ayons le plus d'inscriptions possibles avant les grandes vacances puisque nous avons trois écoles où il y a des situations qui sont en limite. J'ai une lettre qui partira d'ailleurs demain, non pas sur la situation départementale parce qu'on pourrait y revenir mais sur la situation sabolienne où je demande un certain nombre d'engagements au Directeur académique, eu égard à la situation des écoles et notamment parce que c'est une situation spécifique à l'école du Gai Levant où les annonces telles qu'elles sont anticipées de manière extrêmement prématurée par le DASEN reviendraient à ne pas tenir compte d'un seuil intermédiaire qui compte tenu du classement du quartier au titre de la politique de la Ville, on a de manière, c'est du droit coutumier, un seuil intermédiaire qui s'applique sur le Gai Levant. Il sera totalement inacceptable que cette "coutume", cet accord avec les services de l'Inspection académique ne soit pas tenu lors de la prochaine rentrée."

Je partage votre point de vue sur la virgule On en attend beaucoup. On s'étonne. On s'interroge sur les raisons de ces difficultés. On espère bien sûr que la circulation va bientôt reprendre de manière rapide et surtout de manière pérenne.

Vous évoquez les questions des dessertes, des horaires. Il y a eu des modifications qui pour d'ailleurs un certain nombre de grandes villes, de villes moyennes comme nous, sur les TGV, sur les TER, c'est aussi compliqué. Alors, j'entends bien que l'augmentation des fréquences, de la mise en route de la LGV est nécessité de réadapter les horaires des TER, il n'en demeure pas moins, vous avez raison il y a un certain nombre de modifications, d'améliorations qu'il faudrait qu'on puisse obtenir auprès de la région et de la SNCF.

Vous posez beaucoup de questions, en tout cas d'enjeux, au fond sur la question de l'attractivité. On pourrait en parler très longtemps, la polarité, l'attractivité, l'attirance des grandes agglomérations, la difficulté pour des villes comme les nôtres de trouver et d'asseoir leur place face à cette concurrence.

Et, sur la question du logement. Moi, je pense que l'on a trois objectifs. Vous en partagez certains. Il faut continuer à construire pour attirer de nouvelles familles et participer au renouvellement du parc urbain, dans les quartiers principalement, sachant que nos réserves foncières ne sont pas illimitées et vous l'écrivez d'ailleurs dans votre article. Deuxièmement, il faut travailler. J'espère que pour notre candidature sur le projet en axe du gouvernement sur les centres-villes, nous serons retenus parce qu'il y a dans cette politique, dans ce projet d'action pour les cœurs de ville, une dimension importante qui associe notamment l'agence d'amélioration de l'Habitat, des financements publics pour la reconquête de l'habitat en centre-ville et notamment en lien avec les commerces puisqu'on a un vrai sujet sur cette question des commerces au rez-de-chaussée et des potentiels de logements sur les niveaux R+1 et R+2.

Enfin, revenir, sur la question de Montreux, où là je ne suis pas d'accord. Je ne partage pas totalement votre point de vue. La question du commerce, on y reviendra dans les semaines et les mois qui viennent. On souhaite parce qu'on sait qu'il n'y aura pas d'enseigne commerciale qui spontanément viendra s'installer dans le quartier. On travaille et on reviendra sur le sujet dans les semaines et mois qui viennent pour essayer d'avoir une proposition qui soit innovante, pour en tout cas offrir un service sur le quartier de Montreux qui d'abord, c'est vrai, est attendu par les personnes âgées en tout cas celles qui ont peut-être le moins de faciliter de circulation dans le quartier. Mais, vous dites : "pas de commerce égal pas d'attractivité pour le quartier de Montreux et risque de vacance supplémentaire". On a eu une rencontre, il y a quelques temps avec Sarthe Habitat, un certain nombre de collègues étaient ici, d'ailleurs, pour réfléchir à l'avenir en termes d'aménagement urbain et de rénovation urbaine sur le logement, sur le quartier de Montreux et le quartier de la Rocade, sur deux quartiers très différents parce que des grosses opérations de rénovation urbaine sur les 10 ou 15 ans, on commence à y travailler avec Sarthe Habitat sur le quartier de la Rocade. Je pense qu'à la fin de l'année, on aura une vue sur le moyen terme des opérations urbaines en matière de logement à engager et Sarthe Habitat nous confirmait que la situation était très différente sur le quartier de la Rocade où en dépit qu'il n'y ait pas de commerce, c'était un quartier qui était demandé, sur lequel il y avait peu de vacance et en tout cas, il n'y avait pas d'impacts en termes d'offres commerciales par rapport à l'attractivité du côté de Montreux en termes de logements. En tout cas, c'est ce qui est constaté par Sarthe Habitat à la fois au plan départemental et au plan sabolien par la directrice de Sarthe Habitat et ses collaborateurs.

Les travaux sur Sosthène Bruneau, on les fait parce que d'abord, c'est un terrain dont les équipes ont besoin mais pas seulement parce qu'il y a eu des équipes corpo qui ont joué là-dessus et il suffit d'aller visiter les vestiaires et les sanitaires pour se rendre compte que cela devient plus qu'urgent. Alain en reparlera. En tout cas, quelques remarques sur votre intervention Monsieur FRETILLIERE et je vais proposer de laisser la parole aux collègues à Alain, Anne-Marie, Laurent et aux autres qui souhaitent intervenir sur les points qui avaient été évoqués par Monsieur MAREAU, par Monsieur FRETILLIERE."

⇒ Monsieur LAVOUÉ : "Me concernant, je ne vais pas revenir sur la vacance des commerces et la vacance de l'habitat, Monsieur le Maire a répondu très précisément par rapport à ces deux aspects-là et notamment sur le fait que l'action cœur de ville que nous attendons, il s'agit à la fois d'agir effectivement sur le commerce, sur l'habitat, sur les services, sur l'emploi, sur la mobilité. Donc, je ne reviendrai pas là-dessus. C'est une action importante mais vous avez raison, il faut rentrer dans un plan global par rapport à ce que vous évoquiez. Les études, je ne suis pas surpris de cette question de Monsieur MAREAU, nous avons eu l'occasion d'en parler dernièrement lorsque nous nous sommes rencontrés. Au niveau des études, ce que je peux dire, c'est que cela reflète le dynamisme de la collectivité et je pense vraiment, qu'elles sont nécessaires car les études ont plusieurs objectifs : elles servent à préciser les enjeux, elles servent à déterminer les besoins sur un sujet pour apporter une réponse la plus efficace possible. Les études permettent aussi de définir les actions qui sont réalisées, leur faisabilité, leur coût, leur calendrier, leur mise en œuvre, leur modalité de mise en œuvre etc... Je dirai aussi pour conclure parce que je pense que les études servent à faciliter la prise de décision pour nous, la prise d'arbitrage et nous aident à faire un choix. Certes, cela a un coût, c'est vrai mais pas toujours, c'est vrai. Il y a des aides effectivement. Voilà, ce que je voulais apporter comme réponse par rapport aux études."

⇒ Madame FOUILLEUX : "La DGF".

⇒ Monsieur JOULAUD : "Oui, vas-y "

⇒ Madame FOUILLEUX : "Concernant la DGF, 2017 est un contexte un peu particulier puisque nous n'avions pas connaissance de façon précise des dotations que nous allions recevoir de l'Etat et donc au BP 2017, ce n'était qu'une estimation, les 3 340 000 euros qui sont précisés dans le document n'était donc qu'une estimation. Et donc par rapport à cette estimation, il faut savoir qu'en 2017, il y a eu un écrêtement de 125 000 euros sur lequel il faut ajouter l'écrêtement 2018, 100 000 euros, ce qui donne 3 285 000. Pardon, je me suis trompée de page, la DGF, c'était 1 350 000 euros et c'est donc 1 126 000 euros et il y a bien 225 000 euros d'écart entre le BP 2017 et ce que vous avez dans le document 2018."

⇒ Monsieur FOURNIER : "Je vais essayer de reprendre dans l'ordre sans en oublier. Concernant la place Dom Guéranger, Monsieur JOURNET, tout n'est pas répertorié dans le document et heureusement, vu tous les travaux qui sont faits toute l'année. Mais je tiens à vous rassurer que la place Dom Guéranger est bien programmée, je n'ai pas la date en tête mais je vous la donnerai mais cela va être fait. Après en termes de délai, en termes de renouvellement, on a eu pas mal de départ au sein de la collectivité pour des raisons diverses et variées et donc on a eu un peu de mal à renouveler notre personnel, et un nouvel technicien qui s'occupe de tout ce qui est aménagement VRD, qui va arriver le 15 avril, donc pour l'instant tous les travaux reposaient sur un seul technicien. C'est une explication mais voilà. Cela va faire partie des choses qui vont être faites sur 2018."

⇒ Monsieur JOURNET : "Monsieur FOURNIER, j'ai la très nette impression mais maintenant cela reste à voir que ce sont des promesses, des promesses, des promesses, vous savez comme la chanson, à chaque fois, vous répondez la même promesse et à chaque fois le travail n'est toujours pas fait."

⇒ Monsieur FOURNIER : "Eh bien, vous verrez."

⇒ Monsieur JOURNET : "Ça fait trois fois..."

⇒ Monsieur FOURNIER : "Vous verrez, Monsieur JOURNET. Moi, je m'engage à ce que ce soit fait en 2018."

⇒ Monsieur JOULAUD : "D'accord."

⇒ Monsieur JOURNET : "Ça fait trois fois, Monsieur FOURNIER, que vous dites, vous verrez et on voit que ce n'est toujours pas fait."

⇒ Monsieur FOURNIER : "Eh, vous verrez cette année. J'ai encore une certaine liste. Sur le jardin public, suite à votre dernière intervention, il y a déjà un an, nous avons renforcé la sécurisation. Si vous avez constaté de nouveaux problèmes, n'attendez pas le jour du conseil municipal ? Remontez tout de suite l'information, premièrement. Il faut tout de suite la remonter, mais vous avez raison, si c'est le cas..."

⇒ Monsieur JOURNET : "Ça c'est pareil Monsieur FOURNIER, vous avez quand même des services, des services, des brigades vertes..."

⇒ Monsieur FOURNIER : "Ils ne sont pas partout. C'est le rôle de chacun. Vous m'avez donné juste avant le conseil, une demande de proximité. On va la traiter Mais, c'est à chacun d'entre nous, si vous constatez, n'hésitez surtout pas mais si c'est le cas, effectivement ce n'est pas normal. On va faire le nécessaire pour renforcer la sécurité."

Concernant le stade Sosthène Bruneau, Monsieur le Maire a répondu.

Sur les jeux et les vélos, Monsieur FRETILLIERE. Ce sont des enveloppes que l'on a mis en place sur les jeux. C'est une enveloppe de 100 000 euros qui servira en outre pour le renouvellement du parc du château mais on a d'autres aires de jeux sur l'ensemble de la Ville. On a des aires de jeux qui ont nécessité mais c'est celle du parc du château qui a maintenant plus de 15 ans, qui a été une première fois rénovée, il y a eu de la peinture mais là on arrive à être obligé de renouveler complètement l'aire de jeu. Sur les vélos, même chose, c'est une enveloppe. Elle va servir en partie pour l'accompagnement dans le cadre de la rénovation du collège Anjou, sur tout l'aménagement de la rue François Mauriac. Et puis, vous avez raison, il y a un certain nombre de points noirs à traiter, plusieurs petits points noirs. On pourra ré-évoquer ensemble, si vous le souhaitez, en particulier sur la RD302 ou 306, je me mélange toujours, au niveau des insertions des vélos à la sortie des différents ronds-points. Il y a eu des demandes de faites en l'occurrence par le club de cyclotourisme qui fréquente beaucoup cet axe et donc on va traiter des points mais n'hésitez pas non plus, si vous en avez d'autres effectivement à nous les remonter pour que l'on puisse améliorer la sécurité. Là, on est surtout sur la sécurisation des cyclistes.

Ensuite, sur la place Raphaël Elizé, vous évoquiez qu'on projetait de renouveler l'eau potable. Il y a trente ans, elle n'avait pas été renouvelée. Voilà, je ne connais pas la date, je suis désolé, mais elle a plus de trente ans. Je ne sais pas si vous vous souvenez, mais dans le cadre des travaux qui ont été faits sur les quais, on a dû renouveler la canalisation. En fin de compte, la canalisation qui passe sur la place Raphaël Elizé, c'est un diamètre 300 qui alimente beaucoup plus que la place Raphaël Elizé et on avait dû renouveler lorsqu'on a ouvert sur le pont et en amont toute la canalisation qui montrait des signes de corrosion. Donc, là quand on va ouvrir, on constatera de visu. Notre prestataire qui est Véolia, nous préconise fortement de renouveler l'ensemble de l'alimentation en eau potable qui en plus pourrait être dégradé encore un peu plus avec les vibrations liées aux travaux. Et concernant l'assainissement, on attend la fin du diagnostic. Il y a un passage de caméra qui est en cours, qui permettra de nous indiquer si on doit refaire l'ensemble ou pas. Je pense avoir fait le tour, Monsieur le Maire."

⇒ Monsieur JOULAUD : "Merci Laurent. Est-ce qu'il y a d'autres demandes d'intervention. Sosthène, oui Alain."

⇒ Monsieur TESSIER : "Je crois que c'est Monsieur FRETILLIERE, je crois qui a demandé aussi pour les travaux de Sosthène Bruneau, 300 000 euros. J'ai bien peur même qu'il n'y en ait peut-être pas assez. Dernièrement, comme vous le savez, nous sommes soumis à des visites de sécurité et dernièrement, ça fait un mois maintenant, elle a eu lieu. Donc, ils ont visité les vestiaires, les sanitaires. Les WC, il y a en a pas et donc ils ont trouvé ça insalubre parce que cela fait très longtemps que l'on n'a pas fait de travaux sur Sosthène Bruneau. Ils ont fermé, le stade est fermé. Donc, nous sommes obligés si on veut s'en servir très prochainement de refaire des travaux et même cela presse. Donc, voilà, il y a une réunion de prévue bientôt pour voir comment on va prendre ce dossier. Voilà."

⇒ Monsieur JOULAUD : "Merci Alain. Oui, Annie."

⇒ Madame BONNAUD : "Simplement pour vous répondre Monsieur MAREAU sur les chiffres concernant la fréquentation du camping. On déplore comme vous qu'il y ait une réduction du nombre de nuitées cette année. Pour revenir sur les chiffres, si ma mémoire est bonne, en 2015, on avait eu une année exceptionnelle à cause du championnat de France de Montgolfière. Donc, on sait qu'on aura des difficultés, on va dire en occupation courante à revenir à des chiffres aussi importants. Néanmoins, cette année, la baisse de fréquentation en termes de nombre de nuitées, elle n'est pas propre à Sablé, elle est vraiment générale à la région. C'est vraiment lié à de très mauvaises conditions météo et l'investissement que l'on souhaite faire, on va dire des tentes un peu en dur pour les cyclistes vont justement, vise à diversifier, à multiplier, à augmenter la clientèle, à aller vers de nouveaux campeurs sachant, comme partout, les touristes se décident de plus en plus tard, dépensent de moins en moins d'argent et pour des durées de plus en plus courtes. Sablé n'échappe pas à la règle."

⇒ Monsieur JOULAUD : "Est-ce quelqu'un souhaite intervenir ?

Monsieur MAREAU : Oui."

⇒ Monsieur MAREAU : "Je remarque que vous avez des difficultés à être d'accord avec moi mais c'est votre droit, Monsieur le Maire. Par contre, juste sur un point, je pense sur le premier, en fait, l'entreprise IONISOS n'est pas une entreprise comme les autres sur le secteur. Elle a des normes que toutes les autres entreprises n'ont pas. Je pense que là-dessus, on va être d'accord, j'espère. Donc, bien sûr, c'est tout à fait le droit des entreprises de s'agrandir, de faire voilà. Mais, bon si une entreprise qui commence à s'agrandir doit demander des permissions particulières que les autres entreprises n'ont pas demandé parce que du fait du matériel qu'elle manipule, je le rappelle de la radioactivité. La dangerosité qui va avec, donc ce n'est pas une entreprise comme les autres. S'il y en a bien une, c'est bien celle-ci. Donc, c'est quand même intéressant de suivre cet agrandissement dans les semaines, les mois, les années qui viennent."

⇒ Monsieur JOULAUD : "Simplement vous dire, pour préciser tout de même que c'est juste une extension dans le stockage."

⇒ Monsieur ARTHUS-BERTRAND : "C'est le stockage. IONISOS en fait stérilise du matériel médical et il faut le stocker. IONISOS stérilise en particulier du matériel médical et une fois qu'il a été stérilisé, il est stocké mais à ce moment-là, il n'est plus dangereux. Et, ils veulent augmenter, si j'ai bien compris, c'est le stockage. Le stockage n'a aucun risque. Ce qui pose un risque mais qui existe depuis longtemps, c'est le matériel qui est au moment où il fonctionne pour ioniser les produits que l'on veut stériliser. Mais le stockage ne présente aucun risque et s'ils ont beaucoup d'activité, ils sont obligés de plus stocker. Je parle sans savoir exactement ce qu'il en est. Mais moi, je me suis servi en tant que médecin de matériel qui avait été stérilisé par IONISOS, et je n'avais aucun risque à prendre une seringue qui avait été stérilisée à Sablé."

⇒ Monsieur MAREAU : "Je suis tout à fait d'accord avec vous. J'é mets juste la question de l'entreprise IONISOS, c'est de savoir ce qu'ils vont faire. Je ne suis pas non plus un spécialiste du nucléaire. Je ne suis pas de la Préfecture, de la sécurité des citoyens du département mais voilà, c'est quand même quelque chose d'important quand même à noter. Je suis tout à fait d'accord avec ce que vous venez de dire Monsieur."

⇒ Madame FOUILLEUX : "Je tiens également à préciser qu'il y a une commission de suivi de IONISOS qui existe et qui se réunit régulièrement pour vérifier l'activité de IONISOS."

⇒ Monsieur JOURNET : "Si vous permettez, de toute façon ce genre d'établissement, comme bien d'autres, ce sont des établissements classés donc elles sont tenues à prendre des organismes prévus à cet effet et de vérifier si le matériel qui est en cause, mais non pas les seringues mais bien les machines qui les rendent correctes, s'il y a danger ou pas pour le personnel comme pour l'environnement. Donc, effectivement, s'il y a un agrandissement de cette usine, c'est une usine à surveiller de près mais par des organismes prévus à cet effet."

⇒ Monsieur JOULAUD : "Merci Monsieur JOURNET. L'extension de IONISOS comme l'évoquait Antoine, c'est pour une extension dans le cadre du stockage dans un premier lieu."

Voilà, est-ce qu'il y a d'autres demandes d'interventions sur tel ou tel point ?

Bien voilà pour les orientations budgétaires, et donc on poursuivra ce débat à l'occasion du vote du budget."

On va revenir aux délibérations, Alain pour la délibération n° 5.

**Délibérations présentées par Monsieur Alain LAVOUÉ**

**5) INTÉGRATION DANS LE DOMAINE COMMUNAL DES VOIRIES, RÉSEAUX DIVERS ET ESPACES VERTS DE L'ENSEMBLE IMMOBILIER SITUÉ DANS LE QUARTIER DES ANCIENNES SERRES DE LA CHARTIE RUE LINO VENTURA À SABLÉ-SUR-SARTHE**

⇒ Monsieur LAVOUÉ : "La délibération numéro 5, Monsieur le Maire propose de signer une convention avec la société Jacques Prévert, c'est donc les lotissements dont on parlait tout à l'heure, pour déterminer les conditions dans lesquelles la totalité des équipements seront communs (voiries, réseaux, espaces verts) de ce futur quartier. Il est important de préciser que les études et les travaux de viabilité du futur quartier sont réalisés en concertation avec les services techniques, c'est ce que nous avons évoqué en commission l'autre jour et notamment article 2 et 3 de cette convention. Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver les termes de la convention et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de rétrocession."

*Monsieur le Maire informe que la S.C.C.V. Jacques Prévert procède à la construction d'un ensemble immobilier composé de 49 logements dont 25 maisons individuelles et 4 bâtiments de logements intermédiaires, ainsi qu'un bâtiment de bureaux sur des terrains cadastrés AZ n° 1206, 1207, 1208, 1209, 1210, 1211, 1212, 1213, 1214, 1215, 1216, 1217, 1218, 1219, 1220, 1221, 1222, 1223, 1224, 1225, 1226, 1227, 1228, 1229, 1230, 1231, 1232, 1233, 1234, 1236, 1237, 1238, 1239, 1240, 1241, 1242, 1243, 1244, 1247, 1248, 1249, 1250, 1251, 1252, 1253, 1254, 1255, 1256, 1257, 1258, 1259, 1260, 1261, 1262, 1263, 1264, 1265, 1266, 1267, 1268, 1269, 1270, 1271, 1273, 1274, 1275 situés dans le quartier des anciennes serres de la Chartie – rue LINO VENTURA à Sablé-sur-Sarthe sur une surface de 13 840 m<sup>2</sup>.*

*Monsieur le Maire rappelle que par délibération n° V-141-2017 du 25 septembre 2017, le Conseil Municipal l'a autorisé à signer une convention avec la S.C.C.V Jacques Prévert ayant pour objet de déterminer, conformément à l'article R 442-8 du Code de l'Urbanisme, les conditions dans lesquelles la totalité des équipements communs (voiries, réseaux, espaces verts) du futur quartier seront transférés dans le domaine public de la Ville, une fois les travaux achevés.*

*Monsieur le Maire propose de signer une convention avec la S.C.C.V Jacques Prévert ayant pour objet de déterminer, conformément à l'article R 442-8 du Code de l'Urbanisme, les conditions dans lesquelles la totalité des équipements communs (voiries, réseaux, espaces verts) du futur quartier seront transférés dans le domaine public de la Ville, une fois les travaux achevés.*

*Ces rétrocessions sont consenties au prix de 15 € symbolique.*

*Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les études et travaux de viabilité du futur quartier sont réalisés en concertation avec les services techniques municipaux.*

*Il est proposé au Conseil Municipal :*

- d'approuver les termes de la convention de rétrocession des voies et équipements communs dans le domaine public,*
- et d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention de rétrocession*

*Annule et remplace la délibération du conseil municipal n° V-141-2017 du 25 septembre 2017.*

⇒ Monsieur JOULAUD : "Merci Alain. Des questions ?

Non. Alors, est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ?

Je vous remercie".

Délibération adoptée à l'unanimité.

⇒ Monsieur JOULAUD : "La numéro 6, ce sont des acquisitions de terrain, rue Saint Nicolas."

## **6) ACQUISITION DE TERRAINS SITUÉS RUE SAINT NICOLAS À SABLÉ-SUR-SARTHE**

⇒ Monsieur LAVOUÉ : "Effectivement, dans le cadre du projet de construction d'un ensemble immobilier dont on parlait tout à l'heure situé dans le quartier des anciennes serres de la Chartrie, rue Lino Ventura à Sablé, Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'accès complémentaire de l'ensemble immobilier par la rue Saint Nicolas a été imposé par la Commune au promoteur qui n'avait pas d'obligation de réaliser ce dernier. En fait, vous imaginez bien qu'avec les cinquantaines de logements qui vont se créer, plus la structure du Conseil Départemental, si on n'avait pas imaginé une entrée sur la rue Saint Nicolas, vous imaginez ce que cela aurait pu donner sur la rue Lino Ventura. Il y aurait eu un flux très important de voiture avec des croisements, entrées et sorties. Donc, là c'était une négociation avec le promoteur et c'est vrai qu'on lui a imposé ce fait-là. Pour ce faire, le promoteur a acheté une maison, il doit en assurer la démolition pour pouvoir permettre cette entrée, rue Saint Nicolas. Le coût de l'opération du promoteur n'est pas négligeable. Cela représente quand même en ce qui concerne l'achat de la maison, 85 000 euros et le coût de la démolition 20 000 € soit 105 000 € pour le promoteur. Donc, nous nous sommes mis d'accord pour ce qu'on pourrait appeler une participation, une contribution de 39 000 € prix d'accord sur l'achat de cette parcelle. Voilà."

*Vu l'arrêté du 5 décembre 2016 relatif aux opérations d'acquisitions et de prises en location immobilières poursuivies par les collectivités publiques et divers organismes, publié au JORF du 11 décembre 2016, qui exempte de l'avis de France Domaine pour toutes acquisitions inférieures à 180 000,00 €,*

*Dans le cadre du projet de construction d'un ensemble immobilier situé dans le quartier des anciennes serres de la Chartrie – rue Lino Ventura à Sablé-sur-Sarthe, Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'accès complémentaire de l'ensemble immobilier par la rue Saint Nicolas a été imposé par la Commune au promoteur qui n'avait pas d'obligation de réaliser ce dernier. Pour cela la S.C.C.V. Jacques Prévert, dont le siège social est situé 82, rue Dupetit Thouars – 49000 Angers, représentée par Messieurs Pierre BOITEAU et Eric CHAMBRELAN, gérants, a acheté une maison et en assurera sa démolition.*

*De ce fait, la S.C.C.V Jacques Prévert a proposé à la commune de Sablé-sur-Sarthe d'acquérir les parcelles cadastrées section AZ n° 296-297-298-1245-1246-1276 d'une surface de 454 m<sup>2</sup>, l'ensemble de ces parcelles formant l'accès à la rue Saint Nicolas, au prix de 39 000 €.*

*Il est proposé au Conseil Municipal :*

*- d'acquérir les parcelles cadastrées section AZ n° 296-297-298-1245-1246-1276 d'une surface de 454 m<sup>2</sup> au prix de 39 000,00 € net vendeur. Les frais notariés seront à la charge de la commune.*

- d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer l'acte à intervenir qui sera reçu par la SELARL Alexandre POUJADE et Stéphanie POUJADE – Notaires associés 37, rue d'Erve à Sablé-sur-Sarthe.

⇒ Monsieur JOULAUD : "Merci Alain. Est-ce qu'il y a des questions ?

Est-ce qu'il y a des oppositions ?

Des abstentions ?

Je vous remercie."

Délibération adoptée à l'unanimité.

⇒ Monsieur JOULAUD : "La numéro 7, c'est la vente d'un bâtiment."

**7) VENTE PAR LA COMMUNE DE SABLÉ-SUR-SARTHE D'UN BATIMENT INDUSTRIEL SITUÉ 33, RUE SAINT BLAISE À SABLÉ-SUR-SARTHE AU PROFIT DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE SABLÉ-SUR-SARTHE**

⇒ Monsieur LAVOUÉ : "Monsieur le Maire rappelle que la loi dont vous avez les références du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale, c'est la fameuse loi NOTRe qui prévoit depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, des transferts de compétence, ça été évoqué tout à l'heure par Monsieur FRETILLIERE de façon échelonnée des communes vers les Communautés de communes. C'est le cas de la compétence « création, aménagement, entretien et gestion de toutes les zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ». Par conséquent, Monsieur le Maire propose de céder à la Communauté de communes de Sablé un bâtiment industriel cadastré BZ n° 60, d'une surface totale de 7 314 m<sup>2</sup> situé 33, rue Saint Blaise à Sablé dont elle est propriétaire. Nous avons déjà eu l'occasion de parler de cette entreprise, la société SUPPLEX lors d'une délibération. Au vu de l'estimation des Domaines, Monsieur le Maire propose de vendre à la Communauté de communes de Sablé, le bâtiment industriel dont je vous ai parlé des références, d'une surface totale, j'en ai parlé tout à l'heure de 7 314 m<sup>2</sup>, située 33, rue Saint Blaise, on se répète au prix de 486 000 €. On peut encore détailler si vous le souhaitez. Non. Les frais notariés seront à la charge de la Communauté de communes, il convient donc d'autoriser ce soir Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer l'acte à intervenir qui sera reçu par la SELARL Alexandre POUJADE et Stéphanie POUJADE – Notaires associés à Sablé.

*Monsieur le Maire rappelle que la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) prévoit depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, des transferts de compétence, de façon échelonnée, des communes vers les communautés de communes. C'est le cas de la compétence « création, aménagement, entretien et gestion de toutes les zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ».*

*Par conséquent, Monsieur le Maire propose de céder à la Communauté de communes de Sablé-sur-Sarthe un bâtiment industriel cadastré BZ n° 60, d'une surface totale de 7 314 m<sup>2</sup> situé 33, rue Saint Blaise à Sablé-sur-Sarthe, dont elle est propriétaire.*

*Il est précisé que cet ensemble immobilier est actuellement loué à la société SUPPLEX représentée par Monsieur Arnaud VANNIER-MOREAU, Président.*

*Au vu de l'estimation des Domaines (réf. 2018-72261VO25), Monsieur le Maire propose de vendre à la Communauté de communes de Sablé-sur-Sarthe, le bâtiment industriel cadastré BZ n° 60, d'une surface totale de 7 314 m<sup>2</sup>, située 33, rue Saint Blaise à Sablé-sur-Sarthe, au prix de 486 000 € (en exonération de T.V.A car la Ville est un vendeur assujetti).*

*Il est convenu entre la Ville et la Communauté de communes que cette dernière versera le prix de cette vente au plus tard lors du 2<sup>ème</sup> anniversaire de la date de l'acte. Il est convenu également que ce différé de paiement tombera si le bien venait à être vendu par la Communauté de communes, cette dernière s'obligeant alors à s'acquitter du prix d'achat dès qu'elle aura encaissé le produit de la vente.*

*Les frais notariés seront à la charge de la Communauté de communes de Sablé-sur-Sarthe.*

*Il convient d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer l'acte à intervenir qui sera reçu par la SELARL Alexandre POUJADE et Stéphanie POUJADE – Notaires associés 37, rue d'Erve à Sablé-sur-Sarthe.*

*Annule et remplace la délibération du conseil municipal n° V-091-2017 en date du 26 juin 2017.*

⇒ Monsieur JOULAUD : "Merci Alain.

Est-ce qu'il y a des questions ?

Oui, Monsieur MAREAU."

⇒ Monsieur MAREAU : "Je voudrais bien en savoir un petit peu plus pourquoi ? Ce n'est pas très clair en fait ce que vous avez dit ? Est-ce que vous pouvez développer un petit peu plus ? Oui excusez-moi. Ça arrive. Pourquoi on vend ça à la Communauté de communes ? Moi, je me pose cette première question. Vous avez ébauché une première explication mais si vous pouviez développer, pourquoi, on ne le garde pas ? On est obligé de le vendre ? C'est ça ?"

⇒ Monsieur LAVOUÉ : "J'ai bien compris, pouvoir m'exprimer et pouvoir bien faire comprendre, c'est un transfert de compétence suite à la loi NOTRe."

⇒ Monsieur MAREAU : "Et donc, tous les bâtiments industriels que l'on peut avoir à la Ville de Sablé sont obligatoirement transférable à la Communauté de communes."

⇒ Monsieur LAVOUÉ : "Oui."

⇒ Monsieur MAREAU : "On en a encore beaucoup d'autres ?"

⇒ Monsieur LAVOUÉ : "Le CATAS, oui."

⇒ Monsieur MAREAU : "Et après le CATAS, il n'y en a plus."

⇒ Monsieur LAVOUÉ : "Non."

⇒ Monsieur JOULAUD : "Est-ce qu'il y a d'autres questions ?

Oui, Monsieur MAREAU."

⇒ Monsieur MAREAU : "Je vous dis cela parce que puisqu'on a vu tout à l'heure dans le ROB que les recettes locatives avaient largement baissées en quelques années. Donc, cela ne va pas arranger les recettes locatives."

⇒ Monsieur JOULAUD : "En même temps, ça n'arrange pas les recettes locatives mais en même temps, vous n'avez pas de dépenses d'investissement pour entretenir le bâtiment, pour éventuellement faire des travaux, l'équiper, le moderniser. Voilà. Vous n'avez pas de loyer mais pas non plus de charges."

⇒ Monsieur MAREAU : "On n'a plus rien, quoi."

⇒ Monsieur JOULAUD : "Vous avez une vente du bâtiment."

⇒ Monsieur MAREAU : "C'est une rentrée d'argent à court terme, mais sur du long terme, c'est.."

⇒ Monsieur JOULAUD : "On ne fait pas de bâtiment économique et de location pour gagner de l'argent. C'est d'abord pour faire du développement économique."

⇒ Monsieur MAREAU : "Oui, pour faire du développement économique. Donc, ça nous limite un petit peu dans notre développement économique sur les années qui viennent."

⇒ Monsieur JOULAUD : "Non, puisque c'est la Communauté de communes qui le fait."

⇒ Monsieur MAREAU : "Oui, vous venez de le dire. Voilà. C'est la Communauté de communes, ce n'est pas la Ville. On est au Conseil Municipal de la Ville de Sablé."

⇒ Monsieur JOULAUD : "Pardon."

⇒ Monsieur MAREAU : "On est au Conseil Municipal de la Ville de Sablé, pas de la Communauté de Communes."

⇒ Monsieur JOULAUD : "Pardon, Monsieur MAREAU. Il y a du bruit. Je n'ai pas entendu."

⇒ Monsieur MAREAU : "Je me répète. Donc ça nous limite dans nos possibilités dans les années qui viennent sur un développement économique local à Sablé et non pas sur la Communauté de communes."

⇒ Monsieur JOULAUD : "Mais, non pas du tout. Ça n'a rien à voir puisque la Communauté de communes a la compétence exclusive en matière économique sur l'ensemble du territoire communautaire dont la Ville de Sablé."

⇒ Monsieur MAREAU : "Oui, elles peuvent se développer sur Solesmes comme elle le fait ou ailleurs mais pas forcément sur Sablé."

⇒ Monsieur JOULAUD : "Encore une fois, la compétence est sur l'ensemble du territoire de la Communauté de communes."

⇒ Monsieur MAREAU : "Oui, bien sûr, vous l'avez dit. Vous l'avez dit. Ce n'est pas la peine de vous répéter. J'ai bien compris. Voilà."

⇒ Monsieur JOULAUD : "Mais non, je craignais que vous ne compreniez pas donc je répète."

Est-ce qu'il y a d'autres questions ?

Alors, sur cette délibération, est-ce qu'il y a des oppositions ?

Des abstentions ?

4.

Je vous remercie."

Délibération adoptée à l'unanimité (4 abstentions).

⇒ Monsieur JOULAUD : "La numéro 8 et la 9, c'est à chaque fois des avenants à des conventions de mise à disposition de locaux."

#### **8) AVENANT À LA CONVENTION DE MISE À DISPOSITION ENTRE LE SERVICE ASSOCIATIF D'APPUI JUDICIAIRE ET LA COMMUNE DE SABLÉ SUR SARTHE**

⇒ Monsieur LAVOUÉ : "Oui. Voilà. Ça change de jour notamment pour le service Associatif d'Appui Judiciaire. Il demande la tenue de deux permanences deux lundis par mois du lundi de 10h à 17h30, alors qu'avant c'était le mardi de 13h30 à 17h30.

*Monsieur le Maire rappelle que par délibération n° V-214-2015 du 7 décembre 2015, le Conseil Municipal a validé la mise à disposition gratuite d'un bureau d'une surface de 8 m<sup>2</sup> environ et d'un espace attente dans les locaux de la Maison pour les Familles, 25 bis rue Pasteur à Sablé-sur-Sarthe dont elle est propriétaire, au Service Associatif d'Appui Judiciaire («SAAJ») représenté par Madame Stéphanie TROCHET, Présidente dont le siège social est situé : Cité Judiciaire, Bureau 214, 2ème étage, 1 avenue Pierre Mendès France, 72000 LEMANS,*

*Le SAAJ ayant demandé la modification des jours de permanences, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de passer un avenant n° 1 à la convention de mise à disposition. Seul l'article 1 de la convention de mise à disposition est modifié comme suit :*

*- Le bureau sera mis à disposition pour la tenue de permanences 2 lundis par mois, de 10h00 à 17h30.*

*Les autres termes de la convention initiale restent inchangés.*

*Il est proposé au Conseil Municipal :*

- d'approuver les termes de l'avenant n° 1 à la convention,*
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant, à signer cet avenant à la convention.*

Délibération adoptée à l'unanimité.

#### **9) AVENANT À LA CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE LOCAUX SIS 25 BIS RUE PASTEUR À SABLÉ-SUR-SARTHE AU CONCILIAEUR JUDICIAIRE**

⇒ Monsieur LAVOUÉ : "L'autre, c'est le même principe sauf que là il s'agit de mise à disposition pour le conciliaeur Judiciaire. Les deuxième, troisième et quatrième mardis de chaque mois de 14h à 16h et avant c'était le premier et le troisième mercredi de chaque mois."

*Monsieur le Maire rappelle que par délibération n° V-193-2011 du 14 novembre 2011, le Conseil Municipal a validé la mise à disposition gratuite d'un bureau d'une surface de 8 m<sup>2</sup> environ et d'un espace attente dans les locaux de la Maison pour les Familles, 25 bis rue Pasteur à Sablé-sur-Sarthe dont elle est propriétaire, à l'association sarthoise des conciliateurs de justice représentée par Monsieur Joseph GARNIER, Président, dont le siège social est situé Cour d'Appel d'Angers - Tribunal d'Instance – 1, rue Saint Thomas – BP 131 – 72200 LA FLECHE*

*L'association sarthoise des conciliateurs de justice ayant demandé la modification des jours de permanences, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de passer un avenant n° 1 à la convention de mise à disposition. Seul l'article 1 de la convention de mise à disposition est modifié comme suit :*

- *le bureau est mis à disposition du conciliateur de justice les 2<sup>ème</sup> / 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> mardis de chaque mois de 14h00 à 16h00.*

*Les autres termes de la convention initiale restent inchangés.*

*Il est proposé au Conseil Municipal :*

- *d'approuver les termes de l'avenant à la convention de mise à disposition,*
- *d'autoriser Monsieur le Maire, à signer cet avenant à la convention.*

⇒ Monsieur JOULAUD : "Est-ce qu'il y a des remarques ?

Alors, je vous propose de vous prononcer sur les deux, les 8 et 9.

Est-ce qu'il y a des oppositions ?

Des abstentions ?

Non plus.

Je vous remercie."

Délibération adoptée à l'unanimité.

⇒ Monsieur JOULAUD : "La numéro 10, Anne-Marie."

### **Délibérations présentées par Madame Anne-Marie FOUILLEUX**

#### **10) MODIFICATION DE L'EFFECTIF BUDGÉTAIRE**

⇒ Madame FOUILLEUX : "Il s'agit de la modification de l'effectif budgétaire donc avec avis du Comité technique. Donc, création d'un emploi de conducteur d'opérations à temps complet contractuel placé sur le grade de technicien territorial au niveau des services techniques. Donc, ce qui monte l'effectif budgétaire à 182 agents."

*Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de procéder à la modification de l'effectif communal pour intégrer les changements intervenus dans les différents services.*

*Vu l'avis du CT.*

## A – Création

- Un emploi de conducteur d'opérations à temps complet contractuel placé sur le grade de technicien territorial (DST)

L'effectif budgétaire est modifié ainsi qu'il suit :

GRADES OU EMPLOIS	CATÉGORIES	EFFECTIF BUDGETAIRE au 01/12/2017	EFFECTIF BUDGETAIRE au 13/02/2017	MODIFICATIONS
Directeur Général des services	A	0	0	
<b>FILIÈRE ADMINISTRATIVE</b>				
Attaché Principal	A	2	2	
Attaché	A	3	3	
Rédacteur principal 1 <sup>ère</sup> classe	B	3	3	
Rédacteur Principal 2 <sup>ème</sup> classe	B	2	2	
Rédacteur	B	1	1	
Adjoint Administratif Principal de 1 <sup>ère</sup> classe	C	7	7	
Adjoint Administratif Principal de 2 <sup>ème</sup> classe	C	16	16	
Adjoint Administratif	C	7	7	
Autres (préciser)				
<b>TOTAL (1)</b>		<b>41</b>	<b>41</b>	
<b>FILIÈRE TECHNIQUE</b>				
Ingénieur principal	A	1	1	
Ingénieur	A	1	1	
Technicien principal de 1 <sup>ère</sup> classe	B	4	4	
Technicien principal de 2 <sup>ème</sup> classe	B	1	1	
Technicien territorial	B	2	3	+1
Agent de Maîtrise principal	C	6	6	
Agent de Maîtrise	C	3	3	
Adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe	C	16	16	
Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	C	50	5	
Adjoint technique	C	28	28	
<b>TOTAL (2)</b>		<b>112</b>	<b>113</b>	<b>+1</b>
<b>FILIÈRE SOCIALE</b>				
Cadre de Santé	B	0	0	
Éducateur de Jeunes Enfants chef	B	0	0	
Éducateur de Jeunes Enfants principal	B	0	0	
Éducateur de Jeunes Enfants	B	0	0	
Moniteur Éducateur	C	0	0	
ATSEM principal de 1 <sup>ère</sup> classe	C	1	1	
ATSEM principal de 2 <sup>ème</sup> classe	C	7	7	
Autres (préciser)				
<b>TOTAL (3)</b>		<b>8</b>	<b>8</b>	<b>0</b>
<b>FILIÈRE SPORTIVE</b>				
Éducateur des APS principal de 1 <sup>ère</sup> classe	B	3	3	
Éducateur des APS principal de 2 <sup>ème</sup> classe	B	1	1	

<b>FILIÈRE SPORTIVE (suite)</b>				
Éducateur des Activités Physiques et Sportives	B	0	0	
Opérateur des Activités Physiques et Sportives principal	C	0	0	
Opérateur des Activités Physiques et Sportives qualifié	C	1	1	
Opérateur des Activités Physiques et Sportives	C	0	0	
<b>TOTAL (4)</b>		<b>5</b>	<b>5</b>	<b>0</b>
<b>FILIÈRE ANIMATION</b>				
Animateur principal de 1 <sup>ère</sup> classe	B	2	2	
Animateur principal de 2 <sup>ème</sup> classe	B	1	1	
Animateur	B	0	0	
Adjoint d'animation ppal 1 <sup>ère</sup> classe	C			
Adjoint d'animation ppal 2 <sup>ème</sup> classe	C	4	4	
Adjoint d'animation	C	1	1	
Autres (préciser)				
<b>TOTAL (5)</b>		<b>8</b>	<b>8</b>	
<b>POLICE MUNICIPALE</b>				
Chef de service de police municipale principal de 1 <sup>ère</sup> classe	B	1	1	
Chef de service de police municipale principal de 2 <sup>ème</sup> classe	B	0	0	
Chef de Service de Police Municipale	B	0	0	
Brigadier-Chef principal	C	3	3	
Gardien Brigadier	C	1	1	
Gardien	C	0	0	
<b>TOTAL (6)</b>		<b>5</b>	<b>5</b>	<b>0</b>
<b>CHARGÉ DE MISSION</b>				
Chargé de mission communication	A	1	1	
Chargé de mission Sécurité	B	1	1	
<b>TOTAL (7)</b>		<b>2</b>	<b>2</b>	
<b>TOTAL GÉNÉRAL (1+2+3+4+5+6+7+8)</b>		<b>181</b>	<b>182</b>	<b>+1</b>

<b>CONTRATS DE DROIT PRIVE</b>				
Apprentis		4	4	
<b>TOTAL</b>		<b>4</b>	<b>4</b>	

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la modification de l'effectif ainsi défini et d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec les agents les arrêtés ou contrats correspondants.

⇒ Monsieur JOULAUD : "Merci Anne-Marie.

Des remarques ?

Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ?

4 abstentions.

Délibération adoptée à l'unanimité (4 abstentions).

⇒ Monsieur JOULAUD : "La numéro 11."

## **11) CONVENTION DE REPRISE DU COMPTE EPARGNE TEMPS DANS LE CADRE D'UNE MUTATION**

⇒ Madame FOUILLEUX : "Il s'agit d'une convention de reprise du Compte Epargne Temps dans le cadre d'une mutation. En fait, nous avons recruté une personne qui était auparavant agent du Conseil Départemental de la Sarthe pour remplacer un agent au niveau de la Collectivité et donc là, il vous est proposé d'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention financière de reprise du Compte Epargne Temps à compter du 1<sup>er</sup> mars 2018."

*Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de bien vouloir l'autoriser à signer une convention financière de reprise du compte épargne temps dans le cadre d'une mutation d'un agent du Conseil départemental de la Sarthe vers la Ville de Sablé-sur-Sarthe à compter du 1<sup>er</sup> mars 2018.*

*Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de signer une convention dans ce sens.*

⇒ Monsieur JOULAUD : "Est-ce qu'il y a des questions ?

Non.

Est-ce qu'il y a des oppositions ?

Des abstentions ?

C'est adopté.

Je vous remercie.

Délibération adoptée à l'unanimité.

⇒ Monsieur JOULAUD : "La 12, c'est la convention pour la mise à disposition de personnel entre la Ville et l'Entracte."

## **12) CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE PERSONNEL COMMUNAL ENTRE LA VILLE DE SABLÉ ET L'ASSOCIATION «ENTRACTE »**

⇒ Madame FOUILLEUX : "Il s'agit de renouveler la convention pour une durée d'un an à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 entre la Ville et l'association Entracte pour la mise à disposition de personnel communal."

*Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de bien vouloir l'autoriser à signer une convention de mise à disposition de personnel communal, entre la Ville de Sablé et l'Association ENTRACTE, pour une durée d'un an à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.*

*Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de signer une convention dans ce sens.*

⇒ Monsieur JOULAUD : "Des questions ?

Alors, sur cette délibération, est-ce qu'il y a des oppositions ?

Des abstentions ?

Je vous remercie.

Elle est adoptée."

Délibération adoptée à l'unanimité.

⇒ Monsieur JOULAUD : "La numéro 13, on change de sujet, ce sont des subventions."

### **13) SUBVENTIONS 2018 AUX ASSOCIATIONS ET AUTRES ORGANISMES**

⇒ Madame FOUILLEUX : "Il s'agit de subventions aux associations et autres organismes mais plus particulièrement au niveau des CFTS. Alors 3 cas de figures, d'abord la subvention couvrant les charges de personnel 2018 d'associations qui emploient directement des éducateurs, alors que ces derniers sont rémunérés par la Ville à l'origine, vous avez la liste des différentes associations et donc là, il vous est proposé un montant de 37 000 euros, même montant que l'an dernier. Ensuite des subventions couvrant les remboursements 2018 par les associations des éducateurs, agents titulaires rémunérés par la Ville et refacturés aux dits associations, il n'y a pas de demande par rapport à cette catégorie. La troisième catégorie, c'est les subventions couvrant les remboursements 2018 par les associations pour les éducateurs agents titulaires, rémunérés par la Communauté de communes et refacturés aux dites associations par la Communauté de communes et donc là pour 2018, 39 000 euros, même montant que 2017, ce qui fait un total pour les CFTS de 76 000 euros."

*(Les élus, administrateurs d'associations ou autres organismes, ne peuvent participer au vote et n'assistent pas à la présentation de cette délibération pour les associations ou autres organismes les concernant.*

*Il s'agit de Madame Catherine CAILLEAU pour le Viet Vo Dao Sablé, Monsieur Philippe MERCIER pour le Sablé Basket, Monsieur Yves RENOULT pour la Pétanque Sabolienne.)*

*Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer les subventions 2018 suivantes aux associations et autres organismes :*

#### **↳ *Subventions attribuées en contrepartie des charges des associations et des recettes de la commune (ou de diminutions de charges de personnels de la commune)***

##### **Sous-rubrique 40.4x - SUBVENTIONS COMPENSATRICES AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES (CFTS)**

➤ *Associations (Rémunérations de 2018) : Sous-rubrique 40.41*

*Subventions couvrant les charges de personnel 2018 d'Associations qui emploient directement des éducateurs alors que ces derniers étaient rémunérés par la Ville à l'origine.*

	<u>BP 2017</u>	<u>BP 2018</u>
* Pétanque Sabolienne .....	1 200,00 €	1 200,00 €
* Tennis Club Sablé .....	6 500,00 €	6 500,00 €
* Tennis de Table de Sablé .....	3 500,00 €	3 500,00 €
* Sablé Smash'n'Bad .....	2 800,00 €	2 800,00 €
* Les Archers Sablé .....	1 700,00 €	1 700,00 €
* Club Alpin Français .....	3 500,00 €	3 500,00 €
* Sablé Sarthe Cyclisme .....	1 600,00 €	1 600,00 €
* Sablé Basket .....	2 700,00 €	2 700,00 €
* Judo Club Sablé .....	5 000,00 €	5 000,00 €
* Sablé Football Club .....	8 500,00 €	8 500,00 €
* Réserve .....	-	-
	-----	-----
<b>Sous-total</b>	<b>37 000,00 €</b>	<b>37 000,00 €</b>

➤ Associations (Rémunérations de 2018) : Sous-rubrique 40.42

Subventions couvrant les remboursements 2018 par les Associations pour les éducateurs (agents titulaires rémunérés par la Ville) et refacturés auxdites associations par la Ville.

Associations (Rémunérations de 2018) : Sous-rubrique 40.44

Subventions couvrant les remboursements 2018 par les Associations pour les éducateurs (agents titulaires rémunérés par la Communauté de communes) et refacturés auxdites associations par la Communauté de communes.

	<u>BP 2017</u>	<u>BP 2018</u>
* Club Alpin Français - Varappe .....	850,00 €	850,00 €
* Canoë Kayak Club Sablé. ....	4 100,00 €	4 100,00 €
* Cercle Escrime .....	2 400,00 €	2 400,00 €
* Envol G.R.S. ....	3 900,00 €	3 900,00 €
* Sablé gymnastique .....	11 600,00 €	11 600,00 €
* Les Goélands .....	1 900,00 €	1 900,00 €
* Viet Vo Dao Sablé .....	1 400,00 €	1 400,00 €
* Sablé Football Club .....	6 400,00 €	6 400,00 €
* Hand Ball Club Sablé .....	2 300,00 €	2 300,00 €
* Sablé Volley-ball .....	1 200,00 €	1 200,00 €
* Réserve .....	+ 2 950,00 €	+ 2 950,00 €
	-----	-----
<b>Sous-total</b>	<b>39 000,00 €</b>	<b>39 000,00 €</b>
	-----	-----
<b>Total CFTS</b>	<b>76 000,00 €</b>	<b>76 000,00 €</b>

⇒ Monsieur JOULAUD : "Merci Anne-Marie.

Des questions ?

Monsieur MAREAU."

⇒ Monsieur MAREAU : "Excusez-moi, je reviens sur ce que vous avez dit tout à l'heure. Ce n'est pas sur la délibération là mais vous avez parlé qu'il y avait seulement le CATAS mais alors dans les entreprises, mais donc l'entreprise qu'il y a juste en face de la Mairie qui est un supermarché, c'est bien une entreprise, les locaux appartiennent à la Ville."

⇒ Monsieur LAVOUÉ : "Vous voulez parler de Carrefour."

⇒ Monsieur MAREAU : "Je ne veux pas citer de nom, mais voilà."

⇒ Monsieur LAVOUÉ : "C'est un commerce."

⇒ Monsieur MAREAU : "Ça tombe dans le même cadre, le cinéma où les murs sont la propriété de la Ville, c'est une entreprise, ça tombe dans le même cadre."

⇒ Monsieur LAVOUÉ : "Il s'agit .."

⇒ Monsieur MAREAU : "Micro, s'il vous plaît. Micro."

⇒ Monsieur LAVOUÉ : "Ah Pardon. Excusez-moi. On me dit qu'il s'agit d'une gestion patrimoniale et c'est tout."

⇒ Monsieur MAREAU : "Quelle est la différence entre, je ne comprends toujours pas la différence qu'il y a entre le bâtiment qu'il y a en face et le bâtiment où il y avait Supplex."

⇒ Monsieur LAVOUÉ : "Déjà, on n'a pas du tout l'intention de vendre le bâtiment qu'il y a en face. On n'a pas du tout l'intention de vendre le bâtiment qu'il y a en face."

⇒ Monsieur MAREAU : "On est obligé. Tout à l'heure, vous m'avez dit qu'on était obligé. C'est une obligation. La compétence, nous ne l'avons plus. C'est la compétence de la Communauté de communes."

⇒ Madame FOUILLEUX : "Le transfert à la Communauté de communes qui est une obligation."

⇒ Monsieur MAREAU : "Transfert. Donc, mais attendez, attendez, attendez que l'on soit clair. La compétence économique est à la Communauté de communes. Donc, vous me dites tout à l'heure qu'on est obligé de vendre le bâtiment puisqu'on n'a plus cette compétence et tous les bâtiments dont le futur bâtiment après ce sera le CATAS. Je vous ai posé la question s'il y avait d'autres bâtiments, vous m'avez dit juste le CATAS. Là, je réfléchis un petit peu et je découvre deux autres bâtiments qui sont tout près de la mairie qui sont aussi des entreprises et où on est propriétaire des murs."

⇒ Monsieur LAVOUÉ : "Alors, est-ce que cela s'adresse, est-ce que c'est la même chose par rapport à l'aspect économique ou par rapport à l'aspect commerce ?"

⇒ Monsieur MAREAU : "Allez-y prenez le micro."

⇒ Monsieur DOISY : "La compétence est une compétence développement économique c'est-à-dire c'est toutes les actions qui constituent les actions qui vont permettre de développer l'activité économique sur un territoire et donc par exemple effectivement, construire un bâtiment en vue de le revendre à une entreprise qui s'y installe est du développement économique. Là, nous n'avons pas construit de bâtiment, nous louons comme quelque part comme n'importe quel propriétaire privé qui gérerait son patrimoine et le mettrait à la disposition d'un tiers, c'est une entreprise, ça pourrait être aussi un particulier. Ça c'est de la gestion patrimoniale."

⇒ Monsieur MAREAU : "Voilà."

⇒ Monsieur DOISY : "La maison qui est en face. Par contre, le CATAS ou l'entreprise dont il est question, on l'a construit, on l'a loué à une entreprise qui bien évidemment y a investi, va se développer et s'installe dans cet endroit."

⇒ Monsieur MAREAU : "On apprend qu'ils ont investi dans le bâtiment et on apprend qu'il voulait peut-être acheter le bâtiment. Ce que l'on ne savait pas. Je ne sais pas, vous venez de me l'apprendre. On était juste arrêté au point où la dernière fois, on leur a loué le bâtiment. On n'a pas appris depuis qu'ils avaient investi dans le bâtiment."

⇒ Monsieur DOISY : "Il me semble me souvenir que vous avez délibéré sur une location-vente"

⇒ Monsieur MAREAU : "Oui, une location."

⇒ Monsieur DOISY : "Une location-vente".

⇒ Monsieur MAREAU : "avec une option vente ? Pas une obligation de vente."

⇒ Monsieur DOISY : "Oui, bien sûr. Mais c'est une location-vente."

⇒ Monsieur MAREAU : "A donc, on tombe sur le point, le point, c'est si c'est une location-vente. C'est bien ça, le point de différence."

⇒ Monsieur JOULAUD : "Quel est l'objectif final de votre question ?"

⇒ Monsieur MAREAU : "Je veux comprendre. Vous commencez à me connaître. J'essaie de comprendre les choses donc on est bien ici dans une assemblée où on doit tous comprendre de quoi on parle. Même si encore une fois de plus, ne pas être d'accord avec moi, mais c'est ce que je pense. Donc, j'essaie tout simplement de comprendre."

⇒ Monsieur JOULAUD : "Voilà, j'espère que les réponses qui vont être apportées vous satisferont, mais j'en doute."

⇒ Monsieur MAREAU : "Oui, en partie, mais en partie, mais en partie, vous voyez, je suis satisfait. Il reste encore un léger doute mais ça suffira. Je vous remercie."

⇒ Monsieur JOULAUD : "Très bien, je vous remercie aussi."

Alors, on revient à la délibération 13, sur lequel on s'est prononcé ou non ?

Oui."

Délibération adoptée à l'unanimité.

⇒ Monsieur JOULAUD : "Alors, on passe à la 14, ce sont le solde des subventions compensatrices"

#### 14) SUBVENTIONS COMPENSATRICES - SOLDES 2017

⇒ Madame FOUILLEUX : "Alors là aussi, pour certains CFTS mais ce sont des soldes par rapport aux subventions 2017. Donc pour les éducateurs rémunérés par les associations, donc la pétanque sabolienne, il y a un coût global pour l'association de 1 242,02 €, une subvention compensatrice qui était prévue pour 2017 à 1 200 € et donc un reste à verser de 42,02 €. En ce qui concerne les subventions couvrant les subventions 2017 pour les associations à la Ville pour les éducateurs rémunérés par la Ville, le Club Alpin Français, un coût global pour l'association de 614,79 €, une subvention prévue pour 2017 de 300 €, un reste à verser de 335,34 €."

*Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 28 mars 2017, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer, pour l'année civile 2017, des subventions compensatrices aux associations concernées, dans le cadre des Centres de formation techniques et sportifs.*

*Il rappelle que ces subventions sont versées en contrepartie des charges des associations, qu'elles soient supportées directement (suite à une diminution des charges de personnels de la commune) ou par le biais d'une refacturation par la commune des personnels mis à disposition.*

*Compte tenu des montants réels 2017, il est nécessaire de recalculer les subventions compensatrices pour les clubs suivants :*

*(Subventions aux Associations pour les éducateurs rémunérés par les associations)*

<b>Associations</b>	<b>Coût global pour l'association</b>	<b>Subvention compensatrice prévue pour 2017</b>	<b>Reste à verser sur 2017</b>
<i>Pétanque Sabolienne</i>	<i>1 242,02 €</i>	<i>1 200,00 €</i>	<i>42,02 €</i>

*(Subventions couvrant les remboursements 2017 par les Associations à la Ville pour les éducateurs (titulaires) rémunérés par la Ville et refacturés auxdites associations par la Ville)*

<b>Associations</b>	<b>Coût global pour l'association</b>	<b>Subvention compensatrice prévue pour 2017</b>	<b>Reste à verser sur 2017</b>
<i>Club Alpin Français</i>	<i>614,79 €</i>	<i>300,00 €</i>	<i>335,34 €</i>

*Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à verser ces soldes de subventions compensatrices pour l'année 2017.*

⇒ Monsieur JOULAUD : "Sur cette délibération, et je vais vous resoumettre la précédente parce que je ne suis pas certain que l'on se soit prononcé sur la 13.

Pardon."

⇒ Monsieur MAREAU : " On est pour."

⇒ Monsieur JOULAUD : "Est-ce qu'il y a des oppositions ?

Des abstentions sur la 13 et la 14 ?

Non, c'est adopté.

Je vous remercie."

Délibération adoptée à l'unanimité.

⇒ Monsieur JOULAUD : "La 15, la 16 et la 17."

#### **15) GESTION PATRIMONIALE - IMPUTATION DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS – EXERCICE 2018**

⇒ Madame FOUILLEUX : "Ce sont des renouvellements que l'on voit tous les ans au niveau des conseils municipaux, l'imputation des dépenses en immobilisations pour l'exercice 2018, je rappelle que le seuil au-dessous duquel les biens meubles ne figurant pas dans la liste est de 500 € et la liste des biens meubles constituant des immobilisations par nature est donc en annexe de ce présent arrêté. Cette liste peut être complétée chaque année par l'assemblée délibérante de la Collectivité sous réserve que les biens revêtent un caractère de durabilité et ne figurent pas explicitement parmi les comptes de charge ou de stock. Il vous est proposé donc de retenir la liste des biens meubles constituant les immobilisations."

*Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'un arrêté du 26 octobre 2001 du Ministère de l'Intérieur a précisé les règles d'imputation en immobilisations pour le secteur public local.*

*Il est précisé dans cet arrêté que :*

- *le seuil au-dessous duquel les biens meubles ne figurant pas dans la liste visée à l'article 2 comptabilisés en section de fonctionnement est de 500 € depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2002. Ce seuil correspond au montant unitaire toutes taxes comprises d'une acquisition.*
- *la liste des biens meubles constituant des immobilisations par nature quelle que soit leur valeur unitaire figure en annexe du présent arrêté. Cette liste peut être complétée chaque année par l'assemblée délibérante de la Collectivité s'agissant des biens meubles d'un montant unitaire inférieur au seuil fixé à l'article 1<sup>er</sup>, sous réserve que ces biens revêtent un caractère de durabilité et ne figurent pas explicitement parmi les comptes de charge ou de stock. Cette délibération cadre annuelle est complétée, le cas échéant, par délibération expresse.*

*Monsieur le Maire propose donc de retenir la liste des biens meubles constituant les immobilisations et figurant dans les conditions ci-après.*

⇒ Monsieur JOULAUD : "Merci Anne-Marie.

Des objections ? Des abstentions ?

Merci."

Délibération adoptée à l'unanimité.

⇒ Monsieur JOULAUD : "La numéro 16."

**16) AJUSTEMENT DE L'INVENTAIRE DU PATRIMOINE et  
RÉGULARISATION DE COMPTES À COMPTES – EXERCICE 2018**

⇒ Madame FOUILLEUX : "Il s'agit du rapprochement du fichier des immobilisations de l'ordonnateur avec celui du comptable et donc l'actif total de la collectivité correspond donc désormais à celui du comptable public. Il vous est donc proposé que les corrections nécessaires soient effectuées et que des opérations d'ordre non budgétaires soit passées par le receveur pour l'exercice 2018 au vu de cette délibération et donc d'autoriser le comptable public à constater sur l'exercice 2018 des opérations d'ordre non budgétaires afin de rétablir à cette date, les comptes de l'actif patrimonial de la collectivité."

*Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 18 décembre 1998 sur l'ajustement de l'état de l'actif au 31 décembre 1997.*

*Suite à cette délibération, il a été procédé au rapprochement du fichier des immobilisations de l'ordonnateur avec celui du comptable.*

*L'actif total de la collectivité correspond donc désormais avec celui du comptable public.*

*Cependant, il apparaît encore quelques écarts dans la répartition des biens inventoriés entre les différents numéros de comptes utilisés.*

*Afin d'avoir un état de l'actif conforme à l'instruction M14, il est proposé que les corrections nécessaires soient effectuées et que des opérations d'ordre non budgétaires soient passées par le receveur, sur l'exercice 2018, au vu de cette délibération.*

*Aussi, il est proposé d'autoriser le comptable public à constater, sur l'exercice 2018, les opérations d'ordre non budgétaires, afin de rétablir à cette date, les comptes de l'actif patrimonial de la collectivité.*

⇒ Monsieur JOULAUD : "Même vote !

Pas d'opposition.

Je vous remercie."

Délibération adoptée à l'unanimité.

⇒ Monsieur JOULAUD : "La 17."

**17) GESTION PATRIMONIALE - SORTIE DE L'ACTIF DES BIENS DE FAIBLE VALEUR**

⇒ Madame FOUILLEUX : "Il s'agit de la sortie de l'actif des biens de faible valeur dont vous avez la liste, il s'agit de téléphone portable et de matériel de cuisine qui a été utilisé par le CFSR, par le prestataire qui assurait la restauration au CFSR auparavant."

*Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que les biens de faible valeur inscrits à l'actif au 31 décembre 2016 peuvent être sortis de l'actif comptable sur l'exercice 2018.*

*Cette procédure expressément prévue par l'Instruction M14 (art. 2113 du chap. IV titre III du tome 2) a pour but de simplifier le suivi et la gestion comptable des immobilisations de très faible valeur.*

*Bien entendu, l'intégralité de ces biens reste la propriété de la Collectivité et les services continuent à les utiliser tant que leur état d'utilisation le permet.*

*Enfin, il est rappelé que ces biens sont amortis sur une période de 1 an et que la valeur comptable des biens dont la liste est annexée à la présente est égale à 0. Il s'agit de 2016.*

⇒ Monsieur JOULAUD : "Merci Anne-Marie. Même chose !

Je vous remercie."

## Récapitulatif des immobilisations par imputations pour l'exercice

### Critères de sélection :

Exercice : 2017  
 Tous les services  
 Tous les types d'immobilisations 04 et 04  
 Toutes les dates d'acquisitions entre 01/01/2000 et 31/12/2016  
 Les natures d'acquisition entre 2181 et 2189  
 Pas de critère sur les numéros d'immobilisations  
 Pas de critère sur les classes d'immobilisations  
 Pas de critère sur les familles d'immobilisations  
 Pas de critère sur les lieux affectation d'immobilisations

Imputation dépenses : 01 6811 Imputation recettes : 01 28193  
 Budget : VILLE DE SABLE SUR SARTHE

N° Inventaire - Désignation	Classe	Valeur d'acquisition	Année d'acquisition	Durée d'amortissement	Amortissement de l'exercice	Valeur Comptable Nette	V.C.N. n + 1
2015V2163001 LOT DE TELEPHONES PORTABLES	TELEPHONE PORTABLE	3 800,00	2015	1	0,00	0,00	0,00
2015V2163005 LOT DE TELEPHONES PORTABLES	TELEPHONE PORTABLE	1 608,00	2015	1	0,00	0,00	0,00
Total Imputation		5 358,00			0,00	0,00	0,00

Imputation dépenses : 01 6811 Imputation recettes : 01 28198  
 Budget : VILLE DE SABLE SUR SARTHE

N° Inventaire - Désignation	Classe	Valeur d'acquisition	Année d'acquisition	Durée d'amortissement	Amortissement de l'exercice	Valeur Comptable Nette	V.C.N. n + 1
1999100017 TABLE CHARIOT	MATERIEL & MOBILIER (AUTRES)	144,38	1999	1	0,00	0,00	0,00
2015V2198005 LOT MATERIELS DE CUISINE	MATERIEL & MOBILIER (AUTRES)	0,89	2015	1	0,00	0,00	0,00
2015V2198002 LOT DE POUBELLES SWING BLANC	MATERIEL & MOBILIER (AUTRES)	234,56	2015	1	0,00	0,00	0,00
Total Imputation		379,71			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		5 737,71			0,00	0,00	0,00

Délibération adoptée à l'unanimité.

⇒ Monsieur JOULAUD : "La numéro 18, c'est le renouvellement d'une adhésion à la plateforme Sarthe Marchés publics."

### **18) RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION À LA PLATEFORME SARTHE MARCHÉS PUBLICS**

⇒ Madame FOUILLEUX : "Donc, notre adhésion. La convention était échu au 31 décembre 2017, il vous est proposé de la reconduire pour l'année 2018-2021 et ainsi approuver le règlement de mise à disposition de télé-service qui régit l'utilisation de la plateforme entre le département et la ville de Sablé pour cette même période et d'autoriser Monsieur le Maire, à compléter le bulletin d'adhésion et à signer électroniquement le règlement de mise à disposition de télé service, ce qui permet d'alléger les différentes dispositions à ce niveau.

*Depuis 2009, le Département de la Sarthe met gratuitement à disposition de l'ensemble des collectivités sarthoises la plateforme de dématérialisation Sarthe marchés publics.*

*Monsieur le Maire indique que la convention, échu au 31 décembre 2017, sera reconduite pour la période 2018-2021.*

*La ville de Sablé-sur-Sarthe utilisant cette plateforme dans le but d'accroître la dématérialisation des procédures, il est proposé au Conseil Municipal :*

- *d'approuver le règlement de mise à disposition de télé services qui régit l'utilisation de la plateforme entre le département et la ville de Sablé-sur-Sarthe pour la période 2018-2021,*
- *d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à compléter le bulletin d'adhésion à la plateforme,*
- *d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer électroniquement le règlement de mise à disposition de télé services.*

⇒ Monsieur JOULAUD : "Merci Anne-Marie.

Pas d'objection ? Pas d'abstention ?

Je vous remercie."

Délibération adoptée à l'unanimité.

⇒ Monsieur JOULAUD : "Enfin, la numéro 19."

### **19) ACTUALISATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR RELATIF AUX MARCHÉS PUBLICS**

⇒ Madame FOUILLEUX : "C'est une actualisation du règlement intérieur relatif aux marchés publics et notamment une révision de seuils, donc qui sont pour :

↳ Pour les pouvoirs adjudicateurs :

- Marchés de fournitures et de services : 221 000 €
- Marchés de travaux et contrats de concessions : 5 548 000 € HT

↳ Pour les entités adjudicatrices :

- Marchés de fournitures et de services : 443 000 € HT
- Marchés de travaux et contrats de concessions : 5 548 000 € HT."

Monsieur le Maire précise au Conseil Municipal que tous les deux ans, les seuils des directives européennes sur les marchés publics sont révisés par la Commission Européenne, de manière à respecter l'accord plurilatéral sur les marchés publics dont l'Union Européenne est membre.

En conséquence, à compter du 1er janvier 2018, les seuils retenus pour la mise en place d'une procédure formalisée dans la passation des marchés publics sont les suivants :

⇒ Pour les pouvoirs adjudicateurs :

- Marchés de fournitures et de services : 221 000 € HT (au lieu de 209 000 € HT)
- Marchés de travaux et contrats de concessions : 5 548 000 € HT (au lieu de 5 225 000 € HT)

⇒ Pour les entités adjudicatrices :

- Marchés de fournitures et de services : 443 000 € HT (au lieu de 418 000 € HT)
- Marchés de travaux et contrats de concessions : 5 548 000 € HT (au lieu de 5 225 000 € HT)

Il est proposé en conséquence au Conseil Municipal de modifier le règlement intérieur applicable aux marchés publics.

Le règlement intérieur modifié, est joint en annexe.

⇒ Monsieur JOULAUD : "Pas d'objection ? Pas d'abstention ?

C'est adopté.

Délibération adoptée à l'unanimité.

⇒ Monsieur JOULAUD : "Et enfin la 21. Pardon, la 20."

### **Délibération présentée par Madame Annie BONNAUD**

#### **20) DEMANDE DE SUBVENTION ACCUEIL VÉLO-CONSEIL RÉGIONAL PAYS DE LA LOIRE-CAMPING DE L'HIPPODROME**

⇒ Madame BONNAUD : "Il s'agit d'une demande de subvention pour l'accueil vélo par le Conseil Régional des Pays de la Loire. La Région Pays de la Loire a lancé un appel à projet récemment fin 2017, accueil vélo pour favoriser le développement et l'attractivité des territoires en matière de tourisme itinérant en Pays de la Loire. Le Camping de l'Hippodrome s'est engagé dans la charte Accueil vélo depuis 2016. Elle a obtenu cette charte, le label Accueil Vélo en juin 2016, pour offrir aux campeurs de passage un hébergement adapté. La commune souhaite investir dans deux hébergements locatifs de type tente « bivouac ». Ce sont des structures à 2 couchages sur pilotis et en bois qui proposeront une nouvelle gamme d'hébergement au sein du camping à destination des campeurs, abris vélo etc.... pour permettre de répondre aux besoins des cyclistes de passage mais aussi à la demande des gens qui voudraient un hébergement insolite à prix attractif. Voilà le plan de financement, le montant de l'opération 6 800 euros qui serait partagé à 60 % par les apports à fonds propres de la commune et 40 % complété par les aides publiques sollicitées pour le projet auprès du Conseil Régional. On propose au Conseil Municipal d'approuver le projet d'installation de ces deux hébergements de type tente bivouac sur le camping, d'approuver le plan de financement prévisionnel, de s'engager à réaliser l'opération en cas d'obtention de la subvention sollicitée et à prendre en charge l'autofinancement nécessaire à la réalisation de l'opération et enfin d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter la subvention auprès du Conseil régional et à signer tous les documents nécessaires à l'obtention de la demande de subvention."

La Région Pays de la Loire a lancé un appel à projet « Accueil Vélo » afin de favoriser le développement et l'attractivité des territoires en matière de tourisme itinérant en Pays de la Loire.

Depuis juin 2016, le camping de l'Hippodrome s'est engagé dans la charte Accueil Vélo. Afin d'offrir à ces campeurs de passage un hébergement adapté, la commune souhaite investir dans deux hébergements locatifs de type tente « bivouac ». Ces structures de 2 couchages sur pilotis et en bois offriront une nouvelle gamme d'hébergement au sein du camping. Cela permettra de répondre aux besoins des cyclistes de passage mais aussi à la demande de tous les touristes de passage souhaitant un hébergement insolite à prix attractif.

Le plan de financement de l'opération est le suivant :

	<i>En euros HT</i>	<i>%</i>
<i>Montant de l'opération</i>	<i>6 800 €</i>	<i>100 %</i>
<i>Apports en fonds propres</i>	<i>4 080 €</i>	<i>60%</i>
<i>Aides publiques sollicitées pour ce projet Conseil Régional</i>	<i>2 720 €</i>	<i>40%</i>

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver le projet d'installation de deux hébergements de type « tente bivouac » sur le camping de l'Hippodrome ;
- d'approuver le plan de financement prévisionnel de l'opération ;
- de s'engager à réaliser l'opération en cas d'obtention de la subvention sollicitée à cet effet et à prendre en charge l'autofinancement nécessaire à la réalisation de l'opération ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Régional et à signer tous les documents nécessaires à l'obtention de la demande.

⇒ Monsieur JOULAUD : "Merci Annie.

Des questions ?

J'imagine qu'il n'y a pas d'opposition !

Abstention non plus !"

Délibération adoptée à l'unanimité.

⇒ Monsieur JOULAUD : "Voilà pour les délibérations, vous avez en numéro 21, à titre d'information, la liste des marchés publics qui ont été passés par la Ville en 2017."

## **21) INFORMATION AU CONSEIL MUNICIPAL : LISTING DES MARCHÉS PASSÉS EN 2017**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la liste des marchés publics de travaux, de fournitures et de services conclus en 2017 pour un montant supérieur à 25 000 € HT.

**LISTE ANNUELLE DES MARCHES CONCLUS**  
**Ville de Sablé sur Sarthe**  
**1 janvier 2017 au 31 décembre 2017**

**Marchés publics de travaux**

**Marchés publics de travaux d'un montant hors taxe compris entre 25.000 et 90.000 € HT**

N°	Objet du marché	Date de signature	Raison sociale et code postal du titulaire*
1117	CHANGEMENT DES MENUISERIES A LA CAPITAINERIE	21/12/2017	SAS VITRES ET VERRES (72230)
1110	DEMOLITION DE BATIMENTS RUE DE LA CHARTRIE ET RUE SAINT NICOLAS-Démolitions gros œuvre, maçonnerie, ravalement	27/11/2017	SARL MTD (72550)
1103	REHABILITATION DE LA CHAUFFERIE DE LA SALLE GEORGES MENTION ET DE LA SALLE MADELEINE MARIE	17/07/2017	LHERMENIER (72100)
1101	DEMOLITION DE LA CHAPELLE SAINT MARTIN-Démolition	23/06/2017	CHAZE TP (53400)
1097	REHABILITATION DU SYSTEME DE SECURITE INCENDIE DE L'ETABLISSEMENT "LES RIVES DE SABLE"	23/05/2017	ELEC EAU (72300)
1076	QUARTIER SAINT NICOLAS - 1ère TRANCHE : ECLAIRAGE PUBLIC	04/01/2017	SOGECO (72200)

**Marchés publics de travaux d'un montant hors taxe compris entre 90.000 et 209.000 € HT**

N°	Objet du marché	Date de signature	Raison sociale et code postal du titulaire*
1106	REHABILITATION DU POSTE DE REFOULEMENT DES EAUX TRAITEES	06/11/2017	GT CANALISATIONS (72230)

**Marchés publics de travaux d'un montant hors taxe compris entre 209.000 et 5.225.000 € HT**

N°	Objet du marché	Date de signature	Raison sociale et code postal du titulaire*
1109	RÉALISATION DE TRAVAUX PAYSAGERS	08/12/2017	HUET Paysage (72302)
1081	QUARTIER SAINT NICOLAS - TRANCHE 1 : AMENAGEMENT DE VOIRIE	06/03/2017	COLAS (72700)

## Marchés publics de fournitures

### Marchés publics de fournitures d'un montant hors taxe compris entre 25.000 et 90.000 € HT

N°	Objet du marché	Date de signature	Raison sociale et code postal du titulaire*
1112	FOURNITURE DE PRODUITS D'ENTRETIEN ET D'HYGIENE - BATIMENTS MUNICIPAUX - Entretien des sols & surfaces	08/12/2017	<b>GROUPE PIERRE LE GOFF</b> (72026)
1114	FOURNITURE DE PRODUITS D'ENTRETIEN ET D'HYGIENE - BATIMENTS MUNICIPAUX - Papiers - essuyage - emballage - nappage – déchets	08/12/2017	<b>GROUPE PIERRE LE GOFF</b> (72026)
1095	ACQUISITION D'UN PLATEAU DE TONTE A LAMES ROTATIVES POUR TERRAINS SPORTIFS	15/05/2017	<b>GELOT MR JARDINAGE</b> (72300)

## Marchés publics de services

### Marchés publics de services d'un montant hors taxe compris entre 25.000 et 90.000 € HT

N°	Objet du marché	Date de signature	Raison sociale et code postal du titulaire*
1104	MAINTENANCE ASCENSEURS	29/09/2017	OTIS (72700)
1096	PRESTATIONS D'EXPERTISE JURIDIQUE ET D'ACCOMPAGNEMENT EN VUE DE LA REALISATION D'UN COMPLEXE CINEMATOGRAPHIQUE	15/05/2017	CVS (44186)
1085	ETUDE DE PLANIFICATION ET DE PROGRAMMATION URBAINE	18/04/2017	SCE (44307) / INTENCITE (75011)

### Marchés publics de services d'un montant hors taxe compris entre 90.000 et 209.000 € HT

N°	Objet du marché	Date de signature	Raison sociale et code postal du titulaire*
1080	ABATTAGES, TAILLES ET ESSOUCHAGES D'ARBRES	09/01/2017	Entreprise GERARD ELAGAGE (53320)

### Marchés publics de services d'un montant supérieur à 209.000 € HT

N°	Objet du marché	Date de signature	Raison sociale et code postal du titulaire*
1082	MARCHE DE TELECOMMUNICATIONS FIXES ET MOBILES-Service de téléphonie fixe	30/03/2017	SFR (93634)
1083	MARCHE DE TELECOMMUNICATIONS FIXES ET MOBILES-Service de téléphonie mobile	30/03/2017	ORANGE BUSINESS SERVICES (35700)

\* En **gras** les titulaires uniques et mandataires, en police normale les cotraitants, en *italique* les sous-traitants déclarés à la remise des offres.

NB : les marchés à bons de commande sans maximum sont restitués dans la fourchette la plus haute.

Il n'y a pas de vote.

⇒ Monsieur JOULAUD : "Et puis, je vous donne les dates des prochains Conseils :

Le 9 avril à 19 heures

Et il y aura un conseil exceptionnel, le jeudi 22 mars à 18 heures et il y aura un conseil communautaire le vendredi 23 mars à 18 heures également. Ces conseils exceptionnels tiennent au fait pour être candidaté à certaines subventions, pour entrer dans des dispositifs d'aides financières d'Etat, la date limite est le 31 mars, donc on doit délibérer avant.

⇒ Monsieur JOURNET : "Le 9 avril, à quelle heure ?"

⇒ Monsieur JOULAUD : "Le 9 avril à 19 heures."

⇒ Monsieur MAREAU : "Celui du 22 mars sera court."

⇒ Monsieur JOULAUD : "Il sera court, voilà et 22 mars, c'est 18 heures pour la Ville et 23 mars pour la Communauté de communes.

Oui, Monsieur FRETILLIERE."

⇒ Monsieur FRETILLIERE : "Il y a une chose que je ne comprends pas, j'avais cru comprendre que le budget devait être voté au plus tard le 31 mars de l'année budgétaire, 31 mars 2018 et là, manifestement le budget sera voté le 9 avril. Est-ce qu'il n'y a pas un problème ?"

⇒ Monsieur JOULAUD : "La date limite est le 15 avril."

⇒ Monsieur FRETILLIERE : "Ça a changé alors ?"

⇒ Monsieur JOULAUD : "Oui, parce que si on votait hors délai pour le coup.... Voilà et désolé pour ces deux réunions qui vont se succéder à quelques jours !

Merci à vous et bonne soirée.

La séance est levée à 21 h 25.

\*\*\*\*\*

# SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

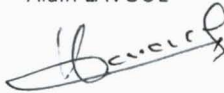
12 FÉVRIER 2018

\*\*\*\*\*

Marc JOULAUD



Alain LAVOUÉ



Anne-Marie FOUILLEUX



Claude PERRINELLE



Maryline CHAUDET



Alain TESSIER



Annie BONNAUD



Laurent FOURNIER



Andrée CASTEL

donne procuration à  
Marc JOULAUD

Antoine ARTHUS-BERTRAND



Jean-René BEAUVAIS

donne procuration à  
Laurent FOURNIER

Ghislaine BODARD-SOUDÉE

donne procuration à  
Alain TESSIER

Catherine CAILLEAU

donne procuration à  
Anne-Marie Fouilleux

Marie-Laure DA SILVA FERREIRA

donne procuration à  
Alain LAVOUÉ

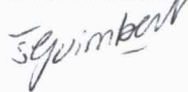
Sullivan DELANDE



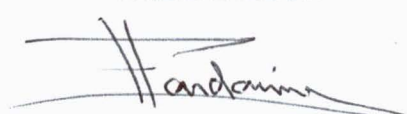
Marie-Paule FRÉMONT



Flavie GUIMBERT



Frédéric HARDOUIN



Danielle HOCDE



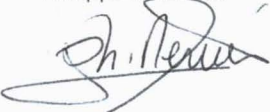
Nicolas LEUDIÈRE

donne procuration à  
Frédéric HARDOUIN

Michèle MARREAU



Philippe MERCIER



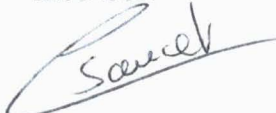
Marie-Claire PELLERIN



Yves RENOULT



Loïc SAUCET



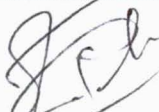
Bernard TARIN

donne procuration à  
Claude PERRINELLE

Freddy TESSIER



Paulette TONNELIER



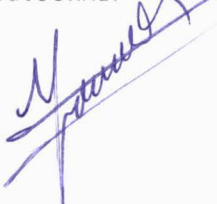
Rémi MAREAU



Bédia AOK

donne procuration à  
Gerard FRETILLIERE

Bernard JOURNET



Marie-Claire KLEIN

Absente

Gérard FRETILLIERE

